



eau
seine
NORMANDIE

Rapport
annuel
2012



ENSEMBLE
DONNONS
VIE À L'EAU

Agence de l'eau



01

L'Agence de l'eau
et son bassin
hydrographique
(p.05)

02

Développer
une stratégie
avec une vision
d'ensemble
pour l'eau
(p.19)

SOMMAIRE



03

Relever
les défis majeurs
du bassin en
cohérence avec
la politique
européenne
et nationale
(p.33)

04

Financer
ces défis dans
le cadre d'une gestion
performante et
équilibrée
(p.47)

05

Adapter
le management
aux enjeux
(p.61)

LES GRANDES DATES DE L'EAU

ONU, Union européenne, France, objectifs, chartes, lois... le secteur de l'eau a beaucoup évolué suivant des objectifs clairement énoncés : promouvoir le développement durable, favoriser l'accès à l'eau, protéger et mettre en valeur l'environnement, atteindre le bon état écologique, se doter de cadres de gestion à plusieurs échelles, et se donner les moyens d'atteindre ces objectifs.

1992

L'ONU définit le développement durable

Lors du Sommet de la Terre à Rio de Janeiro, l'ONU définit le développement durable comme « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ».

2000

Les objectifs du Millénaire pour le développement

Adoptés par l'assemblée des Nations unies, les objectifs du Millénaire prévoient :

- « d'intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales et d'inverser la tendance à la déperdition des ressources environnementales ;
- de réduire de moitié, d'ici à 2015, la part de la population mondiale qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau de boisson salubre et à des services d'assainissement de base. »

La Directive-cadre européenne sur l'eau (DCE)

Elle définit un cadre pour la gestion et la protection des eaux par grand bassin hydrographique au plan européen. Elle donne la priorité à la protection de l'environnement, en demandant de veiller à la non-dégradation de la qualité des eaux et d'atteindre, d'ici 2015, un bon état général des eaux souterraines, des eaux de surface et des eaux côtières.

2004

La Charte constitutionnelle de l'environnement (Art. 6)

L'article 6 de la Charte constitutionnelle de l'environnement stipule :
« Les politiques publiques doivent promouvoir un développement durable. À cet effet, elles concilient la protection et la mise en valeur de l'environnement, le développement économique et le progrès social. »

2006

La Loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) (Art. L.210-1)

« L'eau fait partie du patrimoine commun de la nation. Sa protection, sa mise en valeur et le développement de la ressource utilisable, dans le respect des équilibres naturels, sont d'intérêt général. L'usage de l'eau appartient à tous et chaque personne physique, pour son alimentation et son hygiène, a le droit d'accéder à l'eau potable dans des conditions économiquement acceptables par tous. » (voir encadré)

2009-2010

La loi Grenelle I, loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du « Grenelle de l'environnement », stipule : « Dans le domaine de l'eau, le premier objectif est d'atteindre ou de conserver d'ici à 2015 le bon état écologique ou le bon potentiel de l'ensemble des masses d'eau, tant continentales que marines. L'État se fixe l'objectif de ne pas recourir aux reports de délais autorisés par cette directive pour plus d'un tiers des masses d'eau. »

La loi Grenelle 2, loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, élargit les moyens pour atteindre cet objectif.

LOI SUR L'EAU ET LES MILIEUX AQUATIQUES (LEMA) (ART.L.210-1)

La LEMA a conforté le dispositif institué en 1964, tout en le modernisant : instances de bassin pour générer des mécanismes de concertation, redevances pour financer des opérations d'intérêt commun, Agences de l'eau pour dégager les moyens nécessaires, recherche de consensus pour lier préservation du milieu et équilibre des usages.

« Les comités de bassin sont l'expression de la gestion décentralisée de l'eau par bassin. Composés d'élus, de représentants des usagers et des administrations, ils sont chargés d'élaborer les états des lieux et de définir les objectifs environnementaux dans le cadre des SDAGE¹. »
Le conseil d'administration des Agences en est issu, à l'exception de son président, nommé par l'État.

« Les six Agences de l'eau sont des établissements publics de l'État à caractère administratif dont le ministère chargé de l'Écologie assure la tutelle. Elles contribuent, au niveau de chaque bassin hydrographique, aux politiques européenne et nationale de l'eau en développant une stratégie issue d'une vision d'ensemble sur l'eau. Elles atteignent ces objectifs par des interventions financières, par la construction et le développement d'outils de planification (SDAGE, PDM², SAGE³, programme d'intervention, etc.) et par la production et la gestion de données sur l'eau pour la connaissance, la gestion et l'évaluation. À cela s'ajoutent des missions d'information et d'éducation du public pour soutenir la conduite participative et collective des politiques de l'eau. »

1. Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux.
2. Programme de mesures.
3. Schéma d'aménagement et de gestion des eaux.

ÉDITO



« 2012 : année de concrétisation »

Pour l'Agence de l'eau Seine-Normandie, 2012 aura été l'année où de nombreuses réalisations se sont concrétisées.

Tout d'abord, le 9^e programme a été conduit à bonne fin ; son exécution a été conforme aux prévisions, avec un équilibre financier permettant d'aborder le 10^e programme dans de bonnes conditions.

Le 6^e Forum mondial de l'eau s'est tenu à Marseille en avril. Préparé de longue date, il a mobilisé l'Agence et plusieurs membres de son comité de bassin. Il a été l'occasion de mettre en valeur les réalisations de la politique de l'eau française ; il nous a aussi poussés à tirer des leçons, venues du monde entier, pour renforcer notre efficacité là où elle doit encore progresser.

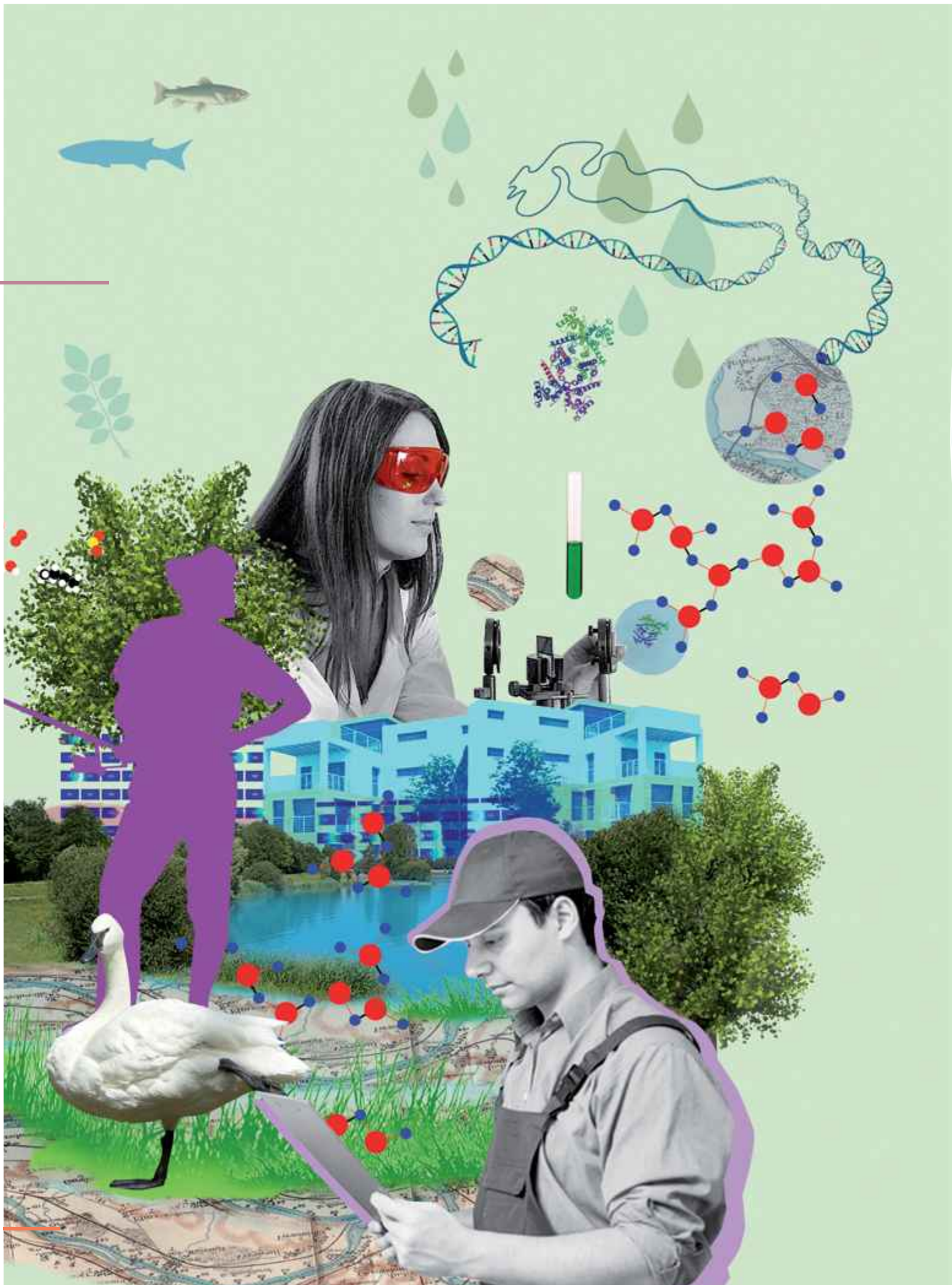
Le renforcement et la stabilisation progressive du système informatique de l'Agence ont permis de poursuivre le rattrapage des retards dans l'émission des redevances des usagers, ce qui, là encore, a mobilisé les équipes de l'Agence et de ses partenaires. Avec la certification de ses comptes, l'Agence poursuit une démarche de qualité de gestion, qui l'oriente chaque jour un peu plus vers une meilleure prise en compte de ses usagers et la sécurisation de ses procédures.

Et bien sûr, 2012 est l'année de l'adoption du 10^e programme d'intervention pluriannuelle de l'Agence (2013-2018). Sa préparation a sollicité tous les métiers de l'Agence qui ont évalué, discuté, proposé, argumenté de nombreuses innovations. Son élaboration a bénéficié d'une implication forte des instances de bassin et, plus particulièrement, de la Commission permanente des programmes et de la prospective. En tenant 13 séances dans l'année, elle a assuré ce qui fait la force d'un programme d'Agence : une cohérence technique et politique acquise par le dialogue entre les représentants désignés pour représenter les acteurs du bassin et les services de l'Agence. Jusqu'au bout, les débats ont été animés et, en octobre, les compromis trouvés ont permis un vote unanime du conseil d'administration, et presque unanime du comité de bassin pour approuver le 10^e programme.

Il reste maintenant à le faire vivre, à l'expliquer, à lui donner toute sa portée, notamment par la mobilisation sur les enjeux identifiés dans les Plans territoriaux d'actions prioritaires de chaque commission territoriale.

Michèle Rousseau

Directrice générale de l'Agence de l'eau Seine-Normandie



01

L'AGENCE DE L'EAU ET SON BASSIN HYDROGRAPHIQUE

Ensemble, donnons vie à l'eau (p.06)

Les chiffres clés (p.07)

Les faits marquants (p.08)

Un vaste champ d'intervention (p.10)

L'état de la contamination des eaux (p.11)

Tableau des indicateurs de performances (p.16)

ENSEMBLE, DONNONS VIE À L'EAU

L'action de l'Agence de l'eau Seine-Normandie s'inscrit dans le cadre de la politique du développement durable de l'État. À travers son programme pluriannuel d'interventions, elle contribue à concilier développement économique et protection de l'environnement.

UN ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

En France, la gestion de l'eau est organisée en six bassins hydrographiques dans lesquels les Agences de l'eau – établissements publics de l'État – associent élus, usagers et représentants de l'Administration. L'Agence de l'eau Seine-Normandie est une structure dotée de sa propre personnalité juridique et de son autonomie financière.

LA MISSION DE L'AGENCE

Analyser le milieu

Le rôle de l'Agence consiste à analyser le milieu naturel, puis à appréhender les moyens à mettre en œuvre pour atteindre ses objectifs et remplir au mieux sa mission.

Les études et recherches menées par l'Agence contribuent ainsi à l'élaboration des programmes pluriannuels d'interventions.

Aider la gestion des ouvrages et promouvoir la qualité

L'Agence s'engage, tant dans sa politique auprès des maîtres d'ouvrage que dans l'exercice de ses métiers, dans des démarches d'assurance qualité et de management environnemental.

Le 9^e programme se caractérise ainsi par un niveau de qualité élevé des investissements, du fonctionnement des ouvrages et de l'allocation des ressources financières. Dans un contexte économique strict, cette politique est destinée à répondre aux exigences nationales et européennes croissantes en termes de dépollution, de satisfaction du consommateur et de protection du milieu naturel.

LES MOYENS DE L'AGENCE

Redistribuer les redevances

L'Agence perçoit des redevances auprès des usagers selon le principe « pollueur-payeur ». Elle accorde des aides sous forme de subventions et d'avances aux collectivités locales, aux industriels, agriculteurs et associations qui entreprennent des travaux pour mieux gérer la ressource et lutter contre les pollutions.

Favoriser les investissements

L'Agence apporte des aides qui permettent de financer des ouvrages, principalement dans les domaines suivants :

- aménagement et entretien des rivières et des zones humides ;
- équipements de collecte et de traitement des eaux usées des agglomérations ;
- systèmes d'élimination des rejets et des déchets industriels dangereux ;
- équipements de traitement et de distribution d'eau potable ;
- technologies propres aux différentes activités économiques ;
- mise en conformité pour l'environnement des bâtiments d'élevage et amélioration des pratiques agricoles.

UNE INFO AU FIL DE L'EAU

2012 est la dernière année du 9^e programme d'intervention (2007-2012) de l'Agence de l'eau. Le 10^e programme (2013-2018), dont les deux priorités sont les milieux aquatiques et la prévention des pollutions diffuses, démarre le 1^{er} janvier 2013.



LES CHIFFRES CLÉS

Durant le 9^e programme d'intervention (2007-2012), l'Agence a apporté aux maîtres d'ouvrage près de 4,4 milliards d'euros (hors primes) pour contribuer au financement de 8,6 milliards d'euros de travaux.

LES REDEVANCES ÉMISES EN 2012

L'Agence de l'eau Seine-Normandie redistribue la totalité des redevances qu'elle perçoit, déduction faite de ses frais de fonctionnement.

Redevance pollution	M€	%
Pollution domestique	386,3	44,3
Collecte domestique	268,4	30,8
Pollution non domestique industrie	48,0	5,5
Collecte non domestique	15,7	1,8
Pollution non domestique élevage	0,5	0,0
Pollutions diffuses	30,5	3,5
Pollution (redevance avant LEMA)	11,9	1,4
Redevance prélèvement	M€	%
Alimentation eau potable	95,6	10,9
Autres usages économiques	9,3	1,1
Irrigation	3,1	0,4
Protection milieu aquatique	1,0	0,1
Alimentation canal	2,1	0,2
Obstacles sur cours d'eau	0,1	0,0
Stockage en période d'étiage	0,0	0,0
TOTAL	872,5	100,0

Les flux en retour des avances se chiffrent à 145,5 M€ pour l'année 2012.

LES AIDES DISTRIBUÉES EN 2012

L'Agence de l'eau Seine-Normandie a attribué 990,3 M€ d'aides, dont 796,8 M€ d'aides à l'investissement qui ont contribué à la réalisation de 1 519 M€ de travaux.

DÉPOLLUER	(en M€) 642,5
En traitant les eaux usées domestiques	570,1
<i>Stations d'épuration, réseaux d'assainissement, traitement des eaux pluviales, primes collectivités, épuration de qualité</i>	
En poursuivant la dépollution industrielle	44,5
<i>Investissements pour l'épuration, traitement des déchets</i>	
Agriculture - Élevage	27,9
<i>Dépollution agricole</i>	
SATISFAIRE LES BESOINS EN EAU	(en M€) 211,3
En préservant la qualité des ressources destinées à l'alimentation en eau potable	193,4
<i>Protection des captages, alimentation en eau potable (usines de traitement, sécurité de la distribution, etc.)</i>	
En améliorant la gestion quantitative des ressources en eau	13,0
<i>Lutte contre le gaspillage (diagnostic des infrastructures), gestion collective des ressources</i>	
En contribuant à la coopération internationale	4,9
RECONQUÉRIR LES MILIEUX	(en M€) 122,4
En renforçant la connaissance	58,2
<i>Études, réseaux de surveillance de la qualité des milieux, ONEMA</i>	
En développant l'entretien, la restauration des fonctions des milieux aquatiques	64,2
<i>Entretien des milieux aquatiques</i>	
AMÉLIORER LA GOUVERNANCE	(en M€) 14,1
En encourageant et en privilégiant les démarches globales de territoire	10,8
<i>Cellule d'animation territoriale (SAGE, contrats globaux, etc.), études</i>	
En sensibilisant à la gestion quotidienne de l'eau et à la protection des milieux aquatiques	3,3
<i>Classes d'eau, partenariats éducatifs, débats publics, etc.</i>	



LES FAITS MARQUANTS

Au cours de l'année, un événement majeur a mobilisé les services de l'Agence et les instances de bassin : la préparation du 10^e programme d'intervention (2013-2018). Adopté le 18 octobre 2012, il a commencé en janvier 2013.

1^{er} JANVIER

Une nouvelle solidarité nationale : le droit à l'eau

Depuis cette date, la loi Cambon permet aux services d'eau et d'assainissement d'allouer 0,5 % de leurs recettes aux fonds de solidarité pour le logement (FSL). À la demande des maires, les FSL peuvent aider les foyers dont la facture d'eau excède 3 % de leurs revenus à régler leurs impayés.

2 FÉVRIER

Journée mondiale des zones humides

Chaque année, la Journée mondiale des zones humides est célébrée le 2 février, date anniversaire de la signature en 1971 de la Convention sur les zones humides. À cette occasion, la convention propose à tous les intervenants de construire leur événement autour d'un thème commun. En 2012, la journée mondiale avait pour thème « Le tourisme dans les zones humides : une expérience unique ».

12-17 MARS

L'Agence au 6^e Forum mondial de l'eau

L'Agence a participé activement au 6^e Forum mondial de l'eau à travers l'organisation de la remise du prix du film documentaire sur l'eau et d'une conférence intitulée « La pluie, un atout pour la ville ». Elle a signé deux accords de jumelage : avec les bassins de Haï (Chine) et de la Volta (Afrique). Michèle Rousseau, directrice générale de l'Agence, est par ailleurs intervenue lors de la session consacrée au « financement intégré de la gestion de l'eau ». En outre, les directeurs généraux des six Agences de l'eau ainsi que les présidents des comités de bassin ont signé le pacte mondial pour une meilleure gestion des bassins.



Michèle Rousseau, directrice générale de l'Agence, lors de la signature de l'accord de jumelage avec le bassin de la Volta.

21 MARS

Classe d'eau pour les élus

L'Agence de l'eau Seine-Normandie et l'Association des maires de la Marne ont organisé une classe d'eau dédiée aux élus. L'objectif était double : leur transmettre les fondamentaux nécessaires pour les aider dans leurs démarches et les informer sur les solutions d'accompagnement technique et financier existantes.

8 JUIN

Disparition de Robert Galley

Le 8 juin décédait Robert Galley, président du comité de bassin Seine-Normandie de 1987 à 2004 et président d'honneur de ce même comité, plusieurs fois ministre et farouche défenseur de la loi sur l'eau de 1964.

20-22 JUIN

Des avancées significatives lors du Rio+20

Le document « L'avenir que nous voulons », réalisé lors du Sommet Rio+20 qui s'est tenu au Brésil, reconnaît le droit à l'eau et à l'assainissement.

26 JUIN

Nomination de la ministre chargée du Développement durable

Delphine Batho est nommée ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, succédant ainsi à Nicole Bricq.

Premier « Atelier presse » pour l'Agence

L'Agence de l'eau organise son premier Atelier presse sur le thème « la qualité des eaux de baignade sur le bassin Seine-Normandie », marquant ainsi le début d'un cycle d'information trimestriel dédié aux journalistes. Objectif : leur apporter un éclairage précis sur les problématiques majeures liées à l'eau.

6 JUILLET

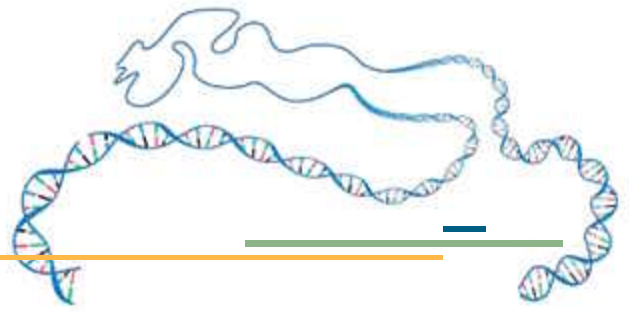
Lancement de la plus grande opération européenne de restauration de la continuité écologique

Le préfet de la Manche a signé la première étape officielle vers l'effacement d'un des plus grands barrages jamais réalisés et la reconversion de la vallée, une première en France et en Europe. La Sélune, fleuve côtier qui se jette dans la baie du Mont-Saint-Michel, deviendra ainsi, à l'horizon 2017, l'un des rares fleuves français à grands migrateurs ne comprenant aucun obstacle transversal.

14-15 SEPTEMBRE

Première conférence environnementale

La première conférence environnementale annuelle s'est tenue au Conseil économique, social et environnemental, palais d'Iéna à Paris. Objectifs : débattre du programme de travail du gouvernement en matière de développement durable ; identifier les sujets



prioritaires face aux défis écologiques ; définir les objectifs à poursuivre, les concertations à mettre en œuvre et les mesures à prendre ; et dresser un bilan des actions engagées.

27 SEPTEMBRE

Le comité de bassin sélectionne les territoires à risques d'inondation

Conformément à la Directive inondation, le comité de bassin a sélectionné les territoires à risques importants d'inondation (TRI) : 16 territoires à très forts enjeux (70 % de la population) et 9 territoires à forts enjeux.

18 OCTOBRE

Adoption du 10^e programme (2013-2018) de l'Agence : 4,7 Mds€ d'aides pour l'eau

Sous la présidence de Christian Lécussan, son vice-président, le comité de bassin a adopté le 10^e programme de l'Agence de l'eau par 132 voix pour, 7 abstentions et 2 non-participations. Le 10^e programme est un instrument financier novateur, ambitieux et réaliste. Il vise les objectifs de qualité définis par la Directive-cadre européenne : le bon état écologique de deux tiers des eaux de surface, tel que la France l'a traduit.



Le comité de bassin lors de l'adoption du 10^e programme.

1^{er} NOVEMBRE

Consultation du public sur l'avenir de l'eau et des milieux aquatiques

Depuis le 1^{er} novembre 2012 et jusqu'au 30 avril 2013, les Français sont invités à exprimer leur opinion sur l'avenir de l'eau et des milieux aquatiques dans chaque grand bassin hydrographique du territoire.

mer leur opinion sur l'avenir de l'eau et des milieux aquatiques dans chaque grand bassin hydrographique du territoire.

21 NOVEMBRE

Le ministère accueille son nouveau directeur de l'eau et de la biodiversité

Sur proposition de la ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, Laurent Roy, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, est nommé directeur de l'eau et de la biodiversité, succédant à Odile Gauthier, appelée à d'autres fonctions.

Les Agences de l'eau annoncent officiellement leurs 10^{es} programmes

À l'occasion du salon des maires, les Agences de l'eau ont présenté leurs 10^{es} programmes d'intervention pour les six années à venir. Elles disposent de 13,3 Mds€ pour la période 2013-2018.

29 NOVEMBRE

Nouvelle délimitation des zones vulnérables en Seine-Normandie

Le comité de bassin a adopté une nouvelle délimitation de ses zones vulnérables, conformément aux exigences de la Directive européenne « Nitrates ». Cette directive prévoit en effet un réexamen au moins tous les quatre ans de la liste des zones vulnérables, afin de tenir compte des changements imprévisibles apparus au fil du temps. La dernière liste avait été élaborée en 2007, après avis du comité de bassin le 10 juillet.

Les autorités françaises s'étaient engagées à fournir à la Commission européenne au plus tard en décembre 2012 la nouvelle liste des communes en zone vulnérable.

13 DÉCEMBRE

Création du parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale

Le parc naturel marin est créé par décret. Les Agences de l'eau Seine-Normandie et Artois-Picardie ont été associées au projet de création.

19 DÉCEMBRE

Un nouveau préfet coordonnateur du bassin

Jean Daubigny est nommé préfet de la région Île-de-France, préfet de Paris et préfet coordonnateur du bassin Seine-Normandie. Il succède à Daniel Canepa, qui exerçait ces fonctions depuis octobre 2008.

21 DÉCEMBRE

Adoption de l'évaluation initiale des eaux marines Manche-mer du Nord

Après examen par le comité de bassin et par le Conseil maritime de la façade (CMF) Manche-mer du Nord, le préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord et le préfet de la région Haute-Normandie ont adopté l'évaluation initiale des eaux marines comme demandé par la Directive-cadre sur la stratégie pour le milieu marin (DCSMM). L'Agence a participé aux travaux d'évaluation de la qualité des eaux marines et sur les thèmes relevant de sa compétence.



UN VASTE CHAMP D'INTERVENTION

Le bassin hydrographique Seine-Normandie couvre environ 95 000 km², soit 18 % du territoire français, et regroupe deux ensembles : le bassin de la Seine et les fleuves côtiers normands.

UN BASSIN, DEUX ENSEMBLES, UNE DIZAINE DE NAPPES PHRÉATIQUES

Le bassin hydrographique Seine-Normandie

Il couvre environ 95 000 km², soit 18 % du territoire français. Son relief est peu marqué, les altitudes sont généralement inférieures à 500 m. Le bassin est soumis à un climat océanique tempéré avec une pluviométrie annuelle moyenne de 750 mm et une évapotranspiration moyenne de 500 mm.

Deux ensembles hydrographiques

Le réseau hydrographique est composé de 56 000 km de cours d'eau, dont 15 000 km constituent les axes principaux. Il regroupe deux ensembles : le bassin de la Seine et les fleuves côtiers normands.

La majeure partie du réseau converge vers les 780 km de parcours de la Seine. Le débit moyen de la Seine à Paris est de 310 m³/s. Il atteint 480 m³/s à l'entrée de l'estuaire. La Marne, l'Yonne et l'Oise apportent chacune en moyenne 100 m³/s.

Le littoral du bassin s'étend sur 640 km. La façade maritime normande comprend une trentaine d'exutoires principaux, qui représentent 13 200 km de rivières et un apport moyen de 130 m³/s.

Une dizaine de nappes d'eau souterraines majeures

La structure géologique en couches du bassin, qui peut être comparée à un empilement d'« assiettes creuses », entraîne la formation d'un grand nombre d'aquifères de taille et de structure très variables (alluviales, sédimentaires, de socle, etc.).

Une dizaine de nappes d'eau souterraines représentent un enjeu économique important : alimentation en eau potable, agriculture, industrie, réserve d'eau stratégique. Contrairement aux eaux de surface où les conséquences des pressions s'observent rapidement, les eaux souterraines se caractérisent par une inertie plus ou moins marquée, due à la nature et à l'épaisseur des couches traversées lors de l'infiltration.

UN BASSIN FORTEMENT DÉVELOPPÉ

Le bassin concerne dix régions, et 28 départements pour tout ou partie. En outre, les îles de Saint-Pierre-et-Miquelon sont rattachées à l'Agence de l'eau Seine-Normandie.

La géographie, la géologie et le climat ont favorisé l'occupation des vallées du bassin et la domestication des rivières. Le bassin est fortement urbanisé autour de la région Île-de-France et des grands cours d'eau (voir carte).

Une population urbaine concentrée

Le bassin compte plus de 18 millions d'habitants, soit 30 % de la population nationale ; 55 % de la population est concentrée sur seulement 2 % du territoire. L'agglomération parisienne constitue un tissu urbain continu de 2 000 km².

D'autres villes rassemblent plus de 150 000 habitants comme Rouen, Caen, Le Havre, Reims et Troyes. *A contrario*, 90 % des 8 664 communes du bassin comptent moins de 2 000 habitants.

Une industrie solide aux abords des grandes villes et des cours d'eau

De nombreuses activités se sont développées dans le bassin. Il concentre 25 % de l'industrie nationale, dont 60 % de la production automobile, 40 % des raffineries de pétrole et 80 % de la production sucrière. Ces industries sont implantées en Île-de-France, le long de la vallée de la Seine et de l'Oise, ainsi qu'à proximité des grandes villes.

L'agriculture, un secteur clé

Le bassin comprend de vastes espaces ruraux. Avec 118 000 emplois, l'agriculture y joue un rôle clé ; 79 500 exploitations agricoles, majoritairement gérées en fermage, se répartissent six millions d'hectares. Bien qu'elles ne représentent que 16 % des exploitations françaises, elles dégagent un quart de la marge économique générée par l'agriculture nationale.

OCCUPATION DU SOL SUR LE BASSIN DE LA SEINE ET CEUX DES FLEUVES CÔTIERS NORMANDS



Carte disponible sur la version électronique du rapport annuel.



L'ÉTAT DE LA CONTAMINATION DES EAUX

Le niveau de contamination de la ressource en eau au point de mesure est établi sur la base des campagnes de surveillance. Le calcul de l'état des masses d'eau a été réalisé en 2012 afin de produire la révision de l'état des lieux, conformément à la DCE.

LES EAUX SOUTERRAINES

Les eaux souterraines constituent la principale source d'alimentation en eau potable du bassin Seine-Normandie, puisqu'elles représentent 60 % des volumes prélevés. Plus de 95 % des installations du bassin (environ 6 000 captages) assurent ces prélèvements. La qualité sanitaire de ces captages et la qualité patrimoniale de la ressource en eau souterraine font l'objet de suivis, assurés notamment par l'Agence de l'eau et les Agences régionales de santé (ARS).

En 2012, le classement des captages d'alimentation en eau potable du bassin a été actualisé selon la méthode de classification du défi 5 du SDAGE, et est basé sur les concentrations en nitrates et pesticides des eaux brutes entre 2000 et 2010.

Sur un fort pourcentage de captages (38 %), la concentration est supérieure à 75 % de la norme (50 mg/l pour les nitrates, 0,1 µg/l pour les pesticides individuels et 0,5 µg/l pour la somme des pesticides). Les captages classés dans le SDAGE en cas 3 et 4 (42 %) font l'objet d'actions prioritaires de l'Agence.

Globalement, la répartition des captages par classe de SDAGE est restée stable depuis la dernière classification en 2007.

Contamination par les nitrates

Entre 2008 et 2010, 76 des 583 stations suivies par l'Agence sont dégradées par les nitrates (en moyenne annuelle). Elles appartiennent à 29 masses d'eau souterraine, soit plus de la moitié des masses d'eau du bassin. Les masses d'eau alluvionnaires (Aube, Marne, Perthois et Seine) paraissent plus contaminées par les nitrates : leurs teneurs dépassent globalement la norme de potabilité sur presque 40 % des captages suivis.

CONCENTRATIONS EN NITRATES ET PESTICIDES DES EAUX BRUTES ENTRE 2000 ET 2010

Concentration moyenne 2000-2010	Inférieure au seuil de vigilance (< 50 % de la norme)	Entre seuil de vigilance et seuil d'action renforcée	Supérieure au seuil d'action renforcée (> 75 % de la norme)
Absence de tendance à la hausse	Cas 1 : 40 % des captages AEP	Cas 2 : 18 %	Cas 4 : 38 %
Tendance à la hausse		Cas 3 : 4 %	

CLASSEMENT SDAGE DES CAPTAGES AEP VIS-À-VIS DES NITRATES ET PESTICIDES



Carte disponible sur la version électronique du rapport annuel.

Contamination par les pesticides

Le classement des molécules quantifiées (voir graphique p.12) est effectué sur une période récente (de 2007 à 2010) selon le nombre de quantifications et le taux de dépassement du seuil de qualité par substance phytosanitaire (0,1 µg/l) à l'échelle du bassin Seine-Normandie :

- La contamination des eaux souterraines par les triazines (interdites depuis 2003-2004) et par leurs métabolites (produits de dégradation) reste forte.
- Les teneurs et la fréquence de quantification des molécules-mères interdites sont plus faibles que celles de leurs produits

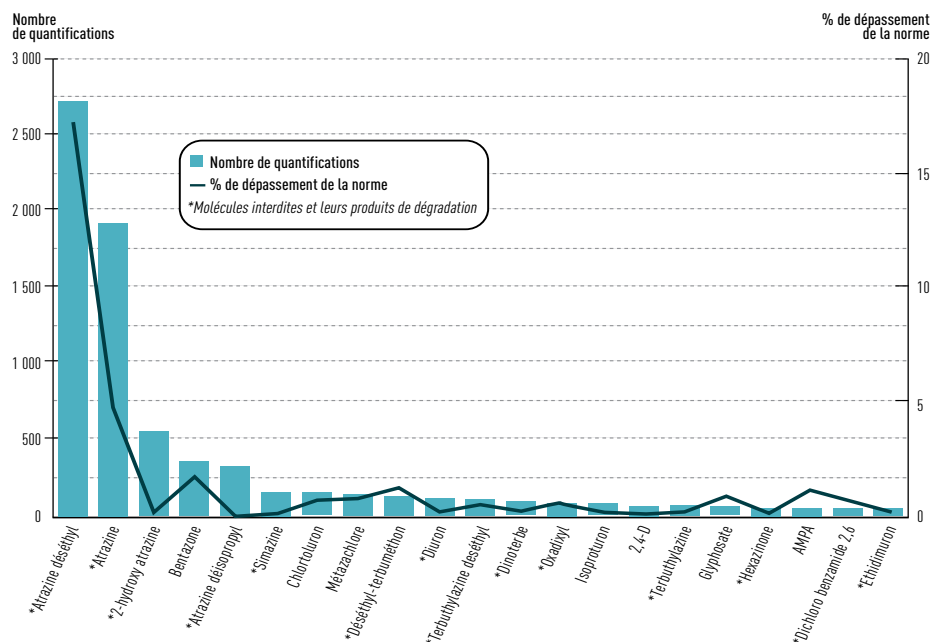
de dégradation. Cela correspond au processus de dégradation progressive des substances d'origine. Néanmoins, la toxicité des métabolites peut parfois être plus forte que celle de la molécule d'origine, et leur persistance dans le temps est souvent importante.

- Pour les substances autorisées, comme le glyphosate et son produit de dégradation, l'AMPA, et d'autres désherbants tels que le bentazone, le chlortoluron, la métazachlore, l'isoproturon et le 2,4-D (acide 2,4-dichlorophénoxyacétique), les molécules-mères sont généralement présentes en concentration supérieure à celle des produits de dégradation, et/ou sont détectées plus fréquemment. Toutefois, certains métabolites sont particulièrement toxiques et persistants, comme les produits de dégradation du glyphosate.

En distribution spatiale, si les triazines sont largement répandues sur l'ensemble du bassin, les herbicides des vignobles (terbuthylazine et son métabolite, le déséthyl-terbuméton, oxadixyl) dégradent les eaux souterraines au droit des territoires concernés (Champagne).



CONTAMINATION PAR LES PESTICIDES



La plupart des substances dépassant les normes dans les eaux souterraines brutes sont à l'origine d'une partie de la non-conformité de l'eau potable au robinet.

Compte tenu des seuils de qualité actuels, les eaux souterraines sont plus polluées par les pesticides que par les nitrates, que ce soit en termes de niveau de concentration ou d'étendue géographique.

Les problèmes de qualité de l'eau brute sont souvent la cause d'abandon des captages (particulièrement en Eure-et-Loir et dans la Marne), du fait de coûts de traitement élevés.

Autres micropolluants

Pour les principaux micropolluants organiques dans les eaux souterraines (composés organiques halogénés volatils - COHV ; hydrocarbures aromatiques polycycliques - HAP ; polychlorobiphényles - PCB ; benzène, toluène, éthylbenzène et xylènes - BTEX), les quantifications sont relativement rares dans le réseau de suivi du bassin.

Sur la période 2008-2010, la contamination est essentiellement due à la présence des OHV, suivie de loin par les HAP.

Parmi les molécules chlorées de COHV recherchées, trois sont classées « substance prioritaire DCE ». Sur près de deux millions

d'analyses quantifiées, environ 8,5 % dépassent les normes de qualité. Toutefois, ces dépassements correspondent à un nombre restreint de qualimètres : quatre stations dégradées sur 55 caractérisées. Les composés concernés sont très persistants (de l'ordre d'une dizaine d'années dans l'eau) et sont peu dégradables dans l'eau (la dégradation intervient surtout dans l'atmosphère sous l'action des UV).

Le produit le plus fréquemment dosé (concentration supérieure aux normes) est le trichloroéthylène. Il s'agit du produit le plus toxique pour l'homme (en exposition chronique par voie atmosphérique, par l'eau et la nourriture), utilisé essentiellement pour le dégraissage des métaux. Les solvants chlorés sont le plus souvent détectés dans les nappes souterraines au droit des sites industriels pollués, en activité ou abandonnés. C'est le cas du panache polluant qui s'étend depuis la zone industrielle de Sermaises (45) vers le nord, l'un des plus importants d'Europe.

LES EAUX DE SURFACE

État biologique de l'état écologique

L'état biologique résulte de l'agrégation de trois éléments de qualité biologiques

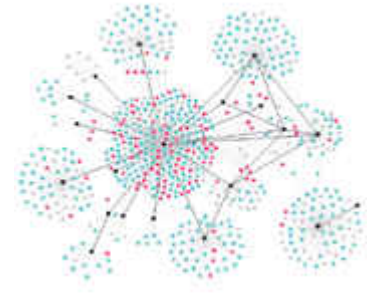
Informer, former pour convaincre

Dans le domaine des eaux souterraines, l'Agence développe avec le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) un Système d'information et de gestion des eaux souterraines : le SIGES Seine-Normandie. C'est le premier dispositif d'information à l'échelle d'un bassin hydrographique, compilant l'ensemble des observations sur les eaux souterraines : sigessn.brgm.fr

L'un des objectifs de ce portail Internet est la mise à disposition de données sur la gestion qualitative et quantitative des eaux souterraines. Il propose un service de cartographie dynamique en ligne et s'adresse aux différents acteurs du domaine de l'eau (administrations, collectivités, bureaux d'études, etc.), ainsi qu'au grand public. Cette démarche répond aux exigences européennes et nationales de communication des données environnementales au public.

38 %
des captages d'alimentation en eau potable ont une concentration en nitrates et pesticides supérieure à **75 %** de la norme (eaux souterraines)

48 %
des stations suivies en 2011 sont en bon état physico-chimique (eaux de surface)



ÉTAT BIOLOGIQUE DU BASSIN SEINE-NORMANDIE - DONNÉES 2011

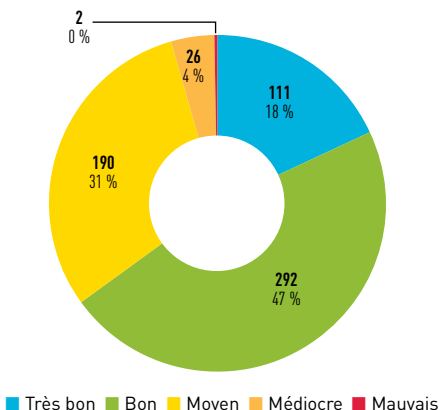


Carte disponible sur la version électronique du rapport annuel.

suivis par l'AESN, les DREAL et l'ONEMA : les macro-invertébrés benthiques, les diatomées benthiques et les poissons. Le suivi biologique n'est pas complet pour toutes les stations. Certaines n'ont donc qu'un ou deux éléments biologiques renseignés en 2011. La carte ci-dessus permet de visualiser les états biologiques 2011 à la station. 621 stations sont renseignées et validées pour la biologie.

RÉPARTITION EN CLASSES D'ÉTAT BIOLOGIQUE

(nombre de stations et % en 2011)



État physico-chimique de l'état écologique

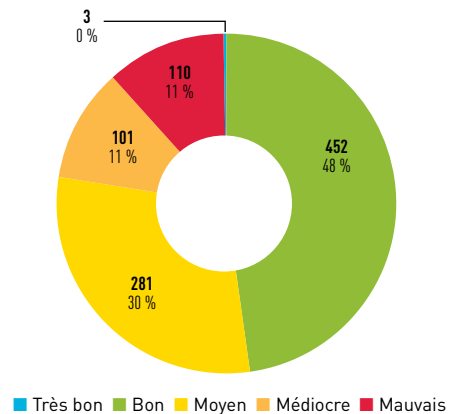
L'état physico-chimique de l'état écologique résulte de l'agrégation de quatre éléments de qualité : bilan de l'oxygène, température, nutriments, acidification. Sur les 947 stations suivies en 2011, 48 % sont en bon état et 52 % en état moins que bon.

Le bilan de l'oxygène et les nutriments sont les deux éléments de qualité les plus déclassants sur le bassin, avec respectivement 260 et 363 stations déclassées en 2011.

En 2011, pour les 482 stations en état physico-chimique moins que bon, le phosphore total reste le principal paramètre déclassant (292 stations), suivi des ortho-phosphates (243 stations) puis des nitrites (166 stations).

RÉPARTITION EN CLASSES D'ÉTAT PHYSICO-CHIMIQUE

(nombre de stations et % en 2011)



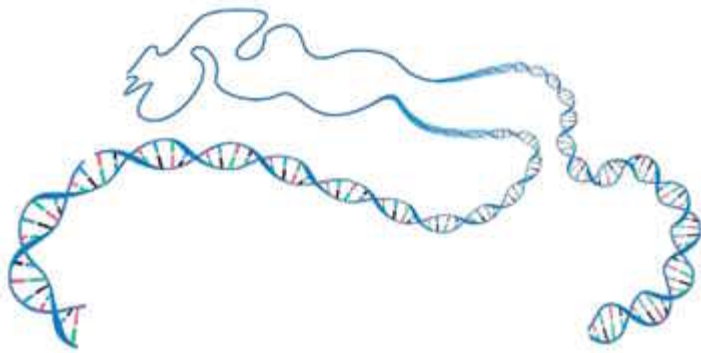
CLASSES D'ÉTAT POUR LES QUATRE ÉLÉMENTS DE QUALITÉ PHYSICO-CHIMIQUES (NOMBRE DE STATIONS)

	Acidification	Température	Bilan O ₂	Nutriments
Très bon	342	850	159	8
Bon	604	73	528	552
Moyen	0	23	189	209
Médiocre	0	1	45	81
Mauvais	0	0	26	73

CLASSES D'ÉTAT POUR CHAQUE UN DES PARAMÈTRES NUTRIMENTS (NOMBRE DE STATIONS EN ÉTAT PHYSICO-CHIMIQUE MOINS QUE BON)

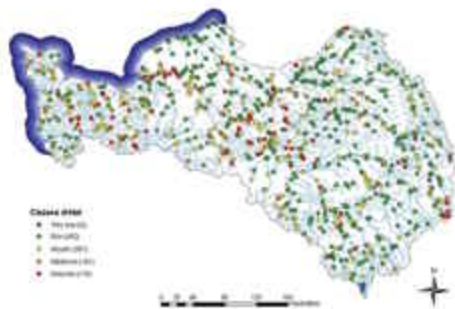
	Ortho-phosphates	Phosphore total	Nitrites	Nitrates	Ammonium
Très bon	38	24	103	23	95
Bon	201	166	213	430	274
Moyen	143	199	87	28	75
Médiocre	50	52	52	1	23
Mauvais	50	41	27	0	15





La carte présente les résultats physico-chimiques obtenus en 2011 sur les stations de surveillance du bassin Seine-Normandie.

ÉTAT PHYSICO-CHIMIQUE 2011 DU BASSIN SEINE-NORMANDIE



Carte disponible sur la version électronique du rapport annuel.

Contamination en polluants spécifiques de l'état écologique

Les polluants spécifiques de l'état écologique regroupent quatre métaux (arsenic, chrome, cuivre et zinc) et cinq pesticides (chlortoluron, oxadiazon, linuron 2,4 D et 2,4 MCPA). Parmi les 629 stations suivies en 2011 au titre de la DCE, 573 sont en bon état et 56 en état moyen. Les déclassements sont essentiellement dus aux paramètres cuivre, zinc (52 stations) et, dans une moindre mesure, au chrome (six stations). Concernant les polluants synthétiques, seul le 2,4 MCPA est déclassant sur deux stations.

État chimique

L'état chimique est l'appréciation de la qualité d'une masse d'eau sur la base des concentrations en 41 polluants, notamment les substances prioritaires et dangereuses prioritaires regroupant des HAP, des substances benzéniques, des métaux lourds, des pesticides, des biocides.

Sur les 629 stations suivies en 2011, seules 139 (22 %) sont en bon état chimique tandis que 490 (78 %) restent en mauvais état.

Les stations en mauvais état sont principalement déclassées par une à deux substances dont les pollutions sont d'origine diffuse ou dispersée (hydrocarbures aromatiques polycycliques ou HAP, tributylétain-cation, Di(2ethylhexyl)Phtalate-DEHP, pesticides). Ces substances sont issues des résidus de combustion pour les HAP, des agents biocides, des peintures pour le tributylétain-cation, des matières plastiques (polychlorure de vinyle-PVC, emballages, etc.) pour le DEHP.

La problématique HAP est extrêmement prégnante sur le bassin : sur les 490 stations qualifiées en mauvais état, seules quatre stations ne sont pas déclassées sur ces paramètres (à noter que le Benzo(g,h,i)perylène et l'Indeno(1,2,3-cd)pyrène sont responsables à eux seuls de 430 déclassements).

ÉTAT CHIMIQUE 2011 DU BASSIN SEINE-NORMANDIE (sans bruit de fond)



Carte disponible sur la version électronique du rapport annuel.

État de la contamination chimique hors paramètres impératifs de la DCE

Outre les substances de l'état chimique, plus de 250 molécules sont également analysées. 596 des 953 stations suivies présentent une contamination par au moins une molécule. Les HAP non suivies au titre de la DCE (dibenzo[ah] antracène ; chrysène et benzo[a] pyrène) et les pesticides (AMPA, glyphosate, dinoterbe, carbendazime), notamment les herbicides, sont à l'origine de la majorité des déclassements. Pour mémoire, le glyphosate a été la matière active la plus vendue sur le bassin en 2011 (plus de deux tonnes).

Étude sur la classification des masses d'eau de surface

Diagnostic de l'état des eaux sur le bassin Seine-Normandie

Pour respecter l'objectif de non-dégradation et identifier les masses d'eau dont l'état pourrait s'améliorer d'ici 2015, un diagnostic de l'état des eaux permettant de caractériser les risques de dégradation de la qualité des eaux a été réalisé.

Il a été conduit à partir des données d'état écologique disponibles à la masse d'eau (SDAGE 2010-2015), des connaissances relatives aux pressions pouvant s'exercer sur une masse d'eau, et de celles concernant le fonctionnement naturel des masses d'eau (géologie, régime hydrologique, etc.), soit plus de 18 millions de données.

Un niveau de risque d'exposition (faible ou fort) pour trois types de pressions (ponctuelles, diffuses et hydromorphologiques) a été estimé sur chacune des 1 700 masses d'eau de surface du bassin.

22 %
des stations suivies en 2011 sont
en bon état chimique (eaux de surface)

Plus de
18 millions
de données ont été analysées pour caractériser
les risques de dégradation de la qualité des eaux de surface



Masses d'eau dont l'état pourrait s'améliorer d'ici 2015

Un croisement entre état actuel moins que bon (état moyen, médiocre et mauvais) et niveau faible de pressions a été réalisé. Pour 200 masses d'eau en état moyen, l'enjeu est plausible, et pour 100 masses d'eau en état médiocre et mauvais, l'état pourrait s'améliorer (voir carte). Bien que présentant un niveau de risque global faible, il s'avère que la dégradation de la qualité est essentiellement d'origine diffuse (de l'ordre de 85 %). Ces 300 masses d'eau sont situées majoritairement en tête de bassin.

MASSES D'EAU EN ÉTAT MOINS QUE BON AVEC NIVEAU DE RISQUE GLOBAL FAIBLE (toutes pressions confondues)



Carte disponible sur la version électronique du rapport annuel.

ÉTAT BIOLOGIQUE DES EAUX LITTORALES

Suivi des poissons en eaux de transition

Les estuaires jouent un rôle essentiel dans le fonctionnement des systèmes aquatiques, notamment pour les poissons, et ils font, à ce titre, l'objet d'un suivi dans le cadre du contrôle de surveillance de la qualité des eaux, imposé par la DCE.

Ce suivi, lancé en 2010 et assuré par l'Agence de l'eau, porte sur les sept masses d'eau de transition du district hydrographique de Seine-Normandie : Seine amont, central et

aval, Risle maritime, Orne, baie des Veys et baie du Mont-Saint-Michel.

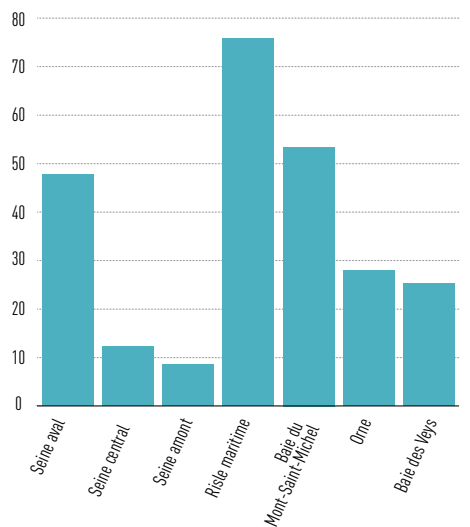
Une approche de bio-indication basée sur les peuplements de poissons permet d'évaluer l'état écologique des milieux estuariens grâce aux campagnes de pêche. Ces résultats doivent permettre de dresser une liste des espèces fréquentant les estuaires, de déterminer leur abondance, la biomasse totale par espèce pêchée et leur structure en âge.

Pour la partie orientale du district Seine-Normandie, les échantillonnages réalisés ces trois dernières années par la cellule de suivi du littoral normand mettent en évidence une pauvreté générale de la Seine, hormis sur sa partie aval, plus salée (polyhaline) ; avec une décroissance de la richesse spécifique de la partie marine (nombre d'espèces) vers les eaux plus douces en amont (oligohalines). La structuration du peuplement est différente entre le printemps et l'automne. En Seine aval, l'éperlan, la plie, la sole et le flet sont les espèces les plus structurantes au printemps, tandis qu'à l'automne le peuplement est dominé par le gobie buhotte, la sole, la plie, le hareng et l'éperlan.

Les opérations de pêche sur l'Orne ont permis de mettre l'accent sur l'impact du barrage de Caen (qui bloque la remontée des poissons tolérant de grandes variations de salinité (euryhalins) lors des marées montantes) et sur l'importance de la partie amont de l'estuaire en termes de productivité et de zones de nourricerie.

La baie du Mont-Saint-Michel et la baie des Veys confirment la relative bonne qualité de leur fonctionnement écologique et leur importance comme zones de nourricerie pour les juvéniles marins.

NOMBRE D'INDIVIDUS PAR TRAIT DE CHALUT ET PAR MASSE D'EAU



NOMBRE D'INDIVIDUS PAR TRAIT DE CHALUT ET NOMBRE D'ESPÈCES PAR ZONE HALINE DE L'ESTUAIRE DE SEINE

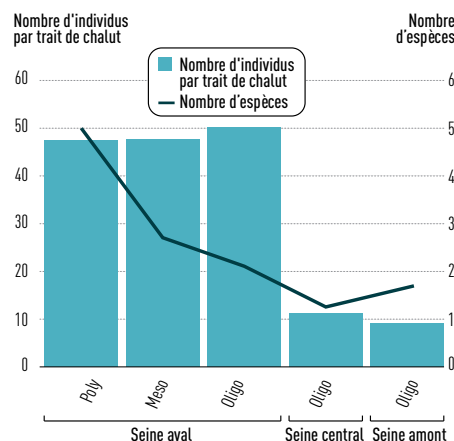


TABLEAU DES INDICATEURS DE PERFORMANCES



ACTION : CONNAISSANCE, PLANIFICATION, GOUVERNANCE, FONCTIONNEMENT AGENCE

Sous-action	Objectifs	Nom de l'indicateur	Libellés	Réalisations 2012
Acquisition de données	Satisfaire aux obligations européennes et nationales en matière de données sur l'eau	Connaissance des rejets dans le milieu	Pourcentage des rejets industriels faisant l'objet d'un suivi régulier (% de redevance)	37 %
			Pourcentage d'EH des agglomérations de plus de 10 000 EH bénéficiant d'un dispositif d'autosurveillance des réseaux	95 %
Prospective	Soutenir les structures territoriales de gestion de l'eau et promouvoir la politique de l'eau	Planification des SAGE	Surface du bassin couvert par un SAGE	34 %
			Nombre de SAGE du bassin dont nombre de SAGE mis en œuvre	29 10
Gouvernance et soutien des politiques	Promouvoir la politique de l'eau	Action internationale	Montant des aides publiques au développement (loi « Oudin-Santini ») (en M€ d'AP*)	4,9
Dépenses courantes et autres dépenses	Veiller à assurer un haut niveau de performance dans le suivi des redevances collectées	Suivi des redevances	Taux de contrôle par année d'activité (en % d'assiette)	2 %
		Suivi du fonctionnement	Total des dépenses de fonctionnement (en M€ d'AP)	10,40
		Gestion du personnel	Effectifs de l'Agence (en ETPT/ETP au 31/12)	475,02/475
	Assurer une organisation efficace et un niveau de compétence élevé dans les Agences de l'eau		Nombre de jours de formation par ETPT	5,3

ACTION : MESURES NATIONALES DE GESTION DE L'EAU

Sous-action	Objectifs	Nom de l'indicateur	Libellés	Réalisations 2012
Mise aux normes des équipements d'assainissement	Satisfaire aux obligations européennes et nationales en matière d'équipement et de réduction des rejets	Eaux résiduaires urbaines (ERU)	Nombre de stations de plus de 2 000 EH restant à mettre en conformité au 31/12 de l'année et nombre d'EH correspondants au 31/12 de l'année	7 22 270
			Pourcentage des autorisations de programme annuelles de la ligne 11 (installations de traitement des eaux usées domestiques) consacrées à la mise en conformité ERU dans l'année	11 %
Lutte contre la pollution	Réduire l'impact des activités humaines en préservant l'eau	Évolution des ventes de produits phytosanitaires sur le bassin	Quantité de substances actives vendues par les distributeurs selon les trois catégories de substance servant au calcul de la redevance (en kg) : • taux de RPD max • taux de RPD médian • taux de RPD min	Les données 2012 ne seront disponibles qu'au second semestre 2013
		Nombre d'aides en faveur de la réduction des usages non agricoles des produits phytosanitaires	Nombre d'aides passées et montant des aides correspondant (en M€ d'AP)	68 1,11
Solidarité urbain-rural	Promouvoir et mettre en œuvre la solidarité dans le bassin	Solidarité avec les communes rurales	Montant des aides spécifiques engagées en faveur des communes rurales (en M€ d'AP)	77

*Autorisation de programme


ACTION : GESTION TERRITORIALE DE L'EAU

Sous-action	Objectifs	Nom de l'indicateur	Libellés	Réalisations 2012	
Réalisation des objectifs environnementaux de la DCE	Conduire des actions territoriales pour protéger la ressource en eau	Lutte contre les pollutions diffuses	Montants consacrés à la lutte contre les pollutions diffuses (en AP*)	24,6	
			Surfaces agricoles utiles faisant l'objet de mesures agroenvironnementales (en ha)	13 215	
			Nombre d'exploitations faisant l'objet d'un plan végétal environnement	199	
			Nombre de captages prioritaires « Grenelle » en cours de protection :		
			• Nombre de captages du bassin	146	
			• Nombre de captages aidés par l'Agence en faveur de la délimitation d'une zone de protection	146	
				• Nombre de captages aidés par l'Agence en faveur de la validation d'un « programme d'action »	92
				• Nombre de captages pour lesquels au moins une demande de MAE découlant du programme d'action a été aidée	41
				Montant d'AP (en M€) consacrées à l'agriculture biologique et superficie des exploitations concernées (en ha)	1,50 sans objet
	Conduire des actions territoriales pour réaliser les objectifs d'état des eaux	Milieux aquatiques		Linéaire de berges restauré ou entretenu avec l'aide de l'Agence (en km) et en M€ d'AP engagées dans l'année	5 285 16,06
Zones humides bénéficiant d'un financement Agence (en ha) dont acquisition et en M€ d'AP engagées dans l'année				2 335 479 12,92	
Nombre d'ouvrages du bassin aidés en vue d'être rendus franchissables dans l'année et M€ d'AP engagées dans l'année				98 23,71	
Conformité des eaux brutes à vocation de production d'eau potable			Montant des aides engagées au bénéfice de collectivités (traitement, interconnexion, déplacement, protection des captages, DUP) (en M€ d'AP)	43,3	
			Populations desservies qui ont bénéficié de ces travaux	4 593 000	
Sécheresse		Adapter la gestion de la ressource à l'accroissement de la rareté de l'eau	Limitation des effets des sécheresses	Montant des aides attribuées pour des opérations en faveur de la gestion des prélèvements sur la ressource (économies d'eau) (en M€ d'AP)	1,33
	Volumes prélevés dans le bassin par secteur : collectivités (en Mm ³)			1 426	
	Autres usages économiques (notamment industrie hors refroidissement industriel) (en Mm ³)			365	
	Refroidissement industriel (notamment centrales EDF) (en Mm ³) Agriculture (en Mm ³)			776 156	
	Développement de la ressource			Montant des aides attribuées pour des opérations de création de réserves pour le soutien d'étiage et en retenues de substitution (AP en M€) et nouveaux volumes stockés en Mm ³	0 0
	Gestion de la ressource			Nombre d'études de volumes prélevables ayant bénéficié de l'engagement d'une aide de l'Agence et nombre d'organismes uniques ayant bénéficié d'une aide de l'Agence pour sa création	0 0

*Autorisation de programme



02

DÉVELOPPER UNE STRATÉGIE AVEC UNE VISION D'ENSEMBLE POUR L'EAU

Mettre les usagers au cœur de la gestion de l'eau (p.20)

Sensibiliser et informer le public (p.25)

Renforcer la coopération internationale (p.27)

Adapter les outils de gestion de la ressource (p.28)

Comprendre la portée économique, sociale
et environnementale de la politique de l'eau (p.29)

Connaître le milieu pour agir (p.31)



METTRE LES USAGERS AU CŒUR DE LA GESTION DE L'EAU

Avec les instances de bassin, l'Agence de l'eau est au cœur de la gouvernance en matière de gestion de l'eau. Elle invite l'ensemble des acteurs à se mobiliser sur des objectifs partagés afin de gagner en cohérence et en efficacité, pour un retour au bon état des eaux du bassin.

LES INSTANCES DE BASSIN

Institué par la loi sur l'eau du 16 décembre 1964, le comité de bassin est le lieu d'une concertation sur la politique de l'eau entre les usagers, les collectivités locales et l'État.

Chargée de fédérer et de mobiliser tous les acteurs, l'Agence en assure le secrétariat. C'est plus précisément dans le cadre des six commissions territoriales du comité de bassin qu'elle met en cohérence les politiques publiques pour la gestion de l'eau, axées sur des territoires prioritaires.

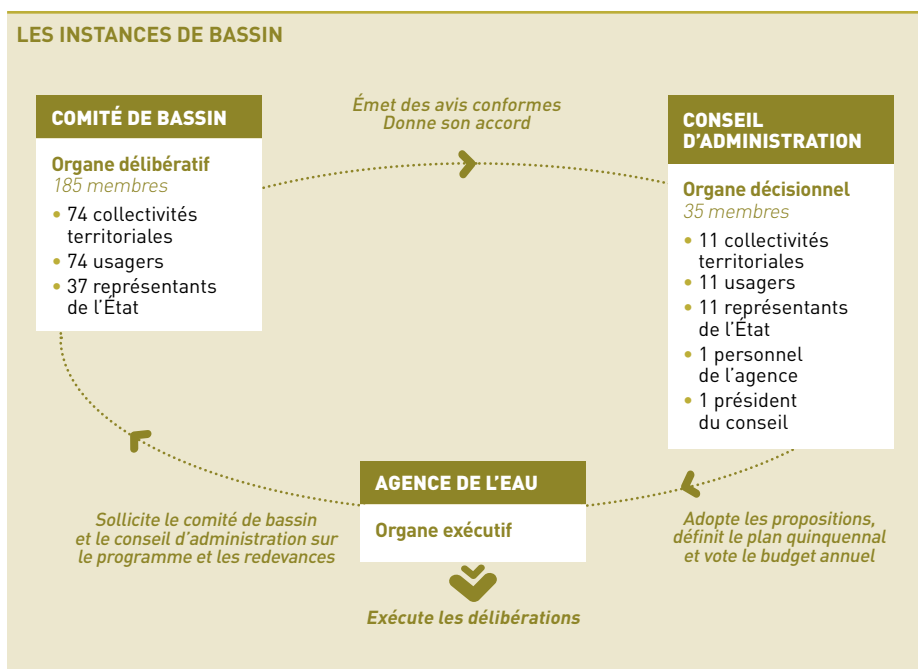
Le comité de bassin

Son rôle

Sur proposition du conseil d'administration de l'Agence de l'eau, le comité de bassin est invité à donner un avis conforme sur le programme pluriannuel d'intervention de l'Agence : taux des redevances, types de travaux à réaliser et modalités d'aides relatives à ces travaux.

La loi sur l'eau de 1992 a également confié au comité de bassin l'élaboration du Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE). Approuvé par le préfet coordonnateur de bassin, ce document présente les grandes orientations de la gestion de l'eau à long terme. Le comité de bassin engage la consultation du public sur le projet de ce document d'orientation.

LES INSTANCES DE BASSIN

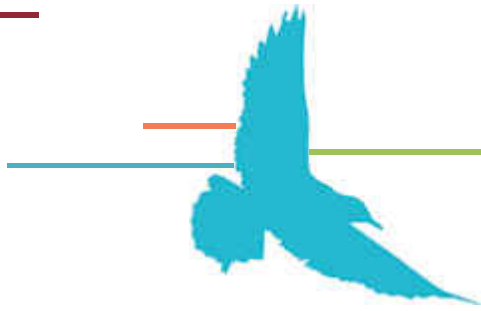


Le lancement de la consultation du public

La Directive-cadre sur l'eau (DCE) impose de consulter régulièrement le public et les assemblées à chaque étape de l'élaboration d'un projet de Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux. Le SDAGE actuel devra être adopté par le comité en 2015 pour un nouveau cycle 2016-2021.

La DCE précise le calendrier des étapes préalables à cette révision, et plus particulièrement les informations et des consultations qui doivent être engagées trois ans avant cette révision. Les comités de bassin sont responsables de ces consultations, qui doivent traiter des « questions importantes », mais également des enjeux et du calendrier de travail. Les cibles sont le grand public, mais aussi les assemblées régionales, départementales, les chambres consulaires et les Commissions locales de l'eau (CLE). La consultation se déroule de novembre 2012 à avril 2013 par l'intermédiaire d'un questionnaire sur Internet.





Le fonctionnement du comité de bassin

Afin de préparer ses travaux, le comité de bassin a institué cinq types de structures.

Le bureau du comité de bassin

Composé de sept membres, il est présidé par le président du comité de bassin. Il prend connaissance des travaux des différentes commissions et organise les séances plé-

nières du comité de bassin, en tenant compte du contexte de la politique de l'eau.

La Commission permanente des programmes et de la prospective (CPPP)

Elle est composée des présidents et vice-présidents des commissions et groupes du comité de bassin, ainsi que des administrateurs de l'Agence de l'eau.

Elle propose au comité de bassin tout élément concernant la politique d'intervention de l'Agence à court ou long terme et les projets de programmes pluriannuels présentés par la directrice générale de l'Agence. Elle peut également arrêter, sur demande de la commission des aides (voir page 23) ou de la directrice générale, la doctrine relative aux modalités d'application du programme.

Elle s'appuie sur quatre groupes de travail : industrie, agriculture, gestion solidaire-développement durable et communication, collectivités et territoires.

L'élaboration du 10^e programme d'intervention (2013-2018)

Les membres de la CPPP se sont réunis 12 fois en 2012, afin d'établir le 10^e programme d'intervention financière (2013-2018) de l'Agence de l'eau Seine-Normandie. Les conclusions ont été restituées régulièrement au comité de bassin. Ce programme vise à conduire l'atteinte du bon état écologique des deux tiers des eaux de surface à l'horizon 2015 dans un cadre budgétaire maîtrisé.

Novateur, ambitieux et réaliste, il est l'instrument financier de la mise en œuvre de la DCE, suivant les principes suivants :

- la stabilité du montant global des redevances pour les six prochaines années ;
- le rééquilibrage des contributions des catégories d'usagers en faveur des consommateurs, principaux contributeurs (90,8 % des redevances au 10^e programme contre 92 %, fin du 9^e programme) ;
- le versement de 4,1 milliards d'euros d'aides sur six ans.

Après avis favorable du comité de bassin, le programme a été approuvé à l'unanimité par le conseil d'administration lors de sa séance du 18 octobre.



André Santini, président du comité de bassin, ancien ministre, député-maire d'Issy-les-Moulineaux.

Le comité de bassin « spécial industrie »

À l'instar de ce qui avait été fait sur le thème de l'agriculture en 2011, le comité de bassin s'est réuni le 3 mai afin de mieux appréhender trois aspects du monde industriel :

- l'industrie et l'eau sur le bassin (poids économique, panorama et bilan des actions de l'Agence) ;
- le partenariat entre les collectivités et l'activité économique (prise en compte de la politique de l'eau dans les PME, vulnérabilité des stations aux effluents industriels) ;
- le dialogue entre les industriels et la société civile (contribution du public aux décisions, information des riverains d'un site industriel).

La qualité des exposés et des témoignages des intervenants a suscité des échanges aussi nombreux qu'enrichissants.



Daniel Canepa, président du conseil d'administration, préfet coordonnateur de bassin, préfet de la région Île-de-France, préfet de Paris, du 29 octobre 2008 au 19 décembre 2012.



Six commissions territoriales (COMITER)

Elles correspondent aux six sous-bassins du territoire Seine-Normandie et répondent à l'opportunité offerte par la LEMA : « Les membres des trois collèges représentant un sous-bassin peuvent se constituer en commission territoriale. » Elles ont pour mission de proposer au comité de bassin les priorités d'actions nécessaires à ce sous-bassin et de veiller à l'application de ces propositions. Elles sont également chargées d'émettre un avis sur les projets de SAGE qui concernent leur territoire.

Deux commissions thématiques

Une Commission relative au milieu naturel aquatique (COMINA) et une Commission du littoral et de la mer (COLIMER).

Un conseil scientifique

Le comité de bassin a créé à ses côtés un conseil scientifique constitué de 24 chercheurs reconnus dans diverses disciplines (agronomie, santé publique, hydrologie, sciences humaines et sociales, etc.). Le conseil scientifique donne des avis sur les enjeux et questionnements scientifiques concernant les orientations et les grands projets envisagés dans le bassin.

Les Comiter et Forums*

Les Comiter ont été sollicitées tout au long de l'année afin de préparer le 10^e programme d'intervention de l'Agence. Les Comiter et les Forums ont permis d'élaborer au plus près du terrain les Plans territoriaux d'actions prioritaires, qui définissent les priorités d'intervention du programme en prenant en compte les problématiques de chaque territoire. Ces réunions ont également permis de donner la parole aux industriels, élus, professionnels du secteur agricole ou associations concernés afin de mieux cerner les enjeux locaux en vue de sélectionner les territoires à risques importants d'inondation dans le cadre de la Directive inondation.

* Assemblées des acteurs locaux (élus, associations, établissements publics, industriels, agriculteurs, assemblées territoriales, etc.) réunies à l'initiative des Comiter pour traiter de la politique de l'eau dans les sous-bassins.

Le conseil scientifique s'exprime sur les gaz de schiste et sur la consultation du public

À la demande des acteurs du bassin, le conseil scientifique a émis un avis sur les impacts d'une potentielle exploitation de gaz de schiste, sur la gestion de l'eau dans le bassin Seine-Normandie, compte tenu des objectifs de qualité des eaux de surface et souterraines. Au-delà des effets directs sur l'eau, cet avis tient compte des effets indirects sur l'emprise foncière et soulève la question de la cohérence d'une telle exploitation avec un aménagement du territoire préservant les ressources en eau. Le conseil scientifique a également formulé et présenté en comité de bassin des recommandations pour le questionnaire de consultation du public et des assemblées de 2012-2013.



Fin 2012, le comité de bassin a lancé une consultation du public et des assemblées sur l'avenir de l'eau et des milieux aquatiques.





Le conseil d'administration

Son fonctionnement

Le conseil d'administration de l'Agence de l'eau est composé de 35 membres, nommés ou élus par et parmi les membres du comité de bassin. Pour son fonctionnement, il s'appuie sur la CPPP, partagée avec le comité de bassin, et sur les deux commissions créées en son sein.

La commission des finances

Elle examine les dossiers présentés par la directrice générale de l'Agence au conseil d'administration, notamment ceux qui ont une incidence financière.

La commission des aides

Elle donne un avis conforme sur les aides aux investissements des maîtres d'ouvrage (collectivités, industriels, agriculteurs, etc.) présentés par la directrice générale de l'Agence.

Elle est chargée du contrôle et du suivi des affectations d'autorisation de programme. Elle fait des propositions et donne un avis sur les évolutions de doctrine en matière d'attribution des aides et sur les modifications de programme, avant leur examen par la CPPP.

INSTAURER UNE GOUVERNANCE AU PLUS PRÈS DES TERRITOIRES

L'Agence promeut deux outils complémentaires auprès des partenaires locaux pour avancer vers le bon état des ressources en eau par territoire : les contrats globaux créés par l'Agence et les Schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) définis par la loi sur l'eau (1992).

Les contrats globaux : un outil local de gouvernance pour l'eau

La politique contractuelle de l'Agence structure la gestion de l'eau par territoire. Chaque contrat s'appuie sur un état initial du milieu naturel et l'état des équipements en matière d'eau pour définir une programmation opérationnelle visant à atteindre l'objectif négocié et partagé.

Ces contrats prévoient un comité de pilotage local, une animation locale dédiée, un suivi annuel des actions et une évaluation finale. Ce type de contrat peut également être élaboré dans le cadre de la mise en œuvre de SAGE.

Ce mode de fonctionnement suscite en outre une dynamique locale favorable à l'émergence de nouveaux SAGE. L'ensemble bénéficie de la synergie des conventions de partenariat signées avec les conseils généraux et les conseils régionaux.





Les SAGE : une planification locale de la gestion des eaux

Fin 2012, le bassin Seine-Normandie compte 10 SAGE ayant fait l'objet d'un arrêté préfectoral d'approbation, 16 SAGE en phase d'élaboration et 3 SAGE en émergence.

Le comité de bassin a rendu depuis fin 2010 un avis sur 8 projets de SAGE : Iton, Armançon, Orne aval-Seulles, Orne moyenne, Avre, Orge-Yvette, Aisne-Vesle-Suippe, nappe de Beauce et milieux aquatiques associés et Couesnon, ces deux derniers étant rattachés au bassin Loire-Bretagne. En 2012, seul le SAGE Iton a fait l'objet d'un arrêté préfectoral d'approbation parmi tous ces projets de SAGE.

Le comité de bassin a donc examiné à ce jour 18 projets de SAGE, y compris nappe de Beauce et Couesnon, pour avis final, soit 16 SAGE pour le bassin Seine-Normandie. On notera la longueur de la procédure d'enquête publique des SAGE qui ralentit l'approbation des SAGE par arrêté préfectoral et leur mise en œuvre.

Le comité de bassin a en outre rendu en 2012 deux avis sur les périmètres du SAGE Sienne, Souilles et côtières ouest Cotentin et du SAGE Aure.

Avec les SAGE en émergence active, près de 34 % du bassin Seine-Normandie est couvert par une démarche SAGE, soit un peu moins que l'objectif assigné en termes de surface.

La mise en œuvre de la gouvernance territoriale

L'Agence de l'eau Seine-Normandie a renforcé ses modalités d'aide pour l'animation des SAGE afin de permettre aux structures porteuses des SAGE de se doter de moyens humains supplémentaires si nécessaire. Ainsi, le 10^e programme de l'Agence, adopté en 2012, permet de financer l'animation des SAGE pendant une durée globale de six ans pour la phase d'élaboration et pendant trois ans après l'approbation du SAGE pour initier la mise en application du SAGE, phase qui est ensuite relayée par un contrat global avec un programme d'action calé sur le PAGD du SAGE approuvé. En cas de révision d'un SAGE, l'animation peut être aidée pendant trois ans.

SOUTENIR LES STRUCTURES TERRITORIALES DE GESTION DE L'EAU ET PROMOUVOIR LA POLITIQUE DE L'EAU

Planification des SAGE	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Surface du bassin couverte par un SAGE	28,5 %	30 %	32,5 %	32 %	32,3 %	34 %
Nombre de SAGE dans le bassin	23	26	27	26*	27	29
dont nombre de SAGE mis en œuvre	6	7	8	8	9	10

*Suite au départ du porteur de projet de SAGE Bec-de-Caux, ce projet ne figure actuellement plus dans les SAGE émergents.

UNE INFO AU FIL DE L'EAU

20 ans après le vote de la loi sur l'eau, 34 % du bassin Seine-Normandie est couvert par une démarche de Schémas d'aménagement et de gestion des eaux.



SENSIBILISER ET INFORMER LE PUBLIC

L'Agence déploie une stratégie de communication visant à partager la politique de l'eau avec le citoyen, l'élu et l'utilisateur. Parallèlement, l'Agence développe un programme d'« Éducation à la citoyenneté pour l'eau ».

La mission de l'Agence consiste à promouvoir la politique de l'eau auprès des décideurs locaux. Son objectif : favoriser les investissements nécessaires à la protection des milieux aquatiques et humides, tout en satisfaisant le besoin d'information du public, dans l'esprit de l'article 14 de la Directive-cadre sur l'eau et de la convention d'Aarhus.

ÊTRE AU CŒUR DE L'ACTUALITÉ NATIONALE ET INTERNATIONALE

Les six Agences de l'eau et l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA) ont souhaité inscrire certaines actions dans un cadre de cohérence nationale, dont la portée dépasse l'échelle territoriale du bassin.

Les actions de communication ont été principalement axées sur les chantiers suivants :

- Une campagne de presse « changeons de point de vue sur l'eau » axée sur la participation du public à la gestion de l'eau. Cette vague de publiereportages, parue dans la presse des collectivités, donne la parole aux élus ayant conduit des actions exemplaires dans ce domaine ;
- La communication sur le prix de l'eau et des services publics, avec la publication d'un rapport annuel rédigé par chaque Agence de l'eau, expliquant l'utilisation qui est faite des redevances. Il vient compléter celui des maires sur les services d'eau et d'assainissement. Il a été diffusé aux 8 640 maires du bassin Seine-Normandie.

- La présence des Agences, de l'ONEMA et du ministère au salon des maires et des collectivités locales, sur un stand commun, et l'organisation d'une table ronde, sur le thème « élus locaux, comment agir sur votre territoire pour l'avenir de l'eau et des milieux aquatiques ». Elle a rassemblé plus de 150 participants.
- La mise au point d'un baromètre de suivi de l'opinion, destiné à évaluer la connaissance et l'avis des citoyens sur les questions liées à la ressource en eau et aux milieux aquatiques.
- La participation des Agences de l'eau au 6^e Forum mondial de l'eau à Marseille en mars 2012. L'Agence de l'eau Seine-Normandie a participé activement à l'action des six Agences, de l'ONEMA et du ministère chargé de l'Environnement pour faire connaître la gestion de l'eau à la française aux 20 000 visiteurs venus de plus de 170 pays. La communication était axée sur la gestion de l'eau par bassin versant, les financements de la politique de l'eau et la gouvernance.

FAIRE CONNAÎTRE LA POLITIQUE DU BASSIN ET INCITER À AGIR

En vue d'accroître sa notoriété auprès des acteurs du bassin, l'Agence développe des outils de communication. Il s'agit notamment du rapport annuel de l'Agence, du magazine *Confluence*, des lettres territoriales publiées par les directions territoriales et, enfin, de l'animation des sites Internet www.eau-seine-normandie.fr et www.seine-normandie.eaufrance.fr

Un soutien financier croissant aux actions de communication des acteurs du bassin

En complément de ces outils institutionnels, l'Agence poursuit sa stratégie en matière de partenariats avec les acteurs locaux, « relais » de ses messages au plus près des citoyens. L'Agence a été partenaire technique et financier de plus de 80 actions de communication développées par les acteurs du bassin : collectivités et associations ont bénéficié de 900 000 € d'aides lorsque leurs actions s'inscrivaient dans les orientations du SDAGE.

Des « relations presse » développées

Le 10^e programme de l'Agence a fait l'objet d'une présentation approfondie et d'une mise en discussion avec la presse. Un « atelier presse » a réuni des journalistes en octobre, qui ont échangé avec la directrice générale sur les enjeux, les orientations et les modalités nouvelles de ce programme. Cette action vise à resserrer les liens de l'Agence avec la presse, dans un objectif de transparence accrue, d'explication et de dialogue. Les Agences de l'eau ont également organisé une conférence de presse nationale de présentation de leurs programmes en novembre.

Consultation du public et des assemblées

Le comité de bassin consulte le public et les assemblées sur les questions importantes qui se posent sur le bassin. Les réponses doivent permettre de mieux préparer le futur plan de gestion du bassin (SDAGE).



DEVENIR CITOYEN DE L'EAU

Les actions éducatives de l'Agence (classes d'eau, partenariats éducatifs, formations et outils pédagogiques) visent à responsabiliser les citoyens et les professionnels pour une implication locale dans la gestion de l'eau.

Convention avec les ministères

Deux conventions-cadres ont été signées, l'une avec le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative et l'autre avec le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du territoire.

Concernant l'Éducation nationale, l'objectif est d'harmoniser et de coordonner les pratiques régionales en matière d'éducation à l'écocitoyenneté dans les 10 académies du bassin Seine-Normandie.

Concernant la formation agricole, il s'agit de renouveler la convention signée en 2007 en approfondissant certains points : travail avec la profession agricole, projets de territoires, établissements en démarche de développement durable, international, outils de formation, etc.

Classes d'eau

1 306 classes d'eau se sont déroulées en 2012 dans les établissements d'enseignement général, les lycées professionnels ou des structures hors scolaires du bassin Seine-Normandie. Il s'agit d'un module éducatif basé sur une pédagogie active comprenant des rencontres avec des acteurs de l'eau, des visites de terrain, un travail en groupe interdisciplinaire et une production collective.

Quantités de classes	Total
Cycle1	350
Cycle2	423
Cycle3	379
Collège	69
Lycée	27
Formation technique	5
Formation agricole	21
Hors-scolaire	32
Total	1 306

Face à la demande de formation des élus suite à une première classe d'eau organisée pour les élus de la Marne en 2011, l'Agence a renouvelé cette expérience en 2012. Des classes d'eau pour les agriculteurs ont également été déployées en Haute-Normandie.

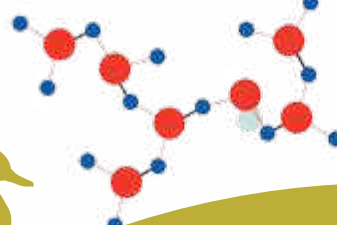
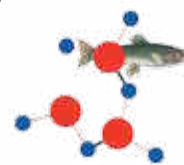
Partenariats éducatifs

25 partenariats éducatifs ont été financés par l'Agence de l'eau pour un montant total de 385 000 € : Prix international junior de l'eau (Stockholm Junior Water Prize), formations d'éco-jardiniers, expositions pédagogiques, fête des classes d'eau, journées techniques sur l'agriculture biologique, formations de techniciens rivières, etc.

Outils pédagogiques

Parmi les outils pédagogiques réalisés en partenariat avec l'Agence de l'eau, on peut citer :

- le site de ressources pédagogiques « Confort & Domotique », destiné aux classes de technologie des collèges, lycées professionnels et CFA (métiers du bâtiment), réalisé collégialement par l'inspection générale de l'Éducation nationale en charge des formations du bâtiment et des travaux publics, le ministère chargé du Développement durable, la Fédération française du bâtiment, la Fédération nationale des travaux publics, la Fédération nationale des sociétés coopératives de production du bâtiment et des travaux publics, EDF, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie et l'Agence de l'eau Seine-Normandie : confortetdomotique.dev.comcicomca.com/enseignants/connexion
- La malle pédagogique sur l'hydromorphologie et les indices biologiques « Y'aqua danlo » pour le niveau secondaire, a été créée en partenariat avec l'Union régionale des centres permanents d'initiatives pour l'environnement (URCPIE) de Picardie. Elle vise à faciliter l'étude de la rivière et de la faune aquatique aux collégiens et aux lycéens (niveau seconde).



RENFORCER LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

Outre le programme d'intervention de l'Agence à l'international, l'événement marquant de l'année a été le Forum mondial de l'eau. La 6^e édition de ce rendez-vous, qui s'est tenue à Marseille en mars 2012, avait pour principale ambition de concrétiser « le temps des solutions et des engagements ».

FORUM MONDIAL DE L'EAU ET SOLIDARITÉ

En matière de coopération décentralisée, les six Agences de l'eau se sont engagées à utiliser au maximum des capacités légales, le dispositif dit « du 1 % » né de la loi « Oudin-Santini » et à œuvrer en priorité en faveur de l'accès à l'eau et à l'assainissement dans les pays bénéficiaires de l'APD, notamment en Afrique subsaharienne.

Le 10^e programme (2013-2018) de l'Agence traduit clairement ces engagements. Il affirme notamment qu'une collectivité du bassin est obligatoirement associée, d'un point de vue financier et de préférence technique, à un projet soutenu par l'Agence.

La solidarité passe aussi par le partage du savoir. Renforcer les actions de sensibilisation, d'éducation et de formation en France et dans les pays partenaires, partager les expériences sur la gestion anticipée des impacts probables des changements globaux, partager l'expérience des comités de bassin ultramarins français avec les pays proches sont autant d'actions concrètes auxquelles se sont engagés les comités de bassin français par le biais, notamment, du développement de partenariats institutionnels.

Seine-Normandie a ainsi profité de l'événement pour établir le bilan de ses jumelages. Le Forum a aussi été l'occasion, pour l'Agence de l'eau, de signer de nouveaux accords de partenariats, avec l'Autorité du bassin de la Volta d'une part et le bassin chinois du fleuve Hai d'autre part.



André Santini, président du comité de bassin, signe un nouvel accord de coopération avec le bassin chinois du fleuve Hai.

PROMOUVOIR LA POLITIQUE DE L'EAU

L'action internationale	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Aide au développement : coopération extra-européenne Loi « Oudin-Santini » (M€ d'AP*)	1,3 M€	1,2 M€	2,1 M€	4,5 M€	7 M€	4,9 M€

*Autorisation de programme



UNE INFO AU FIL DE L'EAU

Les missions d'expertises et de suivi-évaluation ont concerné 31 projets de terrain dans 15 pays. Plus de 4 M€ de subventions ont été affectés à des projets de solidarité.

ADAPTER LES OUTILS DE GESTION DE LA RESSOURCE

Le 10^e programme (2013-2018) est un outil de mise en œuvre des directives européennes et du Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE). Il vise d'une part l'atteinte du bon état écologique sur deux tiers des eaux de surface à l'horizon 2015, et d'autre part la contribution aux objectifs de bon état d'ici 2021. Sa préparation a mobilisé les instances de bassin et les services de l'Agence.

LE 10^e PROGRAMME : OBJECTIFS ET AMBITIONS

Le 9^e programme aura permis la mise en conformité des plus grandes stations d'épuration en application de la Directive eaux résiduaires urbaines (DERU), première étape pour répondre aux objectifs d'atteinte du bon état des eaux de la DCE. Mais l'atteinte de ces objectifs nécessite une implication plus forte dans le « grand cycle de l'eau » (milieux aquatiques, protection des aires de captages, etc.). Cette implication répond en outre aux consignes ministérielles et aux recommandations du Conseil d'État (rapport *L'eau et son droit* de 2010).

Le 10^e programme intègre ces recommandations et contribue à la mise en œuvre de deux nouvelles directives européennes : la Directive inondation et la Directive-cadre sur la stratégie pour le milieu marin.

Les redevances : 4,38 milliards d'euros

Le produit des redevances est fixé à six fois celui de l'année 2012 (4,38 Mds€) et traduit une volonté du comité de bassin de ne pas accroître la pression fiscale.

Les textes législatifs laissent en effet la possibilité aux comités de bassin de moduler géographiquement les redevances. Le comité de bassin et le conseil d'administration de l'Agence ont donc décidé de fonder les zonages des redevances prélèvement et pollution sur l'état des masses d'eau et sur leur vulnérabilité telles que décrites dans le SDAGE.

Enfin, un rééquilibrage des contributions a été recherché par un renforcement de celle des industriels.

Les aides : 4,7 milliards d'euros

Le 10^e programme de l'Agence vise :

- l'amélioration de la collecte et du traitement des eaux usées, ce qui implique d'aller au-delà des exigences de la DERU dans certains cas ;
- la réduction des flux de polluants déversés par temps de pluie dans les zones urbanisées ;
- la réduction des pollutions par les substances dangereuses et autres micropolluants ;
- l'affirmation d'une politique volontariste de protection des captages ;
- l'intervention sur les milieux aquatiques et les zones humides à un rythme plus soutenu que durant le 9^e programme afin de bénéficier des services écologiques et économiques rendus par les écosystèmes.

Il prévoit des aides financières pour un total de 4,7 Mds€ dont 600 M€ destinés au fonctionnement (primes et Aide à la qualité d'exploitation des ouvrages - AQUEX). La politique des aides pour les aides à l'investissement suit quatre principes clés :

- la limitation du nombre de combinaisons de taux d'aide ;
- le recours à des taux fixes (sauf exception) ;
- le choix de taux d'aides plus élevés pour les actions à plus forte plus-value environnementale ;
- la non-différenciation des aides par type d'usagers.

Le programme consacre le maintien de taux élevés (taux moyen d'aides de 52 % au 9^e programme à 60,6 % au 10^e programme), permettant ainsi la réalisation de travaux, notamment ceux figurant dans les Plans territoriaux d'actions prioritaires (PTAP).

L'ÉQUILIBRE DU PROGRAMME DE 2013 À 2018

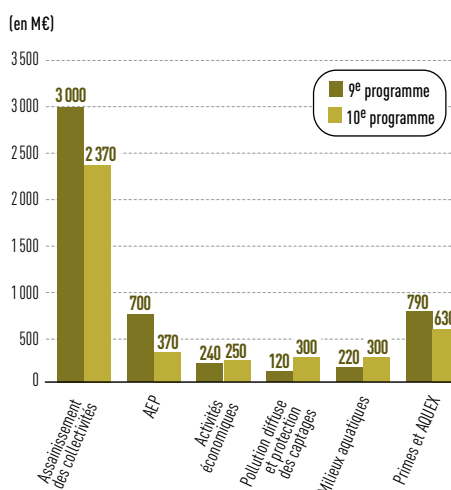
Les dépenses obligatoires s'élèvent à 850 M€. Elles comprennent le fonctionnement de l'Agence, la contribution à l'ONEMA, les réseaux de mesures du milieu, les banques de données et le remboursement du prêt contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Les dépenses optionnelles s'élèvent à 4 750 M€. Elles comprennent les primes et aides à l'exploitation et les aides à l'investissement (avances et subventions de 4,1 Mds€ pour financer 6,4 Mds€ de travaux).

Le 10^e programme permet de :

- conserver des montants de travaux importants sur le grand cycle de l'eau ;
- diminuer les volumes concernant l'assainissement des collectivités (essentiellement stations), les réseaux d'assainissement restant conséquents ;
- diminuer les montants liés à l'alimentation en eau potable ;
- stabiliser les montants de travaux en milieu industriel ;
- maîtriser les dépenses de fonctionnement.

PRINCIPAUX DOMAINES D'INTERVENTIONS - COMPARAISON ENTRE LE 9^e ET LE 10^e PROGRAMME



COMPRENDRE LA PORTÉE ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE DE LA POLITIQUE DE L'EAU

Enquêtes sur le terrain, études, évaluations... la préparation du 10^e programme de l'Agence (2013-2018) et de l'état des lieux du bassin, programmé pour 2013, a requis une analyse fine de la portée économique, sociale et environnementale de la politique de l'eau.

BILAN ET ÉVALUATION DE L'AIDE À L'ANIMATION EN ZONES HUMIDES

L'aide à l'animation en zones humides, apparue avec le 7^e programme, s'est amplifiée sous le 9^e programme. À travers un bilan de l'animation sur le bassin en 2011 et une analyse de ses effets, une évaluation de cette aide a été réalisée et des recommandations ont été formulées.

Une comparaison du nombre de projets lancés avec et sans animation entre 2007 et 2011 a notamment permis d'établir l'importance de l'animation dans l'émergence de projets. Toutefois, l'efficacité de l'animation pourrait être renforcée grâce :

- à l'amélioration du pilotage opérationnel des contrats d'animation (des propositions de missions types et d'indicateurs de suivi communs ont alimenté l'élaboration des contrats du 10^e programme dans ce sens) ;
- au développement de la participation des cellules d'animation zones humides aux comités de pilotage locaux (Contrats globaux, SAGE) et aux enquêtes publiques locales ;
- au renforcement de la technicité des cellules d'animation (via une mise en réseau des acteurs des sous-bassins, des formations sur le foncier, une mise à disposition d'argumentaires à destination des maîtres d'ouvrage locaux).

ÉTUDES SOCIO-ÉCONOMIQUES DES USAGES DE L'EAU DU BASSIN

Dans la perspective de l'état des lieux à réaliser en 2013 conformément à la Directive-cadre européenne sur l'eau, plusieurs études ont été menées pour décrire les usages de l'eau du bassin, sur le plan socio-économique et en termes de pression sur les milieux et la ressource.

Les usages des milieux aquatiques (pêche, navigation, etc.), à distinguer des usages qui prélèvent l'eau dans le milieu ou rejettent dans les milieux (industrie, agriculture, etc.), ont été analysés suivant leur lien avec la qualité de l'eau.

Les usages à fort impact sur les milieux mais ne nécessitant pas une eau de qualité

Il s'agit notamment de la navigation commerciale, en expansion sur le bassin ; de l'industrie de l'extraction de granulats, dont la production diminue (mais dont le chiffre d'affaires se maintient) et qui se tourne vers la mer pour trouver de nouveaux gisements ; et de la production d'hydroélectricité, modeste par rapport aux autres bassins français.

Les usages nécessitant une eau de bonne qualité

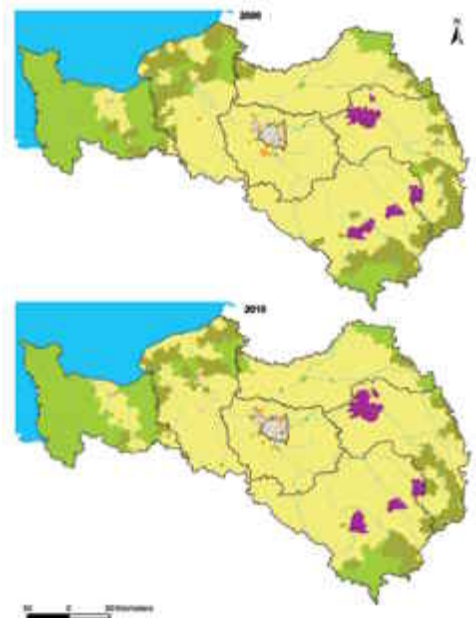
Sont concernés : l'aquaculture (conchyliculture et salmoniculture principalement) avec 340 M€ de chiffre d'affaires ; le tourisme avec 840 M€ dépensés en moyenne par an par les touristes ; et les activités nautiques et de pêche (de loisir et professionnelle) qui représentent 3 100 emplois, un chiffre d'affaires de 150 M€ et des dépenses s'élevant à 230 M€.

L'agriculture : des exploitations moins nombreuses mais agrandies et plus spécialisées

Les tendances déjà à l'œuvre il y a une dizaine d'années se confirment. Entre 2004, date du dernier état des lieux, et 2010, on note un agrandissement et une poursuite de la spécialisation des exploitations et des territoires : les grandes cultures s'étendent, y compris sur les marges du bassin consacrées jusque-là à l'élevage. Le cœur du bassin s'homogénéise en grandes cultures, à l'exception des terroirs viticoles, eux aussi en développement.

Entre 2000 et 2010, une exploitation agricole sur cinq a disparu, et la surface agricole a diminué de 2,5 % sur la même période, notamment du fait de l'artificialisation des sols. En 2010, l'agriculture du bassin comptait 79 500 exploitations et 125 000 emplois, pour une production se chiffrant à 11,5 Mds€ (14 Mds€ avec les aides de la PAC, ce qui se rapproche d'une estimation du chiffre d'affaires).

ORIENTATION TECHNICO-ÉCONOMIQUE DOMINANTE DES EXPLOITATIONS PAR CANTON SUR LE BASSIN SEINE-NORMANDIE

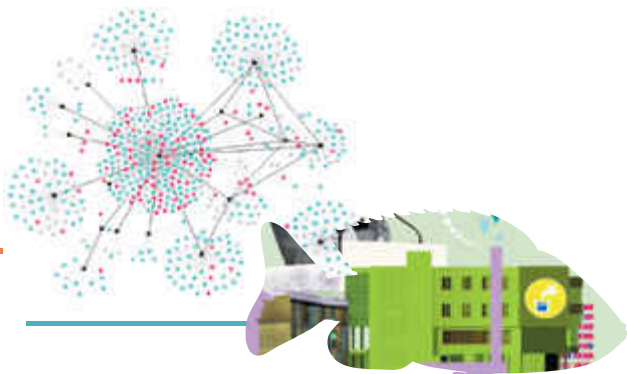


Orientation technico-économique des exploitations (OTEX) par canton en 2000 et 2010 (source : RA 2000 et 2010)

- Grandes cultures
- Maraichage
- Viticulture
- Fruit-Horticulture
- Élevage
- Polyculture-Polyélevage

 Cartes disponibles sur la version électronique du rapport annuel.





L'industrie : un acteur qui reste prépondérant

L'industrie reste un acteur de poids sur le bassin, avec 194 000 établissements en 2010 (soit un quart des établissements industriels français) et 1,2 million d'emplois, qui génèrent 313 Mds€ de chiffre d'affaires.

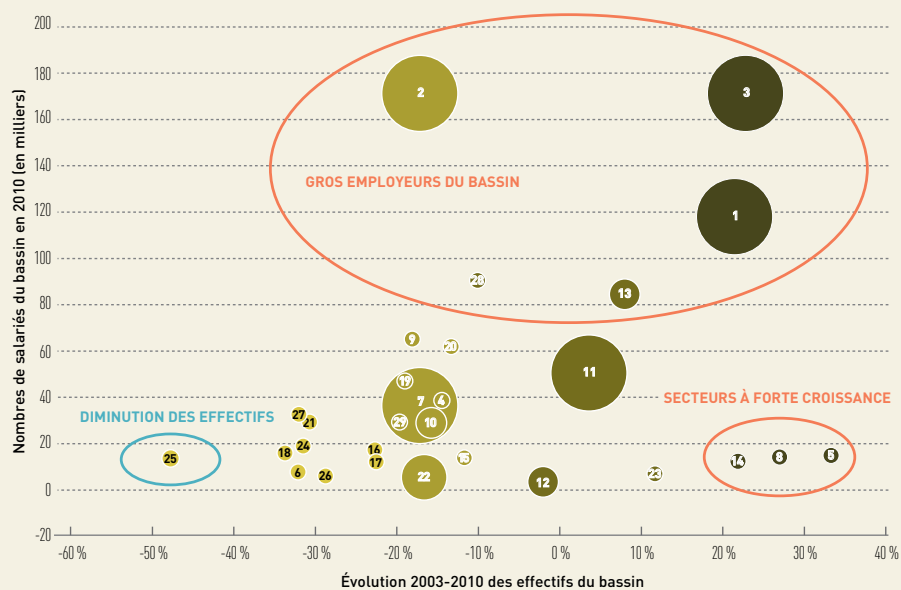
Elle se caractérise surtout par des activités situées en aval de la production : assemblage d'équipements mécaniques et électriques et chimie de spécialités sont des secteurs forts, tant en termes d'effectifs que de création de richesses. Le BTP, les activités liées à la santé et l'énergie restent bien ancrés sur le bassin, tandis que les entreprises de gestion de l'eau et des déchets les rattrapent progressivement.

Les industries de plus de 20 salariés ne représentent que 5 % des établissements mais 77 % des effectifs.

Entre 2008 et 2010, l'industrie a accusé un recul en termes d'effectifs et de nombre d'établissements, notamment les entreprises de plus de 20 salariés, avec des diminutions respectives de 10 % et 8 %. Quasiment tous les secteurs industriels sont touchés, mais dans des proportions variables. Le premier secteur d'embauche du bassin (l'assemblage d'équipements) affiche un net recul de ses effectifs, tandis que les entreprises de gestion de l'eau et des déchets, les IAA de première transformation et l'énergie tirent leur épingle du jeu.

ÉVOLUTION 2003-2010 DES EFFECTIFS ET POIDS ÉCONOMIQUE PAR SECTEUR INDUSTRIEL SUR LE BASSIN SEINE-NORMANDIE

Source : données Insee (bases Sirene et SUSE), réalisation Ernst & Young



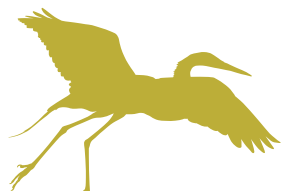
SECTEURS D'ACTIVITÉS

- | | |
|--|--|
| 1 Activités relatives à la santé | 16 Industrie des viandes |
| 2 Assemblage d'équip. mécaniques et élec. | 17 Industrie du lait |
| 3 Bâtiment et travaux publics (BTP) | 18 Industrie électronique |
| 4 Caoutchouc et transformation des plastiques | 19 Industrie extractive |
| 5 Captage, traitement et distribution des eaux | 20 Industries diverses |
| 6 Chimie de base | 21 Papier-carton |
| 7 Chimie de spécialités | 22 Raffinage de pétrole |
| 8 Collecte et traitement des déchets | 23 Récupération de matériaux |
| 9 Construction automobile | 24 Sidérurgie, fonderie et métallurgie |
| 10 Édition, imprimerie, reproduction | 25 Textile et cuir |
| 11 Énergie | 26 Traitement de surface |
| 12 Fabrication de sucre | 27 Travail des métaux |
| 13 IAA diverses | 28 Travail du bois et fabrication de meubles |
| 14 IAA première transformation | 29 Verre et matériaux de construction |
| 15 Industrie des boissons | |

Poids relatif de l'activité pour le bassin en matière de VA



- Croissance des effectifs
- Stabilité relative des effectifs
- Réduction des effectifs
- Fort déclin des effectifs



CONNAÎTRE LE MILIEU POUR AGIR

Afin d'orienter l'action de l'Agence et d'éclairer les décisions des acteurs de l'eau, des investigations ont été menées pour comprendre le fonctionnement et l'évolution de la contamination des eaux. Objectif : mettre en place des actions visant à atteindre le bon état des milieux aquatiques.

COMPRENDRE LE FONCTIONNEMENT DES EAUX SOUTERRAINES

Une quinzaine d'études ont été initiées dans le cadre d'un accord avec le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM).

Étudier les milieux karstiques normands

Le sous-sol crayeux haut-normand se caractérise par la présence de nombreux conduits souterrains (karstiques) et, en surface, de cavités appelées « bétoires », points d'engouffrement rapide des eaux de ruissellement vers les eaux souterraines lors d'épisodes pluvieux, qui rendent les nappes vulnérables aux pollutions.

Le conseil régional, les départements de l'Eure et de la Seine-Maritime, l'Agence et le BRGM ont créé une base de données recensant les points d'entrées et de sorties du karst (bétoires et sources). Deux sites Internet permettent une mise à jour participative de cette base de données.

Étudier le bassin de l'Avre

Les eaux du bassin de l'Avre sont une ressource importante pour l'alimentation en eau potable, pour les usagers locaux, mais aussi pour la ville de Paris. Or on observe une diminution tendancielle du niveau de la nappe. La DREAL de Haute-Normandie, Eau de Paris et l'Agence ont confié une étude au BRGM pour évaluer l'impact des prélèvements sur l'environnement et définir des règles de gestion volumique (quotas de prélèvements) sur ce bassin. L'objectif est de préserver les zones humides et de garder un « débit biologique » dans l'Avre. Cette étude doit également permettre de dresser un état prévisionnel à moyen terme, en intégrant l'impact du changement climatique.

Renforcer la connaissance des masses d'eaux

Afin de répondre à trois directives européennes (Directive-cadre sur l'eau, Directive inondation et Directive-cadre sur la stratégie pour le milieu marin), l'Agence, le BRGM et la DRIEE d'Île-de-France ont signé un accord-cadre en 2012. Outre la connaissance des eaux souterraines et de leurs relations avec les eaux de surface, cet accord intègre un axe dédié à la connaissance des eaux littorales et marines.

ÉVALUER LA QUALITÉ DES EAUX LITTORALES ET SON IMPACT SUR LA SANTÉ

Les eaux littorales présentent des risques sanitaires dus à la présence de micropolluants bio-accumulables, de planctons toxiques ou de bactéries et virus véhiculés par les eaux usées.

Analyser les micropolluants

La cellule « eau et santé » de l'Agence a poursuivi ses études lancées en 2004 sur les micropolluants minéraux, comme les métaux lourds, et organiques, comme les PCB. Du Mont-Saint-Michel au Tréport, plus de 400 échantillons de poissons, mollusques ou crustacés ont déjà été analysés (pour une centaine de substances persistantes et bio-accumulables, souvent « émergentes », comme certains plastifiants ou biocides). Une synthèse des résultats devrait paraître en 2013-2014. En baie de Seine, les PCB restent les substances les plus préoccupantes, tandis que les phtalates sont assez présents sur certains « points chauds » du littoral.

Définir le profil de vulnérabilité des eaux de baignade

En 2012, la moitié des « études de profil de vulnérabilité microbiologique » des eaux de baignade des 152 plages du littoral a été achevée. L'influence des panaches des fleuves et des rejets côtiers a été étudiée et les mesures préventives (réseaux pluviaux urbains, limitation des ruissellements de lisiers, fumiers en zones d'élevage, etc.) ont été évaluées et priorisées. L'Agence a édité un guide d'élaboration des profils.

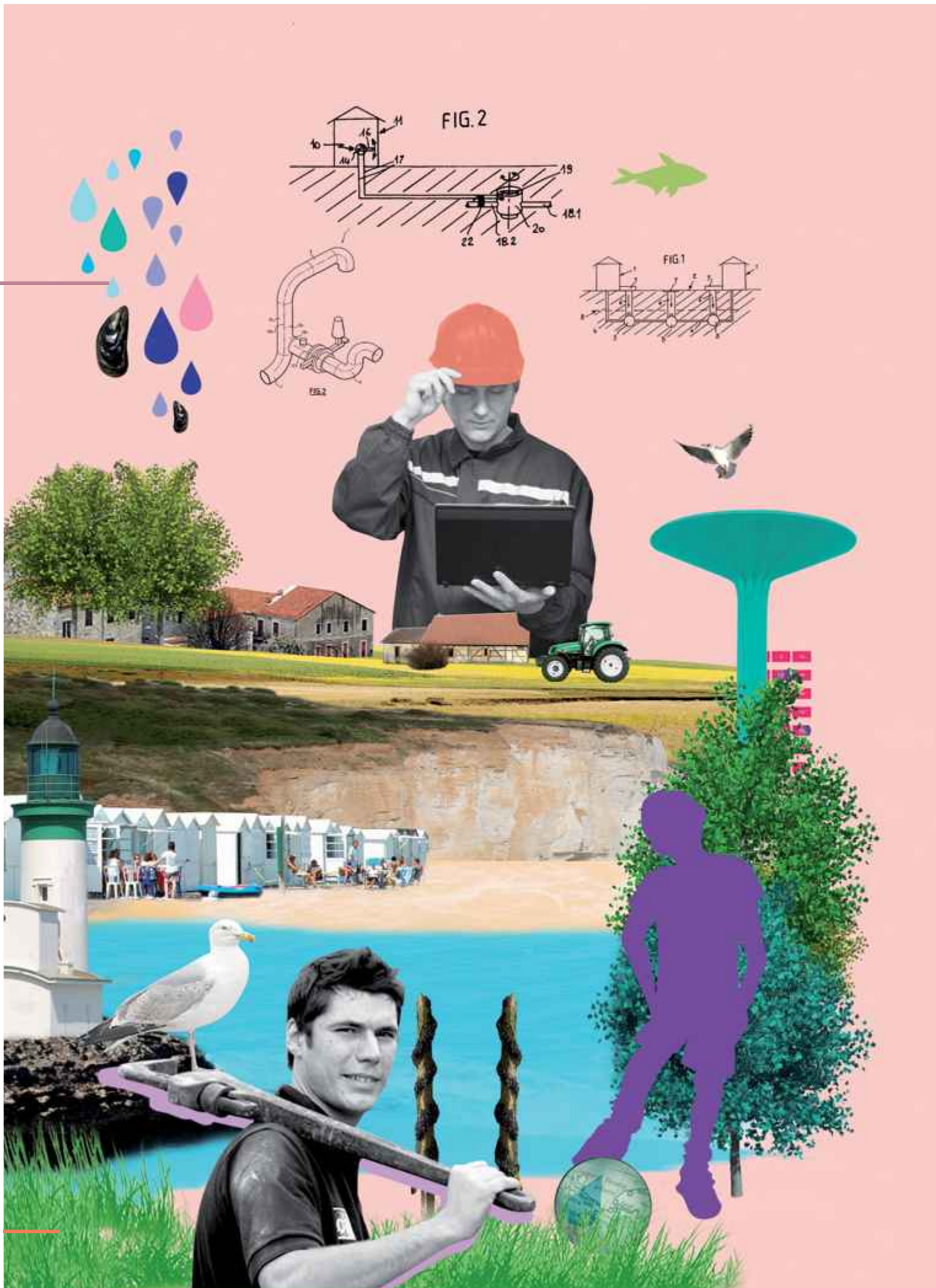
Le mode de classement de la directive « Baignade », qui s'étend sur quatre années d'analyses, sera appliqué pour la première fois en 2013.

Mesurer les virus hydriques

Une série de mesures de virus hydriques (de gastro-entérites et d'hépatites A et E) a été effectuée dans des stations d'épuration. On note des abattements d'un facteur 10 000, qu'il s'agisse de systèmes extensifs (lagunage de finition ou filtration dunaire après traitement biologique), ou intensifs (réacteurs à microfiltration membranaire).

UNE INFO AU FIL DE L'EAU

Une base de données qui recense les points d'entrées et de sorties du karst dans le sous-sol haut-normand a été élaborée selon un principe de mise à jour participative.



03

RELEVER LES DÉFIS MAJEURS DU BASSIN, EN COHÉRENCE AVEC LA POLITIQUE EUROPÉENNE ET NATIONALE

Aider les collectivités pour la qualité de l'eau potable
et de l'assainissement **(p.34)**

Mobiliser les gestionnaires de la ressource **(p.38)**

Mobiliser les acteurs du littoral **(p.43)**

Avec les industriels, expertiser et gérer les rejets **(p.44)**

AIDER LES COLLECTIVITÉS POUR LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT

Issue des directives européennes, la réglementation française impose des contraintes de qualité – tant pour l'eau potable que pour la collecte et l'épuration des eaux domestiques – à la charge des collectivités. En outre, elle fixe à 2015 l'objectif du retour au bon état écologique des eaux. Dans cette perspective, l'Agence de l'eau attribue des aides directes aux collectivités, finance des travaux de recherche, soutient le bon fonctionnement des systèmes d'assainissement et propose une assistance technique aux acteurs locaux.

Les redevances émises en 2012 par l'Agence auprès des collectivités sont de 95,6 M€ pour le prélèvement d'eau potable et de 654,7 M€ pour les pollutions d'origine domestique et la modernisation des réseaux de collecte.

En 2012, l'Agence a attribué 684,8 M€ d'aides aux investissements pour :

- satisfaire les besoins en eau : protection des captages, usines de traitement et sécurité de la distribution (193,4 M€) ;
- dépolluer en traitant les eaux usées domestiques : stations d'épuration, réseaux d'assainissement, traitement des eaux pluviales, assainissement non collectif (427,2 M€) ;
- reconquérir les milieux : entretien des milieux aquatiques (64,2 M€).

SATISFAIRE LES BESOINS EN EAU

L'alimentation en eau potable

Les aides aux investissements curatifs et palliatifs

Les 178 M€ d'aides apportées par l'Agence en 2012 dans le domaine de l'eau potable concernent les travaux suivants :

- les travaux d'adduction, de production et de stockage engagés pour résoudre des problèmes de qualité, de quantité et de sécurité (382 M€) ;
- la lutte contre les nitrates et les pesticides (41 M€) ;

- la lutte contre les fuites en réseaux de distribution (1 M€) ;
- l'accélération du remplacement des branchements en plomb (48 M€).

La recherche scientifique

Les technologies de traitement pour la production d'eau potable sont en pleine évolution. Afin de résoudre les problèmes observés sur le terrain, l'Agence soutient financièrement des travaux de recherche scientifique (0,75 M€ de subventions).

Les résultats publiés en 2012 portent notamment sur : le nettoyage des réseaux ; la détection des effets perturbateurs endocriniens par des tests biochimiques ; l'analyse en continu de la qualité de l'eau ; le relargage de bisphénol A par les revêtements époxy ; le nettoyage des filtres pour réduire le risque de développement des pathogènes ; la traitabilité du fluor, les médicaments vétérinaires et l'ETBE ; l'efficacité des désinfectants et les risques liés aux bactéries stressées ; l'apparition d'halophénols lors de la chloration.

À titre d'exemple, les effets des traitements envisageables pour le fluor sont peu connus et il existe peu de réalisations industrielles. L'étude menée en 2011-2012 a montré que l'alumine activée semble plus efficace que la coagulation et la décarbonatation, mais elle nécessite une régénération et un traitement des boues complexes. De la même façon, la nanofiltration permet de respecter la norme, mais ce procédé revient plus cher et n'est pas agréé pour les fluorures.

Les aides aux actions préventives

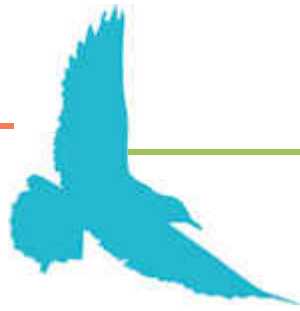
Conformément au défi 5 du SDAGE, protéger les captages dégradés des pollutions diffuses et ainsi favoriser une action préventive pour reconquérir la qualité de l'eau est l'une des priorités de l'Agence.

Son action est avant tout ciblée sur les captages « Grenelle » et les captages dits prioritaires. Depuis 2009, les gestionnaires de plus de 400 captages ont ainsi bénéficié d'une aide pour la définition d'un programme d'actions préventives, dont près de 100 en 2012. Ainsi, en 2012, 1,7 M€ d'aides ont été octroyés pour des études de délimitation de l'aire d'alimentation de captages et de leur vulnérabilité intrinsèque, des diagnostics des pressions et des définitions de plans d'action.

L'Agence soutient également le respect de la procédure réglementaire de protection des captages d'eau potable et la mise en œuvre des travaux prescrits dans l'arrêté de DUP. En 2012, 2 M€ ont été attribués à la protection d'environ 330 captages. Afin d'assurer la pérennité de cette protection, les collectivités peuvent, lorsqu'elles en ont l'occasion, acquérir des parcelles pour en faire un usage compatible avec la protection des captages. En 2012, l'Agence a ainsi soutenu les actions foncières de certaines collectivités à hauteur de 4,7 M€, pour une surface acquise de plus de 165 hectares.

CONDUIRE DES ACTIONS TERRITORIALES POUR RÉALISER LES OBJECTIFS D'ÉTAT DES EAUX

Conformité des eaux brutes à vocation de production d'eau potable	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Montant des aides engagées au bénéfice de collectivités (traitement, interconnexion, déplacement, protection des captages, DUP)	23,44 M€	29 M€	12 M€	33,75 M€	27 M€	43,3 M€
Populations desservies ayant bénéficié de ces travaux	—	—	660 000	2 338 869	2 610 000	4 593 000



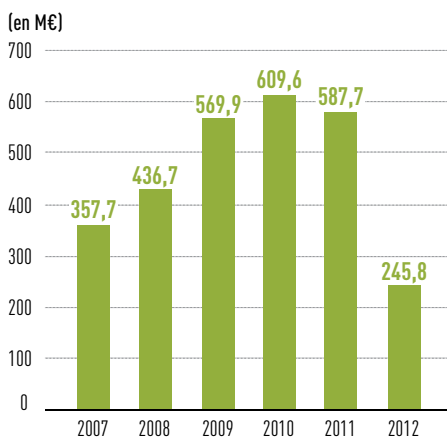
DÉPOLLUER

L'assainissement collectif : les stations d'épuration

Des investissements maintenus à un niveau élevé

En 2012, 245,8 M€ de travaux ont été engagés dans les stations d'épuration, aidés par l'Agence, auxquels s'ajoutent 18,2 M€ au titre des études. Cette diminution notable des investissements est liée à l'achèvement des travaux concernant la mise en conformité des stations de grande capacité, identifiées dans le contentieux européen relatif à la mise en œuvre de la Directive eaux résiduaires urbaines de 1991 (DERU).

STATIONS D'ÉPURATION DES COLLECTIVITÉS- ÉVOLUTION DU MONTANT DES TRAVAUX RETENUS AU 9^e PROGRAMME



La mise en application de la DERU

Depuis fin 2011, toutes les agglomérations supérieures à 10 000 équivalents-habitants (EH) situées en zone sensible sont en conformité avec la directive ERU. L'échéance du 31 décembre 2011, fixée dès 2007 et reprise dans la loi Grenelle 1 pour rattraper le retard accumulé dans la mise en œuvre de cette directive a donc été respectée.

Pour les agglomérations de taille comprise entre 2 000 et 10 000 EH dont l'équipement était considéré comme non conforme, 38 contrats de mise en conformité avaient été signés en mars 2009. Sur les 16 agglomérations restant à mettre en conformité fin 2011, neuf sont devenues conformes en 2012.

Ainsi :

- tous les travaux ont fait l'objet d'un financement de la part de l'Agence et les mises en eau des stations restantes se feront en 2013 ;
- la capacité totale des sept agglomérations encore non conformes fin 2012 est de 22 270 EH, soit moins de 0,1 % de la capacité totale épuratoire du bassin (25,7 millions d'EH).

Les retards constatés sur certains sites sont imputables à des difficultés techniques ou administratives.

La mise en conformité des agglomérations (2 000-10 000 EH) a été effectuée presque selon les prévisions établies au début du 9^e programme.

Le passage en zone sensible pour les paramètres azote et phosphore en 2006 sur l'ensemble du bassin Seine-Normandie a défini certaines zones pour lesquelles l'échéance de mise en conformité des stations d'épuration de capacité supérieure à 10 000 EH est 2013.

Pour anticiper cette échéance, des efforts ont été menés dès 2007 sur :

- Les fleuves côtiers de Haute-Normandie : la station de Saint-Valery-en-Caux a été mise en eau en mai 2012. Les travaux de la station de Fécamp, dernière agglomération concernée par l'échéance 2013, ont démarré en mars 2012 pour une mise en eau prévue fin 2013.
- La zone ouest Cotentin : la STEP de Cherbourg Est a été mise en eau en octobre 2012. Pour Cherbourg Ouest, les travaux sont en cours et la mise en eau est prévue fin 2013. Dans cette zone, toutes les stations sont désormais en conformité.

SATISFAIRE AUX OBLIGATIONS EUROPÉENNES ET NATIONALES : ÉQUIPEMENT ET RÉDUCTIONS DES REJETS

Eaux résiduaires urbaines (ERU)	2007	2008	2009	2010	2011	2012
• Nombre de stations d'épuration restant à mettre en conformité	94	78	38	32	16	7
• Nombre d'équivalents-habitants correspondants	376 131	311 446	162 401	124 201	55 407	22 270
• Pourcentage des AP* annuelles consacrées à la mise en conformité ERU	60 %	59 %	71 %	67 %	40 %	11 %

* Autorisation de programme



UNE INFO AU FIL DE L'EAU

Toutes les stations d'épuration de grande capacité sont conformes à la DERU.

L'assainissement collectif : les réseaux d'assainissement

Des investissements en augmentation

En 2012, l'Agence a apporté 203 M€ d'aides aux réseaux d'assainissement (+ 12 % par rapport à 2011). 69 M€ ont été consacrés à des réseaux neufs pour le raccordement de l'habitat existant, 10 M€ à la création de collecteurs de transport et de transfert, 11 M€ à la mise en séparatif, 86 M€ à des travaux de réhabilitation. Les travaux de reprise de la partie privative des branchements continuent leur progression et ont dépassé 14 M€.

Déploiement de la charte qualité

D'ici 2015, l'adoption de la charte nationale de qualité des réseaux d'assainissement sera obligatoire. Ainsi, son déploiement se poursuit sur le bassin ; les acteurs locaux ont signé officiellement la charte normande, plus innovante et plus avancée que la charte nationale en termes de sécurité des personnes et des biens lors des opérations de création ou de réhabilitation de réseaux d'assainissement.

L'Assainissement non collectif (ANC)

L'Agence a subventionné la réhabilitation de 6 744 installations à hauteur de 45 M€. Le financement de ces travaux (75 M€) est soumis à l'existence d'un zonage d'assainissement collectif/non collectif approuvé, à leur inscription dans le cadre d'un Service public d'assainissement non collectif (SPANC) et à la prise de compétence « entretien » par le SPANC. D'un montant de 8 M€, les études préliminaires aux travaux ont été soutenues à hauteur de 4,2 M€.

Les installations d'ANC sont le plus souvent constituées d'un prétraitement, généralement une fosse toutes eaux, suivi d'un traitement par épandage dans le sol (20,4 % des dispositifs financés par l'Agence en 2012) ou sur sable (59,1 % des installations financées). Des filières dites compactes sont mises en place lorsque la surface disponible autour de la maison est insuffisante (20,5 % des installations financées).

Maîtriser les pollutions par temps de pluie

Réduire les rejets urbains de polluants par temps de pluie

Par temps de pluie, les perturbations engendrées sur les milieux récepteurs par les rejets urbains peuvent remettre en cause les efforts consentis pour atteindre un bon état des masses d'eau superficielles. L'Agence a attribué 24,4 M€ d'aides aux investissements réalisés pour assurer une bonne gestion de ces rejets, soit pour la maîtrise des pollutions dès l'origine du ruissellement, soit pour des équipements de stockage et de traitement.

Partager les connaissances

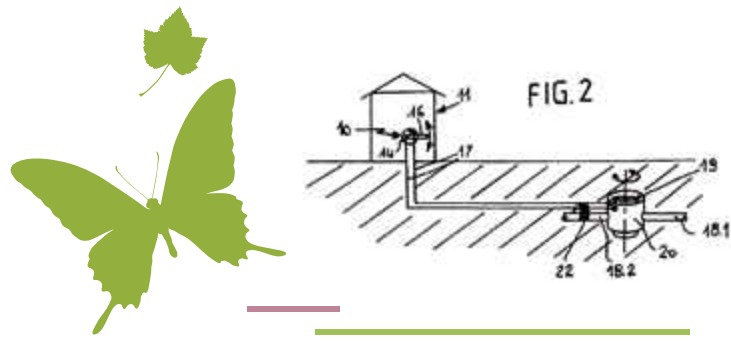
Depuis de nombreuses années, l'Agence est partenaire de l'Observatoire des polluants urbains en Île-de-France (OPUR). En juin 2012, un colloque sur les « Contaminants dans les eaux résiduaires urbaines » a permis de faire connaître une partie des résultats des dernières recherches menées sur la contamination des rejets urbains par temps de pluie et leurs impacts sur le milieu.

Outil MAGES : performances renforcées pour une gestion des rejets en temps réel

En 2012, en adéquation avec les objectifs de la DCE, le SIAAP a mis au point une version avancée de l'outil MAGES (Modèle d'aide à la gestion des effluents). Le système existant, fondé sur une approche quantitative (quantification des volumes), a été enrichi d'un volet qualitatif permettant de gérer le système d'assainissement en fonction de son impact sur la qualité de la Seine.

À terme, cela permettra d'assurer une gestion intégrée du système d'assainissement (réseau-station) en temps réel, pour adapter les flux rejetés et ainsi respecter en permanence les objectifs DCE de « bon état » du fleuve, tout en limitant l'empreinte environnementale en matière de consommation énergétique et de réactifs.





Le soutien au fonctionnement des ouvrages d'épuration

Les primes pour épuration

La prime pour épuration aide les exploitants des stations d'épuration à éliminer la pollution d'origine domestique et à maintenir le bon fonctionnement de la station. En 2012, les primes ont fait l'objet d'un versement d'acomptes d'un montant total de 86,6 M€.

L'expertise des dispositifs d'autosurveillance

Les dispositifs d'autosurveillance des ouvrages d'assainissement permettent de mieux connaître les pressions exercées sur le milieu. L'Agence est en charge de l'expertise technique de ces dispositifs. Objectifs : déterminer le degré de fiabilité des données obtenues et permettre aux maîtres d'ouvrage et à leurs exploitants d'améliorer l'organisation ou l'équipement du dispositif si nécessaire. L'expertise peut également contribuer au développement du management environnemental pour l'exploitation du système d'assainissement.

En 2011, l'Agence a initié une campagne d'expertises des dispositifs d'autosurveillance des 600 stations de plus de 2 000 équivalents-habitants du bassin. En 2012, ces expertises ont été réalisées sur 332 stations d'épuration.

AMÉLIORER LA GOUVERNANCE

Le soutien à la programmation

Outre les aides directes ponctuelles apportées aux collectivités locales pour les travaux d'eau potable et d'assainissement, l'Agence met en place des contrats spécifiques. Leur objectif est de développer une gouvernance locale dédiée à l'eau, notamment par la création de comités de pilotage regroupant les acteurs « eau » d'un territoire hydrographique donné.

Les contrats globaux pluriannuels

Ils sont conclus avec l'ensemble des acteurs sur un bassin versant. Les collectivités sont le partenaire principal pour des travaux relatifs à l'eau potable, à l'assainissement et au milieu naturel, mais aussi pour porter l'animation, les suivis des travaux et de leurs impacts.

Les conventions de partenariat

Afin d'assurer la synergie des politiques locales et de soutenir l'émergence des projets qui contribuent à l'atteinte des objectifs du 9^e programme, l'Agence a signé des conventions de partenariat avec les conseils généraux et régionaux.

Le soutien à la maîtrise d'ouvrage

L'Agence propose aux acteurs locaux des contrats d'animation et d'assistance technique pour développer leur expertise en matière d'eau.

Le soutien de l'Agence s'élève à 50 % des frais de fonctionnement pour :

- les équipes d'animation qui élaborent les SAGE et celles qui appliquent des contrats globaux ;
- les cellules techniques qui interviennent dans divers domaines : la gestion et la protection des zones humides et du littoral marin, la dépollution urbaine et, chez les artisans raccordés, la protection des captages d'eau potable ou encore l'entretien régulier des cours d'eau ;
- les animateurs des collectivités locales pour la protection des captages ou la mise en conformité des branchements d'eaux usées ou pluviales.

En application de l'article 73 de la LEMA et au sein des départements, des équipes d'assistance technique (ATD) peuvent intervenir, tant pour la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques qu'en matière d'assainissement collectif et non collectif, pour les collectivités éligibles au titre de la solidarité territoriale. En 2012, 24 départements ont signé avec l'Agence un contrat pour l'ATD couvrant tout ou partie des quatre domaines concernés.

En 2012, l'Agence a attribué 3,9 M€ aux conseils généraux au titre de l'assistance technique départementale, et 1,1 M€ au titre de l'animation.

SATISFAIRE AUX OBLIGATIONS EUROPÉENNES ET NATIONALES EN MATIÈRE DE DONNÉES SUR L'EAU

Connaissance des rejets dans le milieu	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Pourcentage d'EH des agglomérations de plus de 10 000 EH bénéficiant d'un dispositif d'autosurveillance des réseaux	64 %	63 %	64 %	64 %	73 %	95 %

MOBILISER LES GESTIONNAIRES DE LA RESSOURCE

L'Agence de l'eau mobilise l'ensemble des acteurs du milieu rural pour prendre en compte les travaux du « Grenelle de l'environnement » et atteindre les objectifs de la directive-cadre.

SATISFAIRE LES BESOINS EN EAU

Préserver la qualité des ressources destinées à l'alimentation en eau potable

Mobiliser les acteurs et les accompagner

Avec Eau de Paris et l'Association des maires de France, l'Agence a organisé un colloque pour sensibiliser les élus à la mise en place d'une démarche préventive. Les études réalisées par l'Agence montrent en effet que du point de vue du service de l'eau, les actions préventives sont toujours moins coûteuses que les actions curatives (la synthèse du colloque et de l'étude est disponible sur le site Internet de l'Agence).

Soutenir l'animation

L'Agence a financé 80 ETP consacrés à l'animation (indispensable au développement d'actions locales), pour un total de 3,6 M€. Chaque année, une journée d'information et d'échanges sur la protection des captages est organisée pour les animateurs. En 2012, une journée exceptionnelle sur l'organisation et l'économie des filières agricoles était également au programme.

Encourager les changements de pratiques

Une étude a été menée pour une meilleure implication des filières dans les changements de pratiques, afin de protéger la qualité de l'eau. L'Agence a sensibilisé les organismes de conseil (coopératives et négoce) aux enjeux de la protection de la ressource.

Dans le cadre du dispositif d'expérimentations de nouvelles modalités d'intervention destinées à favoriser les changements de pratiques, les filières aval (filière chanvre) ont fait l'objet d'une action qui complète les trois actions réalisées en 2011 sur la filière biologique.

Favoriser l'innovation

L'Agence a en outre financé une thèse sur « la conception et la conduite des projets de conception de systèmes de culture innovants sur des territoires à enjeu de qualité de l'eau », encadrée par l'INRA, pour identifier les éléments susceptibles de conduire à l'innovation dans les Aires d'alimentation de captages (AAC).

CONDUIRE DES ACTIONS TERRITORIALES POUR PROTÉGER LA RESSOURCE EN EAU

Captages prioritaires « Grenelle » en cours de protection	2009	2010	2011	2012
Nombre d'ouvrages prioritaires « Grenelle »	149	149	149	149
Nombre de captages aidés par l'Agence en faveur de la délimitation d'une aire d'alimentation de captages	28	140	146	146
Nombre de captages aidés par l'Agence en faveur de la validation d'un programme d'actions	9	56	71	92
Nombre de captages pour lesquels au moins une demande de MAE découlant du programme d'actions a été aidée	4	15	30	41

ADAPTER LA GESTION DE LA RESSOURCE À L'ACCROISSEMENT DE LA RARETÉ DE L'EAU

Limitation des effets des sécheresses	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Montant des aides pour des opérations en faveur de la gestion des prélèvements sur la ressource (M€ d'AP*)	1,5	1,5	1,4	1,85	1,5	1,33
Volumes prélevés dans le bassin par secteur :						
• collectivités	2 101 Mm ³	2 000 Mm ³	2 000 Mm ³	1 850 Mm ³	1 445 Mm ³	1 426 Mm³
• industrie dont refroidissement centrales thermiques (EDF)	1 060 Mm ³	1 050 Mm ³	1 050 Mm ³	1 226 Mm ³	1 320 Mm ³	1 141 Mm³
• agriculture	95 Mm ³	150 Mm ³	150 Mm ³	86 Mm ³	123 Mm ³	156 Mm³

*Autorisation de programme



MAÎTRISER LES RISQUES DE POLLUTIONS DIFFUSES

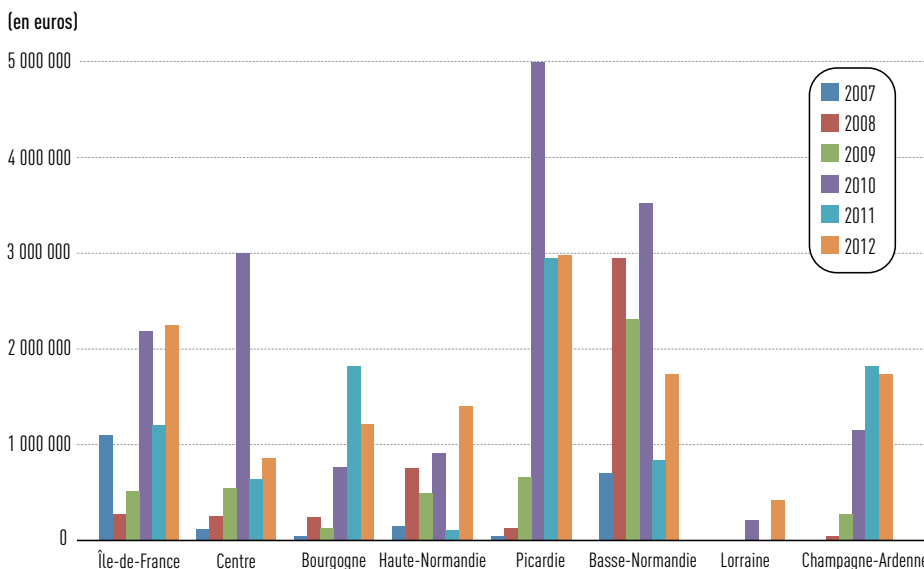
En zones agricoles

Depuis 2007, année de démarrage du Programme de développement

rural hexagonal (PDRH), l'Agence a engagé 49,8 M€ pour accompagner les agriculteurs des territoires à enjeu « eau » dans leurs changements de pratiques, via les Mesures agroenvironnementales (MAE) et le Plan végétal environnement (PVE). En 2012, le montant des aides a dépassé 12 M€.

	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Surfaces (ha)	5 252	7 536	8 124	24 544	13 882	13 215
Nombre de territoires	19	33	47	75	56	73
Nombre d'agriculteurs	87	182	207	484	283	324
Montant MAE	2 066 001 €	4 449 844 €	4 807 821 €	16 228 003 €	8 589 980 €	10 733 183 €
Nombre de dossiers PVE	18	34	27	104	181	199
Montant PVE	41 457 €	106 747 €	118 883 €	511 412 €	804 025 €	1 334 230 €
TOTAL PDRH	2 107 458 €	4 556 591 €	4 926 704 €	16 739 415 €	9 394 005 €	12 067 413 €

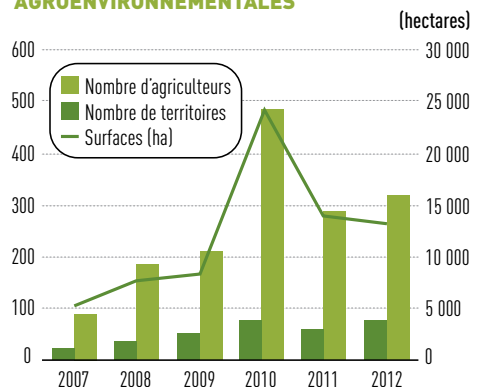
RÉPARTITION ANNUELLE DES MONTANTS ATTRIBUÉS AU PDRH PAR RÉGION DU BASSIN SEINE-NORMANDIE



Les Mesures agroenvironnementales (MAE)

En 2012, 13 200 hectares ont été contractualisés par 324 agriculteurs sur plus de 70 territoires prioritaires (AAC). Les changements de pratiques concernent la réduction des intrants, la remise en herbe ou la gestion extensive des prairies.

BILAN DES MESURES AGROENVIRONNEMENTALES

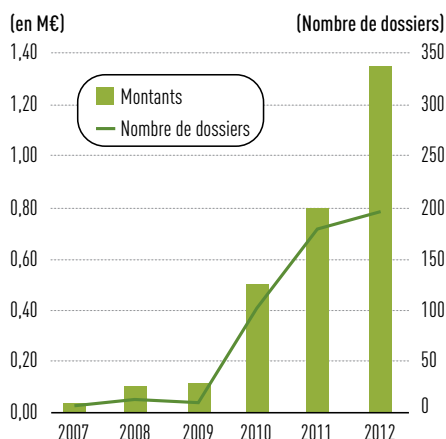




Le Plan végétal pour l'environnement (PVE)

L'Agence aide les agriculteurs des AAC à investir dans des matériels de désherbage mécanique, des équipements de pulvérisateurs, ou encore dans l'aménagement d'aires de lavage et de remplissage de pulvérisateurs. Les montants investis (1,3 M€) restent minoritaires par rapport à ceux souscrits dans les MAE (11 % du total MAE + PVE). Cependant, les engagements dans ce dispositif sont en constante augmentation, avec une hausse de 0,5 M€ en 2012. Ils ont concerné près de 200 agriculteurs.

BILAN DU PLAN VÉGÉTAL POUR L'ENVIRONNEMENT



En Zones non agricoles (ZNA)

Les démarches de réduction de l'utilisation des pesticides en ZNA se développent. En 2012, plus de 900 000 € ont été engagés en ce sens par l'Agence. Les subventions pour la réalisation d'audits des pratiques et de plans de désherbage sont en progression (280 000 €).

L'accompagnement pour l'acquisition de matériel de désherbage alternatif a concerné 34 dossiers. Ces deux axes d'intervention représentent la moitié des aides de l'Agence en ZNA depuis 2007. Le développement des chartes régionales « Entretien des espaces publics » et des animations sur la thématique explique la dynamique observée sur le bassin. Les pratiques d'utilisation des produits phytosanitaires en ZNA feront l'objet d'une étude en 2013, afin d'améliorer la caractérisation de ces pressions polluantes.

CONDUIRE DES ACTIONS TERRITORIALES POUR PROTÉGER LA RESSOURCE EN EAU

Lutte contre les pollutions diffuses	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Montants consacrés à la lutte contre les pollutions diffuses (AP*)	7,2 M€	6,7 M€	12,6 M€	25,9 M€	19,9 M€	24,6 M€
Total des surfaces agricoles utiles (SAU) faisant l'objet de Mesures agroenvironnementales (MAE)	5 252 ha	7 536 ha	8 124 ha	24 545 ha	13 882 ha	13 215 ha
Nombre d'exploitations faisant l'objet d'un Plan végétal environnement (PVE)	18	34	27	104	181	199
Montant d'AP consacrées à l'agriculture biologique			0,26 M€	1,10 M€	0,68 M€	1,50 M€

*Autorisation de programme

Évolution des ventes de produits phytosanitaires sur le bassin

Les pressions dues à l'utilisation des pesticides ont été étudiées à travers les données

de la Banque nationale des ventes de produits phytopharmaceutiques par les distributeurs agréés (BNV-d). Malgré des premiers résultats intéressants, l'utilisation de cette base

de données a des limites et la pression phytosanitaire demande une analyse plus fine.

RÉDUIRE L'IMPACT DES ACTIVITÉS HUMAINES EN PRÉSERVANT L'EAU

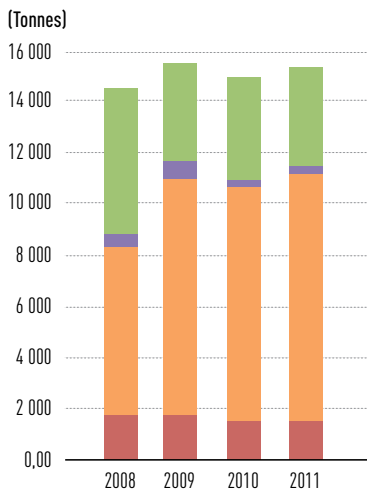
Réduction des usages non agricoles des produits phytosanitaires	2009	2010	2011	2012
Nombre d'aides passées	19	33	42	68
Montant des aides correspondant	0,33 M€	0,47 M€	1,02 M€	1,11 M€



UNE INFO AU FIL DE L'EAU

Un observatoire a été mis en place afin de mieux connaître les transferts d'azote des parcelles agricoles vers les eaux.

QUANTITÉ DE PESTICIDES VENDUS PAR CATÉGORIE DE SUBSTANCE



- Substances toxiques, très toxiques, cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques (T,T+ et CMR)
- Substances dangereuses pour l'environnement
- Substances dangereuses pour l'environnement de la famille chimique minérale
- Autres

Vers une meilleure connaissance des transferts d'azote vers les eaux

Pour améliorer la connaissance des transferts d'azote sous les parcelles agricoles, depuis 2012, l'Agence accompagne la mise en place d'un observatoire du lessivage de nitrates sous des parcelles en agriculture biologique. Il s'agit d'acquérir des données de lessivage sous-racinaire sur une quinzaine d'exploitations, dans des conditions pédoclimatiques et selon des pratiques agricoles diverses. Une comparaison sera réalisée avec les résultats observés sous des parcelles en agriculture conventionnelle, équipées d'appareils de mesures.

RÉDUIRE L'IMPACT DES ACTIVITÉS HUMAINES EN PRÉSERVANT L'EAU

Évolution des ventes de produits phytosanitaires sur le bassin (Source : extraction BNVD du 23/01/2013)	2008	2009	2010	2011	2012
Quantité de substances actives vendues par les distributeurs selon les trois catégories de substance servant au calcul de la redevance (en kg)					Les chiffres 2012 ne seront disponibles qu'en fin d'année 2013
• Taux de RPD* max	1 728 976	1 767 394	1 605 394	1 657 205	
• Taux de RPD médian	6 578 893	9 161 688	9 114 068	9 477 920	
• Taux de RPD min	512 651	720 436	250 711	252 851	

* RPD : Redevance pollutions diffuses

RECONQUÉRIR LES MILIEUX AQUATIQUES

Les zones humides

Une boîte à outils pour gérer les zones humides

Destinée aux maîtres d'ouvrage, animateurs de SAGE et de contrats globaux, la boîte à outils « zones humides » a été constituée en 2012. Elle comprend :

- la rédaction de fiches sur la sélection des zones humides prioritaires, la réalisation d'un diagnostic préalable, la définition des objectifs d'actions, l'élaboration de programmes d'actions et sur les dispositifs de protection et de gestion (ZHIEP et ZSGE), l'intégration des zones humides dans les documents d'urbanisme, etc. ;
- les travaux relatifs au modèle de données « inventaire » ;
- l'organisation de journées d'information sur la démarche et les méthodes définies dans la boîte à outils ;
- des synthèses cartographiques relatives aux inventaires « zones humides ».

L'impact des zones humides acquises

Depuis 1997, l'Agence aide à l'acquisition de zones humides pour préserver ces milieux sensibles dont le fonctionnement spécifique est nécessaire à l'atteinte du bon état des masses d'eau. Le comité de bassin a demandé à l'Agence d'analyser les impacts des 246 acquisitions sur le milieu naturel. Les zones acquises ont été cartographiées et leur état a été évalué. Le respect des engagements des maîtres d'ouvrage a également été examiné et une liste de recommandations a été proposée.

Étude des mesures compensatoires

Cette étude présente les démarches administratives liées à la compensation ; les principes d'écologie ; des fiches pratiques, à partir des demandes les plus fréquentes sur les dispositions réglementaires, les lois, les procédures ; dix études de cas et une analyse des points forts et des points faibles des dispositifs de compensation.



Étude de l'animation dans les Conservatoires d'espaces naturels (CEN)

Afin d'avoir une meilleure lisibilité des 14,55 ETP financés par l'Agence en 2010, répartis sur 43 postes d'animateurs dans les CEN, l'Agence a lancé une étude sur la répartition des missions de chaque poste d'animation. L'objectif est d'en analyser la répartition et la nature et de faire des propositions sur l'organisation des postes d'animateurs.

Les rivières

Restauration de la continuité écologique : « ouvrages Grenelle » et « outil Loutre »

En 2012, les services de l'État, l'ONEMA et l'Agence ont travaillé collectivement au développement des travaux d'effacement des « ouvrages Grenelle » (119 opérations). Parallèlement, 33 passes à poissons ont été construites.

343 opérations ont ponctué le 9^e programme (2007-2012) : 92 passes à poissons et 251 effacements d'ouvrages.

Un outil de suivi interactif a été créé par l'Agence et la Direction régionale et inter-départementale de l'environnement et de l'énergie (DRIEE) pour suivre l'avancement des travaux. Cet outil Web, nommé « Loutre » (Liste des obstacles urgents à traiter pour rétablir l'écoulement), permet d'assurer un suivi continu de l'avancement des projets : www.geo-hyd.com/loutre.

« Sites atelier » : sensibiliser les maîtres d'ouvrage

Au cours du 9^e programme, l'Agence a sélectionné dix « sites ateliers » impliquant des opérations ambitieuses de reconquête écologique : études, travaux de renaturation, effacement, etc. Cette démarche vise à encourager les maîtres d'ouvrage (collectivités, élus et techniciens), leurs partenaires financiers (conseils régionaux et généraux), les gestionnaires et les riverains à entreprendre des travaux de même envergure.

À cette fin, des supports audiovisuels ont été réalisés : un spot général présentant les « sites ateliers », les travaux, leurs contextes

et les acteurs ; trois spots thématiques sur les étapes successives des travaux ; deux sagas retraçant l'historique de chaque site.

Le lancement du réseau RCO hydromorphologique

Le marché de mesures pour l'acquisition de données hydromorphologiques concerne la réalisation de tous les relevés terrain nécessaires à l'évaluation des caractéristiques physiques (hydromorphologiques) des cours d'eau. Il s'effectue dans le cadre des contrôles opérationnels et de la caractérisation hydromorphologique de masses d'eau en très bon état.

En 2012, première année de la campagne, 281 points de mesure ont été programmés avec l'utilisation de deux protocoles de caractérisation.



CONDUIRE DES ACTIONS TERRITORIALES POUR RÉALISER LES OBJECTIFS D'ÉTAT DES EAUX

Milieux aquatiques et zones humides	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Linéaire de cours d'eau (km) bénéficiant d'un financement de l'Agence (M€ d'AP*)	4 952 11,28	3 925 6	6 861 8,9	6 484 9,11	9 071 10,8	5 285 16,06
Zones humides (ha) bénéficiant d'un financement de l'Agence dont acquisition et en M€ d'AP	2 190 243 3,17	4 019 600 2,05	2 005 60 2,9	2 189 159 1,94	2 811 481 6,11	2 335 479 12,92
Nombre d'ouvrages aidés dans l'année pour être franchissables Montant des aides de l'Agence (en M€)	14 1,12	37 3,5	47 8,4	55 6,34	145 18,87	98 23,71

*Autorisation de programme

MOBILISER LES ACTEURS DU LITTORAL

L'Agence de l'eau accompagne la préparation du Plan d'action pour le milieu marin (PAMM) en cohérence avec le SDAGE, et apporte sa contribution aux réflexions portant sur le volet « eau » des parcs naturels marins.

LA PRÉPARATION DU PLAN D'ACTION POUR LE MILIEU MARIN (PAMM)

Directive-cadre sur la stratégie pour le milieu marin (DCSMM) : une implication active de l'Agence

Au niveau national, sous le pilotage du ministère de l'Écologie, l'Agence de l'eau s'est fortement investie sur les volets du Plan d'action pour le milieu marin (PAMM) prévus par la directive.

Au niveau de la sous-région marine Manche-Nord, l'Agence a participé aux travaux du Conseil maritime de façade, instance de gouvernance créée en 2012 pour la mise en œuvre de la DCSMM, qui associe les acteurs du bon état des eaux marines. L'Agence a contribué à la rédaction de l'évaluation initiale ainsi qu'à la relecture d'autres contributions thématiques.

Consultation et adoption des premiers volets

Les premiers volets du PAMM (définition du bon état écologique, évaluation initiale de l'état des eaux marines, objectifs environnementaux et indicateurs associés) ont fait l'objet d'une consultation du 16 juillet au 16 octobre 2012 dans les différentes sous-régions marines. Ont notamment été consultés : les comités de bassin, les collectivités territoriales et les comités régionaux de la conchyliculture, ainsi que le public.

Sur la base du travail préparé par la COLIMER (Commission littoral et mer du comité de bassin), le comité de bassin a rendu un avis favorable sur ces trois premiers volets en septembre 2012 ; ils ont été adoptés fin décembre et notifiés à la Commission européenne.

PARCS NATURELS MARINS

L'Agence de l'eau contribue aux projets de parcs naturels marins, dont la gestion requiert la protection de l'eau des fleuves et une approche intégrée entre la terre et la mer.

Le parc naturel marin normand breton

Suite à l'état des lieux du golfe normand breton réalisé en 2011, l'Agence des aires marines protégées (AAMP) a réuni quelque 450 personnes de plus de 150 organismes pour débattre autour d'un projet de parc naturel marin visant une gestion durable de la mer.

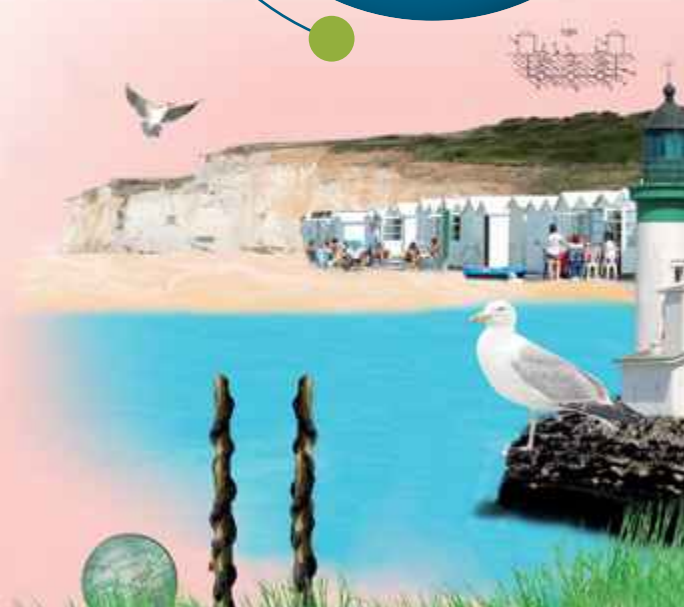
L'Agence de l'eau a participé à cette concertation en intervenant sur des thématiques transversales telles que la connaissance du milieu marin, le fonctionnement des écosystèmes et des services rendus, et la gestion de l'interface terre-mer et de l'espace marin. En 2013, le projet devrait être finalisé et soumis à une enquête publique.

Le parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale

Le parc a été créé par décret le 13 décembre 2012 : son périmètre comprend entre autres l'espace marin au large du bassin versant de la Bresle, et est influencé par le panache de la Seine. Le projet a associé de multiples acteurs, dont les Agences de l'eau Seine-Normandie et Artois-Picardie.

UNE INFO AU FIL DE L'EAU

Les premiers volets du Plan d'action pour le milieu marin (PAMM) ont été adoptés par la France en décembre 2012.



AVEC LES INDUSTRIELS, EXPERTISER ET GÉRER LES REJETS

L'Agence de l'eau met sa connaissance des activités industrielles et de leur impact sur les milieux aquatiques au service des industries, des entreprises et des artisans, afin de promouvoir une bonne gestion de l'eau et la réduction des pollutions. L'objectif est de répondre aux quatre défis du SDAGE qui concernent les activités non domestiques (1, 2, 3 et 7), et de permettre la mise en œuvre de son Programme de mesures (PDM) au niveau de chaque territoire.

En 2012, l'Agence a continué d'apporter son soutien financier en application du 9^e programme d'intervention. Dans le même temps, elle a préparé ses nouvelles modalités d'intervention pour la période 2013-2018 (10^e programme).

Dans ce cadre, les recommandations du groupe de travail « Industrie » de la Commission permanente des programmes et de la prospective (C3P) ont été valorisées pour dresser la liste des actions prioritaires de chaque sous-bassin.

DÉPOLLUER

En 2012, malgré un contexte économique toujours difficile, l'Agence a attribué 43,1 M€ d'aides à plus de 1 000 entreprises, soutenant ainsi 79,5 M€ de travaux. Les modalités d'intervention introduites ont contribué à orienter les investissements vers les actions inscrites aux Plans territoriaux d'actions prioritaires (29 % du montant des travaux soutenus et 34 % des dossiers d'aide) ainsi que vers les PME et TPE (48 % du montant des travaux soutenus et 52 % des dossiers d'aide).

Des efforts d'investissement des grandes et moyennes entreprises

Les aides attribuées se répartissent principalement ainsi :

- création ou amélioration de capacités d'épuration (27 %) ;
- fiabilisation du niveau de dépollution (23 %) ;
- réduction de pollution à la source et technologies propres (17 %) ;
- prévention des pollutions accidentelles et diffuses (12 %) ;
- investissement des déchetteries et centres de valorisation des déchets (3 %, 16 déchetteries) ;
- études préalables à des interventions et études générales (6 %) ;
- raccordement et prétraitement (2 %).

Elles ont essentiellement concerné les secteurs d'activités suivants :

- les industries mécaniques et le traitement de surface (35 %) ;
- l'agroalimentaire (21 %) ;
- la chimie, la pétrochimie, l'énergie (19 %) ;
- la blanchisserie, la teinturerie, l'imprimerie (9 %).

Un effort permanent pour atteindre le bon état écologique

Les industriels poursuivent leurs efforts pour concilier développement économique et préservation de l'environnement, notamment dans certains secteurs de l'agroalimentaire dont plusieurs actions étaient jugées prioritaires : Maîtres Laitiers du Cotentin à Sottevast (50), Tereos Syral (féculerie) à Haussimont (51), sucreries Tereos à Bucy-le-Long (02), Origny-Sainte-Benoite (02), Constant et Bresles (60). Par ailleurs, les secteurs du traitement de surface et de la chimie ont engagé des actions de réduction de leurs rejets toxiques. La société Rohm and Haas, située à Chauny (02), a ainsi réalisé un investissement de 3,6 M€, soutenu à hauteur de 2,5 M€, pour réduire ses rejets d'AOX.

La réduction des substances dangereuses dans les rejets

L'Agence a poursuivi l'étude des pressions industrielles sur le bassin en matière de micropolluants (110 nouveaux industriels concernés).

Ces informations, bancarisées depuis 2009, ont fait l'objet d'une analyse approfondie visant à préparer la révision de l'état des lieux des pressions et à mieux connaître la nature et la quantité des micropolluants qui transitent vers les milieux aquatiques. Les métaux comme le zinc, le cuivre, le nickel et le chrome ainsi que certains organiques comme les nonylphénols, les solvants halogénés (chloroforme) et certains HAP (fluoranthène, naphthalène) ont été largement quantifiés dans les rejets industriels.

Le maintien des partenariats avec plusieurs fédérations professionnelles (abattoirs, papeteries, traitement de surface, etc.) contribue à mieux appréhender les solutions envisageables pour chaque secteur d'activité et à orienter les projets industriels (technologies propres, substitutions des produits, amélioration des niveaux d'épuration).

POURSUIVRE LES ACTIONS MENÉES AVEC LES ARTISANS

En 2012, une vingtaine de contrats d'animation ou actions collectives « industrie » ont donné lieu à 524 conventions d'aide, pour un total de 8,5 M€, soit 20 % du montant total des aides industrielles. Ces aides ont visé en majorité les professions suivantes : pressings (28 %), vinicole-vin de champagne (20 %), garages (15 %), métiers de bouche (9 %).



UNE INFO AU FIL DE L'EAU

Plus de 60 % des 14 000 garages du bassin ont adopté une bonne gestion de leurs effluents concentrés.

À noter que 20 % des aides proviennent de travaux financés dans le cadre d'actions collectives territoriales, portées par des collectivités ou certaines chambres consulaires.

Les pressings

Comme elle le fait depuis 2010, l'Agence a continué à soutenir la profession en finançant exclusivement les machines de nettoyage à sec aux solvants non chlorés et les procédés de nettoyage à l'eau, en substitution du perchloroéthylène.

Elle a ainsi financé 160 machines pour un montant de 3,2 M€.

L'entretien et la réparation de véhicules

Dans le cadre du troisième contrat avec le Centre national de la profession automobile (qui a pris fin en décembre 2012), l'Agence a apporté 1,1 M€ d'aides à la profession. Les investissements en technologies propres sont en nette progression. Ainsi, plus de 60 % des 14 000 garages du bassin ont adopté une bonne gestion de leurs effluents concentrés (10 % en 2004).

COLLECTER ET TRAITER LES EFFLUENTS CONCENTRÉS

Les aides à la collecte et à l'élimination des effluents concentrés (déchets dangereux pour l'eau) des petites entreprises contribuent à réduire à la source les rejets d'effluents concentrés dans le milieu naturel et les réseaux d'assainissement.

Près de 15 000 tonnes de déchets ont été collectées avec le soutien de l'Agence (3,2 M€), en faisant appel à 51 opérateurs de cette filière : collecteurs, plates-formes de transit ou de prétraitement, centres de traitement.

16 déchetteries et centres de valorisation des déchets ont été financés pour accueillir les déchets dangereux des ménages et des artisans.

LES REDEVANCES INDUSTRIELLES EN 2012

Les redevances 2009 et 2010 pour pollution non domestique et modernisation des réseaux de collecte ont été émises en 2012.

Le suivi régulier des rejets industriels

En 2012, 30 établissements ont déposé une demande d'agrément à l'Agence ; 22 l'ont obtenu. Cela porte à 207 le nombre de sites industriels agréés pour le suivi régulier de leurs rejets.

Un nouveau paramètre de redevance pour les pollutions d'origine non domestique

La loi de finances pour 2012, du 28 décembre 2011, a introduit un nouvel élément constitutif de la pollution, à prendre en compte dès 2014 pour la perception des redevances : les substances dangereuses pour l'environnement.

L'Agence a participé au groupe de travail national réunissant les six Agences de l'eau et le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie afin de définir ces substances et les modalités d'application de cette nouvelle réglementation.

SATISFAIRE AUX OBLIGATIONS EUROPÉENNES ET NATIONALES EN MATIÈRE DE DONNÉES SUR L'EAU

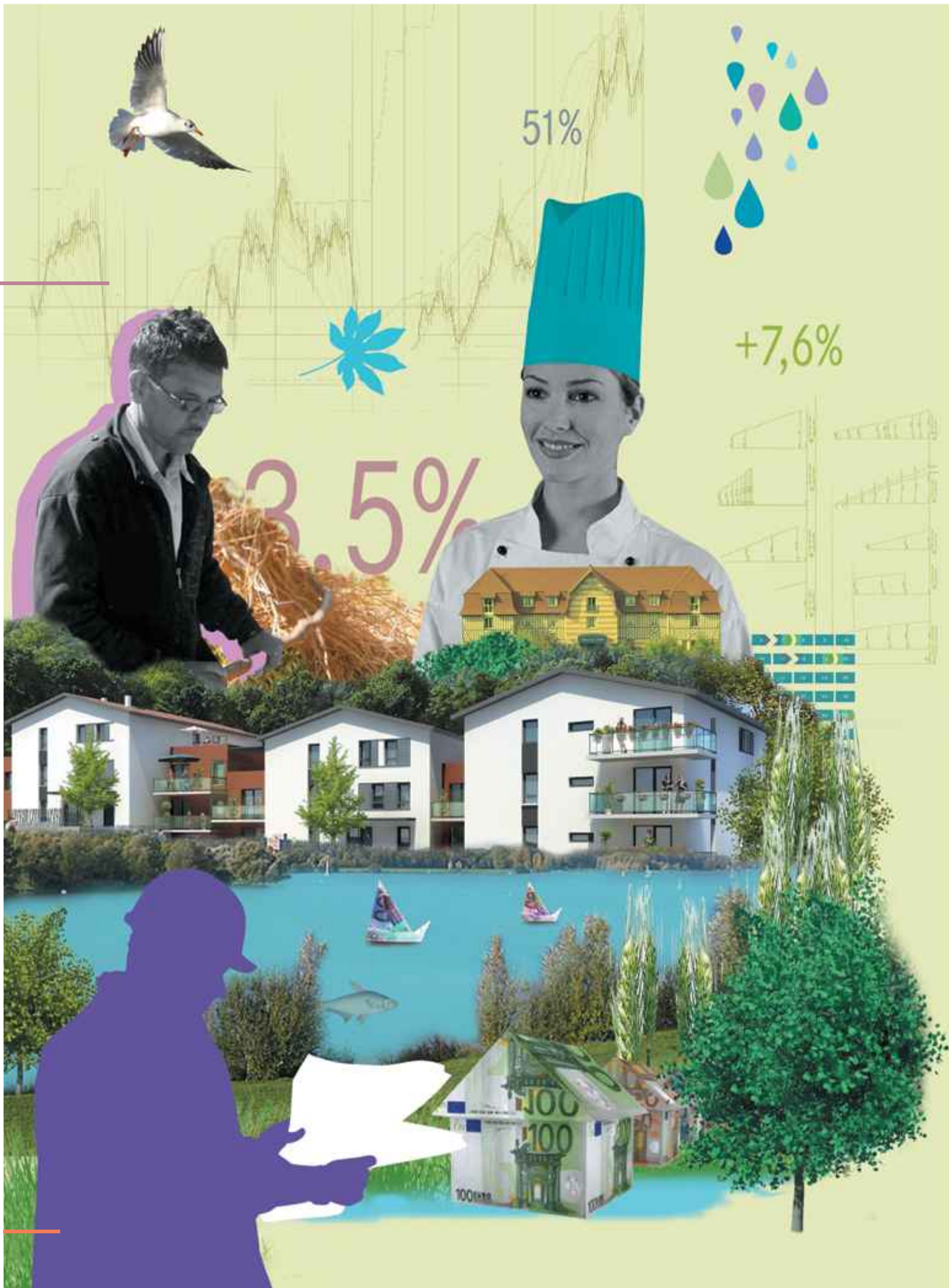
Connaissance des rejets dans le milieu	2008	2009	2010	2011	2012
Pourcentage du montant de la redevance correspondant aux sites faisant l'objet d'un suivi régulier des rejets	23,5 %	27 %	34 %	36 %	37 %

PRINCIPAUX SITES INDUSTRIELS ET ACTIONS COLLECTIVES TERRITORIALES AIDÉS EN 2012



Carte disponible sur la version électronique du rapport annuel.





04

FINANÇER CES DÉFIS DANS LE CADRE D'UNE GESTION PERFORMANTE ET ÉQUILIBRÉE

Bilan financier, activité annuelle **(p.48)**

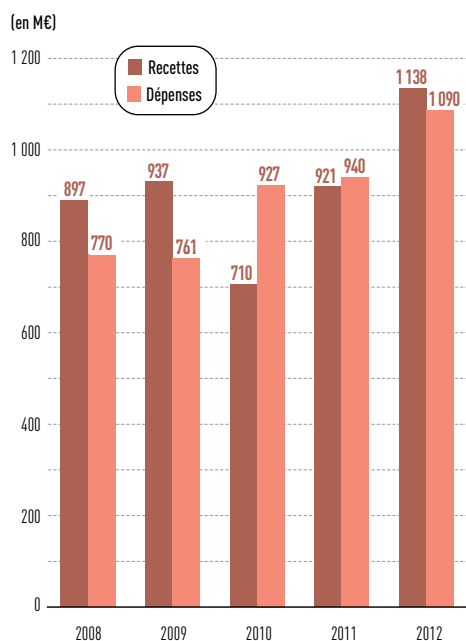
Bilan financier, activité pluriannuelle :

le 9^e programme - État d'avancement **(p.54)**

BILAN FINANCIER, ACTIVITÉ ANNUELLE

L'évolution des dépenses et des recettes sur les cinq dernières années se présente de la manière suivante :

ÉVOLUTION DES DÉPENSES ET RECETTES SUR LES DERNIERS EXERCICES



Les évolutions des recettes sont à manier avec précaution car la période 2008-2012 a été marquée par des redevances antérieures à la LEMA, l'enregistrement et l'apurement de produits à recevoir. Les recettes incluent les ressources. Les dépenses incluent les investissements et les avances versées.

Les crédits ouverts au titre des dépenses pour l'année 2012 s'élevaient à 1 124 M€. Les prévisions de recettes s'élevaient à 1 156 M€.

Le taux d'exécution par enveloppe budgétaire 2012 s'établit comme suit :

LE TAUX D'EXÉCUTION PAR ENVELOPPE BUDGÉTAIRE 2012

	BR 2012	CF 2012	Taux d'exécution 2012
Recettes	1 156,2	1 137,8	98 %
Redevances	827,0	876,4	106 %
Ressources (*)	291,1	220,8	76 %
Autres produits	38,1	40,6	107 %
Dépenses	1 123,6	1 089,9	97 %
Dépenses de personnel	34,5	33,7	98 %
Dépenses de fonctionnement	22,6	22,5	100 %
Dépenses d'intervention	1 060,7	1 028,2	97 %
Dépenses d'investissement	5,8	5,5	95 %

(*) dont l'emprunt auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour 150 M€ au titre du budget rectificatif (BR) 2012 et 75 M€ au titre du compte financier (CF) 2012.

Les écarts constatés sur le taux d'exécution s'expliquent pour :

- les redevances, par des émissions supérieures à la prévision ;
- les ressources, par un emprunt à la Caisse des dépôts et consignations limité à 75 M€ alors qu'il était budgété pour 150 M€ ;
- les dépenses d'intervention, par des variations sur différents postes : principalement le non-versement de la totalité des soldes de primes aux collectivités et AQUEX compensé par le versement d'avances pour travaux plus élevé que prévu et l'enregistrement de la part ONEMA sur les redevances pollution diffuse.

LES RECETTES : PRODUITS ET RESSOURCES

Les recettes (1 138 M€) de l'Agence sont pour l'essentiel constituées de :

- 876 M€ (77 %) pour les produits des redevances ;
- 221 M€ (19 %) pour les ressources des flux en retour des avances (146 M€) et l'emprunt auprès de la Caisse des dépôts et consignations (75 M€) ;
- 41 M€ (4 %) pour les autres recettes.

L'évolution des recettes des cinq dernières années se présente comme sur le graphique de la page 49.

Les produits

Les redevances (recettes fiscales)

Le produit des redevances s'élève à 876 M€ par rapport au montant prévu au budget pour 827 M€, soit une progression de 49 M€ (+ 6 %). L'année 2012 confirme la stabilisation des émissions pour tous les usages. Les redevances industrielles des années d'origine 2009 à 2011 ont été émises en priorisant les années d'origine 2009 et 2010 afin de limiter le recouvrement à deux années sur l'exercice 2012. Les émissions de l'année d'origine 2011 ont été planifiées fin 2012 pour que le recouvrement intervienne au tout début de l'exercice 2013.

Le taux d'émission des redevances LEMA par rapport au budget est de 107 %. La répartition des redevances par usages est stable par rapport à l'année 2011.

La répartition des redevances par usage se présente comme sur le graphique de la page 49.



Les autres produits

Les autres produits s'élèvent à 41 M€ et sont principalement composés pour 33,3 M€ par la reprise sur provisions pour charges d'interventions (subventions d'aides aux travaux).

Les ressources

Les flux en retour des avances

Les ressources sont constituées principalement du flux en retour des avances (145,4 M€) qui restent stables ces dernières années (145,6 M€ en 2011 et 144,9 M€ en 2010).

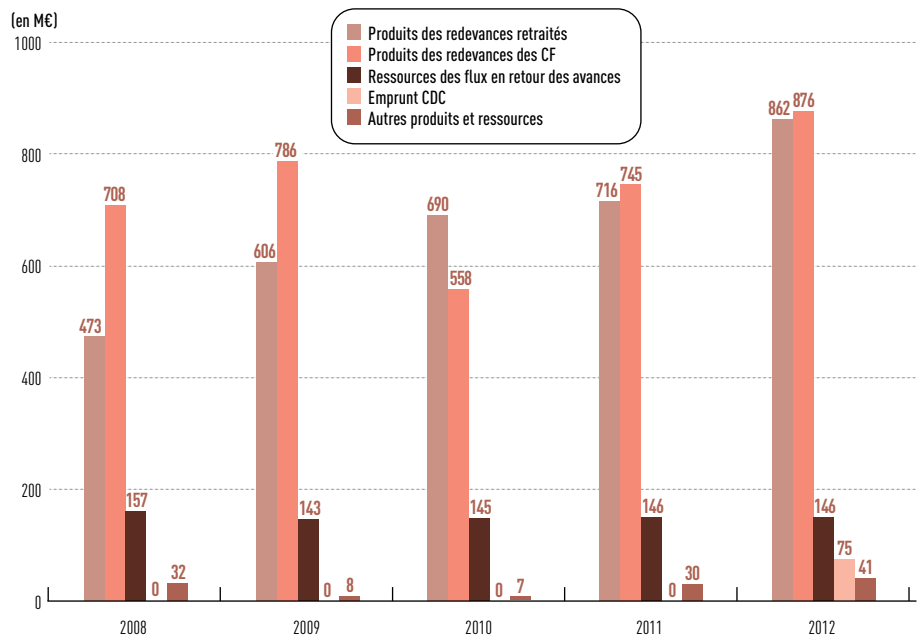
Les autres ressources : le prêt de la Caisse des dépôts et consignations

Compte tenu des prévisions de charges et de produits et de ressources propres à l'Agence par rapport au budget rectificatif, l'équilibre du budget était associé à la mobilisation du prêt de la Caisse des dépôts et consignations de 150 M€.

Au cours du premier semestre 2012, l'Agence a mobilisé une première tranche de 50 M€ qui a permis de satisfaire au fur et à mesure les demandes de paiement adressées à l'Agence.

La mobilisation complémentaire de 25 M€ a été mise en œuvre en toute fin d'année pour répondre aux besoins de paiement résiduels au titre du 9^e programme qui interviendront en 2013.

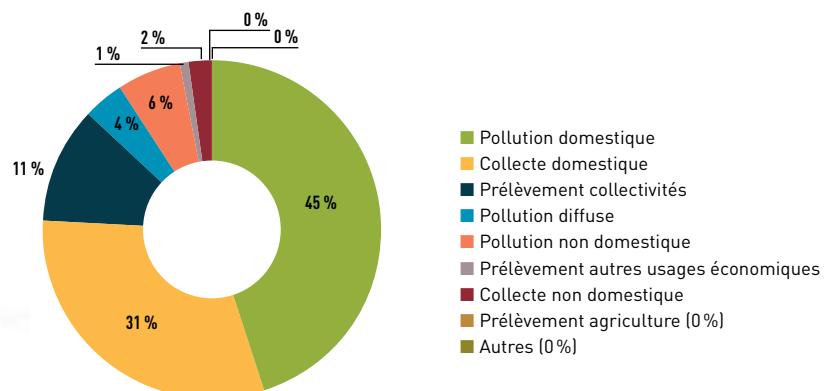
ÉVOLUTION DES RECETTES ET DES RESSOURCES SUR LES CINQ DERNIERS EXERCICES



Les chiffres des redevances retraités ne comprennent que les redevances LEMA nettes de réductions sur exercices antérieurs et sans majoration :

- 2009 exclut 178 M€ de produits à recevoir ;
- 2010 comprend l'apurement de 145 M€ de produits à recevoir extournés et 2,5 M€ de réductions ;
- 2011 comprend l'achèvement de l'apurement des 33 M€ de produits à recevoir extournés au titre des redevances industrielles et 36 M€ de réductions ;
- 2012 comprend 10,4 M€ de réductions sur exercices antérieurs.

RÉPARTITION DES REDEVANCES PAR USAGES EN 2012





LES DÉPENSES : CHARGES ET EMPLOIS

Les dépenses de l'Agence sont, pour l'essentiel, constituées des versements de subventions et d'avances.

Elles s'élèvent à 1 090 M€ et se répartissent en quatre enveloppes votées par le conseil d'administration comme suit :

- 1 028 M€ (94 %) en dépenses d'intervention (dont les subventions et avances pour travaux) ;

- 34 M€ (3 %) en dépenses de personnel ;
- 23 M€ (2 %) en dépenses de fonctionnement ;
- 5 M€ (1 %) en dépenses d'investissement.

L'évolution des dépenses des cinq dernières années (présentées par enveloppe budgétaire à périmètre constant) se présente de la manière suivante :

Les charges et emplois liés aux interventions

Les charges et emplois d'intervention (subventions et avances)

Les crédits de paiement mandatés aux maîtres d'ouvrage s'élèvent à 895 M€ pour 990 M€ prévus au budget.

Les subventions et avances pour travaux

L'année 2011 avait été marquée par un afflux brusque de demandes de paiement des attributaires à partir du mois de novembre.

Ces demandes (environ 50 M€) n'avaient pas pu être honorées faute de crédits disponibles et de l'impossibilité de mobiliser de manière utilisable le prêt de la Caisse des dépôts et consignations.

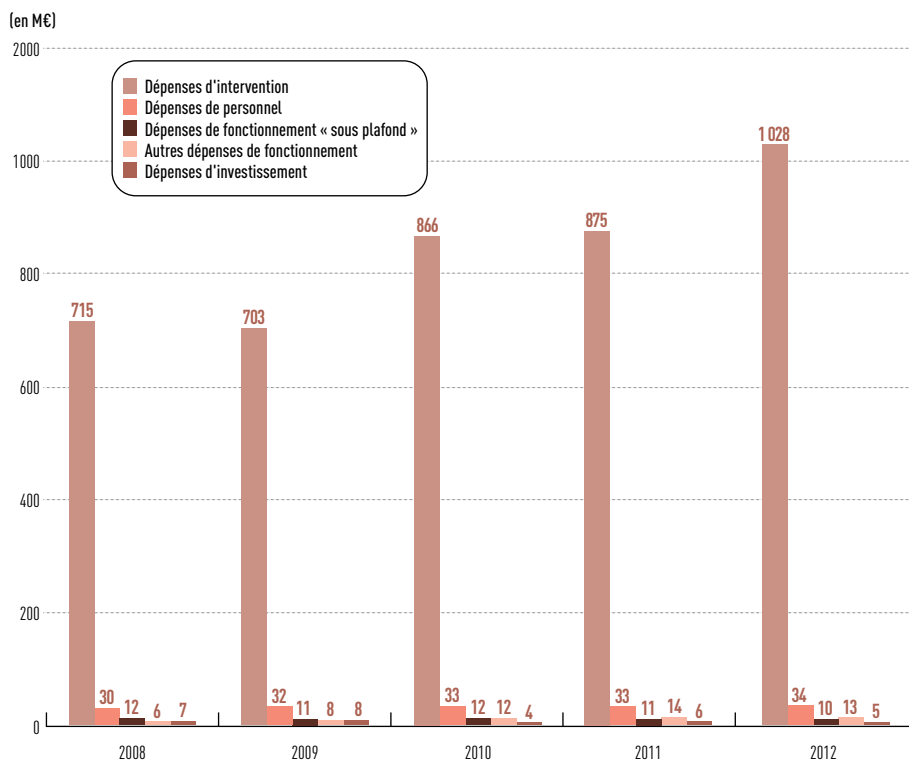
Au cours de l'année 2012, l'Agence a mis en œuvre des actions de relances systématiques de ses attributaires dans une optique de résorption des retards de paiement.

L'année 2012 a ainsi été marquée par le rattrapage des impayés 2011 et par la prise en charge de toutes les demandes de paiement de l'exercice.

Les subventions (hors primes) versées en 2012 s'élèvent à 545 M€ et sont inférieures au budget rectificatif pour 11,3 M€, mais supérieures de 49 M€ au budget primitif.

Le versement des avances est supérieur au budget rectificatif de 16 M€. Cette situation est due au retard de prise en charge des aides en fin d'année 2011 qui portait principalement sur des avances.

ÉVOLUTION DES DÉPENSES PAR ENVELOPPE BUDGÉTAIRE SUR LES CINQ DERNIERS EXERCICES





En M€	Prévu 2012		Réalisé 2012	Taux d'exécution	
	BP	BR	CF	BP	BR
Subventions	495,90	556,32	544,95	110 %	98 %
Avances	207	232,63	248,58	120 %	107 %
Total	702,90	788,95	793,53	113 %	101 %

Les primes et AQUEX

Les primes versées en 2012 s'élèvent à 88 M€ (inférieures de 93 M€ au budget). L'Agence a commencé à solder l'encours de primes au titre des années d'origine 2008 à 2012, mais dans des proportions bien moindres que celles envisagées initialement.

Les AQUEX instruites fin 2011 ont donné lieu à 13 M€ de prises en charge et de paiements en 2012.

En M€	BR 2012	CF 2012	Taux d'exécution
Primes	181	88,42	49 %
AQUEX	20	12,67	63 %
Total	201	101,09	50 %

Les charges de soutien aux interventions

Les charges de soutien aux interventions (essentiellement composées des dispositifs d'acquisitions et de valorisation des données) s'élèvent à 13 M€ contre 18 M€ prévus au budget. Elles ont pu être stabilisées par rapport à l'exercice précédent.

Les charges de contribution à la politique nationale

La contribution de l'Agence à la politique nationale de l'eau (ONEMA) s'élève à 61,4 M€. Elle est supérieure au budget de 18,7 M€ en raison de la comptabilisation en charges de la part de redevances pour pollutions diffuses reversées à l'ONEMA (11,6 M€) et de la régularisation sur l'exercice de charges constatées d'avance en 2011 pour la part de cette redevance reversée à l'ONEMA par

l'Agence au titre des années d'origine 2008 à 2010 (7,1 M€). Parallèlement, un produit a été constaté au titre de la part collectée pour le compte de l'ONEMA.

Les dotations aux provisions pour charges d'intervention

Au 31 décembre 2012, une provision pour charge d'exploitation (intervention) relative à l'encours des primes non versées aux collectivités a été constituée à la demande des commissaires aux comptes dans le cadre de leur audit à blanc des comptes de l'exercice pour 37,58 M€.

Cette provision suit la même logique que la provision constituée au 31 décembre 2011 au titre des engagements pluriannuels relatifs aux subventions.

Les charges de personnel

Elles s'élèvent à 33,71 M€.

Le fonctionnement courant de l'établissement

Les charges de fonctionnement courant

Les charges de fonctionnement sont constituées, d'une part, par les dépenses de fonctionnement sous plafond (10,3 M€) et, d'autre part, par les autres charges de fonctionnement hors plafond (12,2 M€).

Les dépenses d'investissement (hors avances)

Elles s'élèvent à 5,5 M€.

L'ANALYSE FINANCIÈRE

Le compte de résultat et le tableau de financement

Le compte de résultat

L'exercice 2012 présente un résultat net de 81,2 M€.

Le résultat 2012 traduit le fait que les redevances de l'Agence ont couvert ses besoins de fonctionnement et l'intégralité des subventions versées. La capacité de l'Agence à autofinancer les avances sur travaux et ses propres investissements est ainsi préservée.

	2012	2011
Subventions versées/redevances retraitées (*)	75 %	82 %
Total charges (hors subventions)/redevances retraitées (*)	22 %	22 %
Total	97 %	104 %

(*) Les redevances sont retraitées de l'impact des produits à recevoir et comprennent les réductions sur exercices antérieurs afin de comparer les situations à périmètre constant.

La capacité d'autofinancement

Au 31 décembre 2012, la capacité d'autofinancement s'élève à 94,3 M€. Le budget prévoyait une insuffisance d'autofinancement de -43,2 M€.

La capacité d'autofinancement a fortement progressé par rapport aux exercices précédents en raison de l'augmentation du résultat net (hausse des charges pour 94 M€ et hausse des produits pour 142 M€ entre 2011 et 2012).



Le tableau de financement abrégé

Les ressources de l'exercice 2012 sont composées par le remboursement des avances sur travaux pour 145,4 M€ (contre 141,1 M€ prévus au budget), par l'emprunt auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour 75 M€ (contre 150 M€ initialement prévus au budget) et par le remboursement des prêts au personnel (0,11 M€).

Les emplois 2012 sont constitués par les avances versées sur travaux pour un montant de 248,8 M€ (contre 232,6 M€ prévus par le budget) et par les acquisitions d'immobilisations pour 5,5 M€ incluant notamment des logiciels informatiques et des travaux d'aménagement de bâtiments.

Les ressources ainsi dégagées, supérieures aux emplois de 61,2 M€, permettent fin 2012 de renforcer le fonds de roulement qui avait tendance à se réduire les années précédentes.

Le besoin en fonds de roulement

L'exercice 2012 se traduit par une augmentation du besoin en fonds de roulement de 14,9 M€.

Cette augmentation provient essentiellement des créances de l'exercice qui ont progressé d'environ 13,4 M€ en raison de l'accroissement des émissions de redevances (+10,8 M€, soit +8 % d'augmentation au titre des créances sur exercice courant) et des créances non soldées sur exercices antérieurs (+2,6 M€ soit 35 % d'augmentation).

La trésorerie

À la clôture de l'exercice 2012, le solde de trésorerie s'élève à 48,4 M€ contre 2,1 M€ au 31 décembre 2011.

Le bilan fonctionnel

Au 31 décembre 2012, le total du bilan fonctionnel s'élève à 1 545 M€ contre 1 380 M€ au 31 décembre 2011.

	2012	2011
Ressources stables/ emplois stables	115 %	111 %
Capitaux permanents (hors emprunt)/actif immobilisé net	109 %	111 %

LE BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

En M€	2012			2011
	Besoin	Dégagement	Solde	Solde 2011
Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation				
Avances et acomptes versés	0,03		0,03	-0,23
Créances d'exploitation	15,41		15,41	-13,46
Créances diverses	2,02		2,02	-35,90
Dettes fournisseurs	0,30		0,30	-6,00
Créditeurs divers		4,85	-4,85	22,96
Personnel et organismes sociaux	0,16		0,16	-0,27
Variation du besoin en fonds de roulement « exploitation »	17,92	4,85	13,07	-32,90
Variation du besoin en fonds de roulement hors exploitation				
Charges constatées d'avance		7,15	-7,15	7,15
Comptes d'attente créditeurs	8,97		8,97	-4,69
Variation du besoin en fonds de roulement « hors exploitation »	8,97	7,15	1,82	2,47
Variation du besoin en fonds de roulement	26,89	12,00	14,89	-30,43

Pour le haut du bilan :

- l'actif immobilisé brut progresse de 108 M€ (9 %) en raison des soldes positifs sur les avances sur travaux versés aux maîtres d'ouvrage sur l'exercice 2012 ;
- au passif, les ressources stables s'élèvent à 1 526,5 M€ et progressent de 12,4 % par rapport à 2011 (augmentation correspondant au résultat de l'exercice pour +81,2 M€ et à l'emprunt pour +75 M€). Hors emprunt, les capitaux permanents de l'Agence sont donc stables et ne présentent aucune dégradation par rapport aux années antérieures.

Pour le bas du bilan :

- l'évolution des postes est détaillée dans l'analyse du besoin en fonds de roulement.



+7,6%

51%

Entre 2011 et 2012, le fonds de roulement s'est accru de 61,2 M€, notamment en raison de :

- l'augmentation des ressources stables (169 M€) générée pour partie par l'emprunt (75 M€), par le résultat de l'exercice (81,2 M€) et par l'augmentation nette des provisions (14 M€) ;
- l'augmentation des emplois stables (108 M€), due principalement à l'augmentation des avances versées pour travaux.

Les engagements hors bilan liés à l'encours d'avances sur travaux

Les avances sur travaux notifiées, mais non encore versées, sont mentionnées en engagements hors bilan dans l'annexe des comptes annuels. Au 31 décembre 2012, les engagements relatifs aux avances s'élèvent à 297 M€.



LE BILAN FONCTIONNEL

BILAN 2011	
Actif	Passif
Emplois stables : 1 219 M€	Ressources stables : 1 357,34 M€
Actif immobilisé brut : 1 219 M€	Capitaux permanents : 447,24 M€
	Amortissements et provisions : 910,10 M€
Actif circulant : 158,94 M€	Passif circulant : 22,72 M€
Trésorerie active : 2,11 M€	Trésorerie passive : 0
Total général : 1 380,06 M€	Total général : 1 380,06 M€

BILAN 2012	
Actif	Passif
Emplois stables : 1 327,04 M€	Ressources stables : 1 526,53 M€
Actif immobilisé brut : 1 327,04 M€	Capitaux permanents : 362,91 M€
	Amortissements et provisions : 1 088,62 M€
	Emprunt auprès des établissements de crédit : 75 M€
Actif circulant : 169,24 M€	Passif circulant : 18,13 M€
Trésorerie active : 48,38 M€	Trésorerie passive : 0
Total général : 1 544,66 M€	Total général : 1 544,66 M€

$$FR = 1\,357,34 - 1\,219 = 138,33$$

Variation du fonds de roulement : **+ 61,16**

$$FR = 1\,526,53 - 1\,327,04 = 199,49$$

$$BFR = 158,94 - 22,72 = 136,22$$

Variation du besoins en fonds de roulement : **+ 14,89**

$$BFR = 169,24 - 18,13 = 151,11$$

$$T = 2,11 - 0 = 2,11$$

Variation trésorerie nette : **+ 46,27**

$$T = 48,38 - 0 = 48,38$$

Variation 2012/2011

Variation FR = variation BFR + variation T
61,16 = 14,89 + 46,27

BILAN FINANCIER, ACTIVITÉ PLURIANNUELLE : LE 9^e PROGRAMME – ÉTAT D'AVANCEMENT

LES AIDES DU 9^e PROGRAMME

L'évolution des reports et déagements des années 2007-2012 sur le profil financier du 9^e programme

Le bilan montre qu'au cours du 9^e programme, l'évolution du montant des reports possibles est en réduction depuis l'année 2010.

Les crédits non consommés fin 2009, montant maximum enregistré, représentaient 2,7 % du montant total des autorisations de programme (AP).

À l'issue de la dernière année du programme, le montant des crédits non consommés est chiffré à 14,1 M€, ce qui représente 0,25 % des AP totales votées pour la durée du programme.

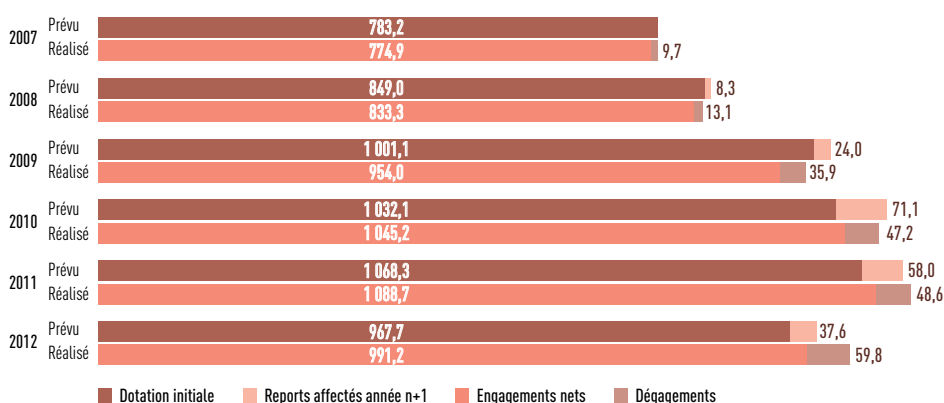
Le graphique ci-après retrace, pour le 9^e programme, l'évolution pluriannuelle des dotations initiales, des engagements nets, des déagements et des reports exprimés en millions d'euros.

L'année 2012 dans la stratégie financière du 9^e programme

Les autorisations de programme engagées en 2012 s'élèvent à 1 051 M€. La part des seules aides apportées par l'Agence aux maîtres d'ouvrage, hors primes pour épuration versées aux collectivités locales, est de 796,8 M€, dont 215,2 M€ sous forme d'avances dont la durée de remboursement varie de huit ans pour l'industrie à vingt ans pour les collectivités.

Les principales actions sont résumées dans les chapitres précédents.

L'ÉVOLUTION DES REPORTS ET DÉAGEMENTS DES ANNÉES 2007-2012 SUR LE PROFIL FINANCIER DU 9^e PROGRAMME (EN M€)



L'évolution de la réalisation du programme par rapport au 9^e programme (2007-2012)

Par rapport au vote consolidé

L'exécution pour l'ensemble des lignes de programme est quasi conforme aux prévisions, puisque le taux d'exécution se chiffre à 99,8 % du cumul des dotations globales du 9^e programme révisé.

Ainsi, le bilan des engagements à fin 2012 se traduit par un reliquat du montant des AP non consommées de 14,1 M€. L'économie réalisée au titre des seules dépenses de fonctionnement Agence, ligne programme 40, est de 36,5 M€, permettant ainsi par redéploiement le financement par l'Agence de travaux supplémentaires pour l'atteinte du bon état.

Le volume global des engagements est en augmentation progressive entre 2007 et 2011. Cette situation s'explique entre autres dès l'année 2009 par la montée en puissance du financement des stations ERU, qui résulte pour partie de la modification des modalités

d'aide (5 % de subventions convertis en 20 % d'avances remboursables sur 20 ans) pour les collectivités de plus de 2 000 habitants équivalents.

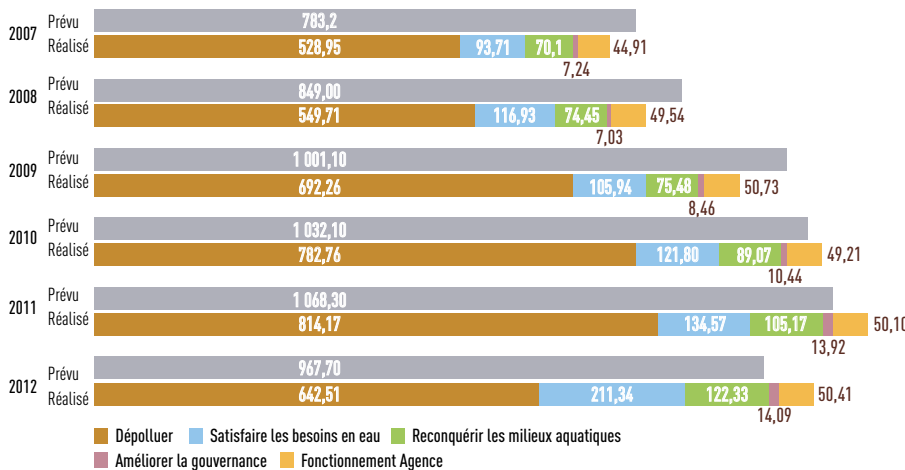
Toutefois, l'Agence n'est plus dans la situation de tension rencontrée au cours du 8^e programme, il n'y a plus de commission de janvier, la dernière a eu lieu en 2007 pour un montant de l'ordre de 110 M€. Même si la commission de décembre 2012, qui a permis de consommer la quasi-totalité des AP, montre que la demande des maîtres d'ouvrage est encore soutenue.

Le diagramme actualisé du 9^e programme, exprimé en millions d'euros, prend en compte, en prévisions, les révisions de programme successives complétées des délibérations qui fixent le montant des autorisations de programme pour chaque année, et en réalisations, le bilan des engagements nets par année d'origine, c'est-à-dire diminués des déagements associés à chacune de ces années.





L'ÉVOLUTION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME PAR RAPPORT AU 9^e PROGRAMME 2007-2012 (EN M€)



Par rapport aux votes réussis

Parallèlement, la comparaison entre les versions successives du 9^e programme d'une part et le bilan fin 2012 d'autre part, permet d'apprécier les évolutions par ligne de programme en valeur relative (graphiques ci-après).

La dernière révision du 9^e programme prend en compte à la fois l'incidence des mesures consécutives au financement de la DERU (353 M€ financés par un emprunt auprès de la Caisse des dépôts et consignations) et les mesures complémentaires (142 M€ permis par le constat du rythme de paiement au cours de la première partie du programme) de la révision à mi-parcours.

Globalement, seules les aides programmées pour les stations d'épuration des collectivités et pour l'alimentation en eau potable (AEP) présentent une exécution significativement supérieure.

Les aides aux stations d'épuration collectives représentent un quart du programme

initial pour atteindre près d'un tiers du bilan réalisé à fin 2012. Ces prévisions reflètent le choix de l'Agence pour respecter les objectifs ERU ; l'exécution a même dépassé la dernière révision du programme à mi-parcours.

Les aides apportées aux travaux au titre de l'alimentation en eau potable présentent une progression passant de 9,9 % du programme initial à 11,9 % de l'exécution, qui se justifie par le programme de remplacement des réseaux en plomb pour un montant d'aides de 205 M€ d'avances.

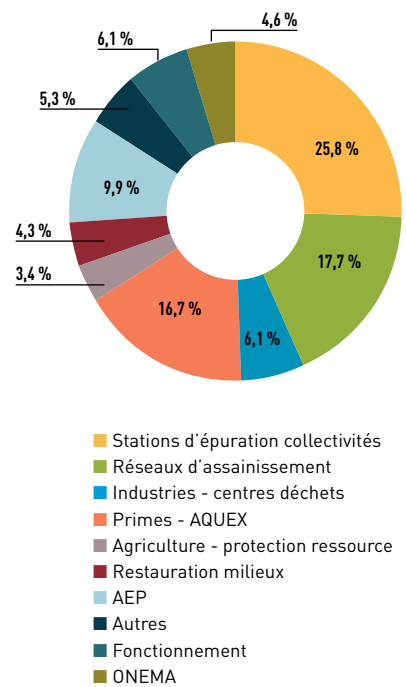
Pour les autres actions, on notera les évolutions suivantes entre programme initial, programme révisé DERU et mi-parcours et exécution :

- la relative stabilité pour les réseaux d'assainissement : 17,7 % pour le programme initial contre 17,5 % pour l'exécution ;
- la baisse pour l'industrie : 6,1 % ; 5 % ; 4,3 % ;
- la baisse pour l'agriculture et la protection de la ressource : 3,4 % ; 3,6 % ; 2,6 % ; l'exécution reste très en retrait (73 %) par rapport à la dernière révision et n'atteint

que 83 % par rapport à la dotation votée au programme initial ;

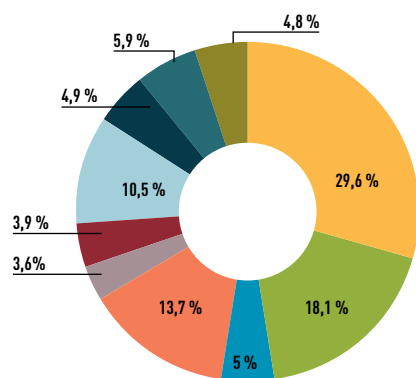
- la baisse pour la restauration des milieux : 4,3 % ; 3,9 % ; 3,7 % ; en résumé, malgré un démarrage difficile en début de programme les objectifs sont réalisés à près de 94 % par rapport à la dernière révision ;
- la baisse pour les dépenses de fonctionnement : 6,1 % ; 5,9 % ; 5,2 %.

PROGRAMME INITIAL

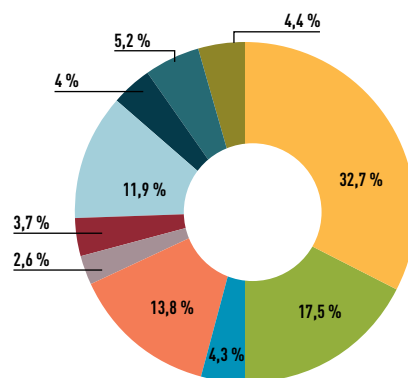




PROGRAMME RÉVISÉ DERU ET MI-PAROURS



BILAN À FIN 2012 APRÈS DÉGAGEMENTS



- Stations d'épuration collectivités
- Réseaux d'assainissement
- Industries - centres déchets
- Primes - AQUEX
- Agriculture - protection ressource
- Restauration milieux
- AEP
- Autres
- Fonctionnement
- ONEMA

LES REDEVANCES DU 9^e PROGRAMME

Depuis la mise en place de la LEMA en 2008, il est présenté, par année d'origine, le bilan au 31 décembre 2012 des redevances titrées pour leurs valeurs nettes, c'est-à-dire diminuées des annulations ou réductions sur titres émis au cours des exercices antérieurs. L'émission des recettes fiscales à l'issue de l'exercice 2012 en fonction de l'année d'origine (période durant laquelle le fait générateur de la redevance a été constaté) se présente de la manière suivante (en millions d'euros) :

L'apurement est définitif pour les redevances 2008 à 2010 pour l'ensemble des usages. Il est quasi définitif pour les redevances 2011 (hors pollution et collecte non domestiques) en soulignant toutefois que l'expérience montre une légère réduction en année N+2, c'est-à-dire pour ce cas en 2013. Cette situation permet d'estimer globalement la qualité des prévisions du programme. Celles-ci apparaissent bonnes pour les redevances essentielles à l'équilibre financier.

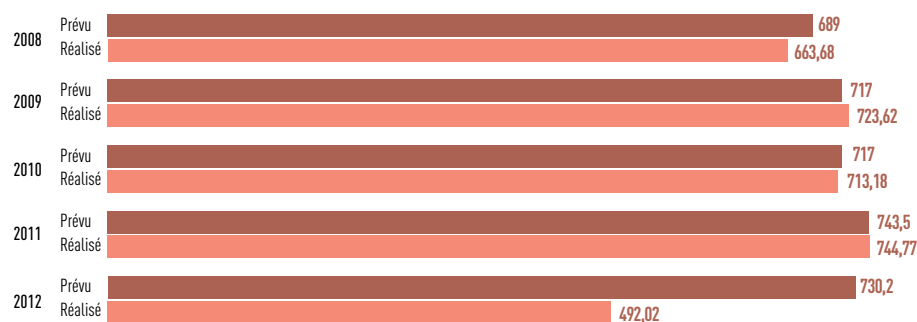
En l'état, les réalisations pour 2008 sont inférieures de 3,7 % au programme, pour 2009 en excédent de 0,9 %, pour 2010 en déficit

de 0,5 %, pour 2011 en excédent de 0,2 % sachant que pour cette dernière année les émissions se poursuivent sur des dossiers résiduels, et pour la pollution et la collecte non domestiques.

L'analyse actuelle confirme les tendances affichées précédemment, à savoir la moins-value au titre des usages pollution et collecte domestiques 2008 due à la différence entre la « redevance théorique » et les montants encaissés par les services d'eau. Le bilan au titre des années 2009, 2010 et 2011, où les impayés sont pour partie récupérés, présente un résultat un peu supérieur à la prévision du programme basée sur la redevance théorique.

Pour la redevance prélèvement domestique, la recette produite affiche un léger déficit, de l'ordre de 3 % par an sur les trois premières années de la LEMA par rapport aux données prévisionnelles du programme. Pour l'année 2011, le bilan est conforme à la prévision, mais ne permet pas toutefois de confirmer cette tendance pour les prochaines années. Pour la redevance élevage, la baisse de 50 % en moyenne s'explique par une prévision qui n'avait pas pris en compte le ratio Unité gros bétail (UGB)/Surface agricole utile (SAU).

REDEVANCES LEMA - COMPARAISON PRÉVU ET RÉALISÉ (EN M€)





Pour la redevance irrigation, la situation sur la période entre 2008 et 2011 présente une stabilité du nombre d'irrigants interrogés, une progression de l'ordre de 10 % du nombre de redevances soldées et une progression de plus de 70 % du montant moyen de la redevance (due à une conjonction de l'évolution des conditions climatiques annuelles, des pratiques culturales, et à la mise en place en 2011 d'un taux majoré en zone de répartition des eaux [ZRE]).

Pour les redevances pollution et collecte non domestiques, le calcul en fin d'année 2011 de ces deux redevances a permis de chiffrer le montant des redevances pollution et collecte domestiques pour des industriels qui avaient été estimés par l'Agence supérieurs au seuil exigible lors de l'interrogation et qui se sont révélés, après calcul, sous ce seuil. À terme, ces sites devront payer au service d'eau qui reversera à l'Agence comme pour les autres abonnés. Cette enveloppe est estimée pour les trois années d'émissions à 15,6 M€.

Pour les redevances prélèvement industrie et refroidissement, le bilan fait apparaître depuis 2008 une moins-value comprise entre 12 % et 18 % selon les années, ce qui représente une réduction de la recette annuelle inférieure à 2 M€.

En résumé, la plus-value enregistrée sur les usages pollution et modernisation de la collecte domestique permet de compenser les moins-values portant sur les autres usages.

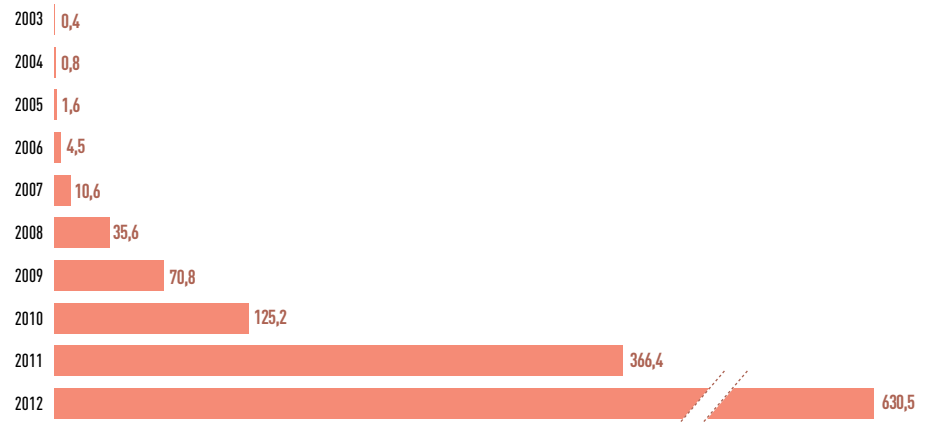
LES ENCOURS

Les engagements financiers non soldés

Le reste à payer sur les aides attribuées aux maîtres d'ouvrage

L'encours sur les engagements financiers pris par l'Agence est de 1 246 M€ (949 M€ de subventions et 297 M€ d'avances) à fin 2012. Son évolution, qui était en progression

RESTE À PAYER PAR ANNÉE D'ORIGINE DES AP AIDÉES (EN M€)



constante depuis l'année 2008, marque une inflexion de la tendance sur l'année 2012. Cette situation s'explique d'une part par la baisse des aides attribuées aux maîtres d'ouvrage conforme à la programmation 2012, et d'autre part par l'absorption du retard du paiement des aides constaté fin 2011.

Ainsi, le cumul des paiements 2007-2012 au titre des projets aidés au 9^e programme est quasi conforme à la prévision, et ce malgré les difficultés rencontrées par les maîtres d'ouvrage pour la réalisation des travaux dans un contexte économique contraint.

La répartition de l'encours par année d'origine des AP montre que 50,6 % portent sur des engagements pris l'année en cours (2012), 29,4 % l'année précédente (2011), et 0,6 % de cet encours fait référence à des opérations financées antérieurement au 9^e programme. Pour les dossiers résiduels qui relèvent du 8^e programme, un examen approfondi s'impose pour solder ces opérations courant 2013.

Le reste à payer sur les primes pour épuration

Depuis l'année d'origine 2008, date de mise en place de la LEMA, et compte tenu des difficultés techniques rencontrées, le montant des primes n'a pu être calculé pour le versement total aux collectivités bénéficiaires. La décision retenue par l'Agence a fait l'objet d'un acompte au taux de 80 % versé aux collectivités pour chacune des années concernées 2008 à 2011.

L'année 2012 fait état du versement d'un acompte de la prime versée au Syndicat intercommunal de l'aménagement de l'agglomération parisienne (SIAAP) conforme au protocole signé avec l'Agence de l'eau Seine-Normandie.



L'actif financier

Le montant de l'actif financier relatif aux aides est de 1 206 M€, ce qui représente les sommes dues à l'Agence par les maîtres d'ouvrage au titre du remboursement du capital des avances. Le bilan affiche une progression de plus de 9 % par rapport à l'année précédente. Cette situation est la conséquence de la mise en place, lors de la révision du programme, de nouvelles modalités d'aides sous forme d'avances, évoquées ci-dessus, pour le financement des opérations DERU, élargi aux aides pour les réseaux d'assainissement ainsi qu'aux aides pour le remplacement des branchements en plomb.

Le graphique ci-après présente, par année, les encaissements prévisionnels qui résultent de la consolidation des tableaux d'amortissements des avances versées aux attributaires.

L'ÉQUILIBRE FINANCIER

Lors de la révision du 9^e programme à l'automne 2008, une dotation complémentaire de 350 M€ d'autorisations de programme a été mise en place pour accorder des avances à long terme aux maîtres d'ouvrage, principalement pour le financement de la mise aux normes DERU de leur station d'épuration. Les crédits de paiement correspondants devaient être assurés parallèlement par la mobilisation d'un prêt de la Caisse des dépôts et consignations (l'enveloppe prévue à l'origine était comprise entre 200 M€ et 400 M€). L'Agence a connu au cours de la période 2009-2011, suite à la mise en place des redevances LEMA, une situation financière chahutée comparativement au déroulement classique que traduisait la démarche prévi-

sionnelle. Les facteurs essentiels ont porté notamment sur le calendrier des émissions de redevances et le taux de versement des primes pour épuration des collectivités.

Au cours de l'année 2012 la situation s'est progressivement stabilisée pour le volet redevances, à l'exception des usages pollution et collecte non domestiques pour lesquels des dossiers restent à émettre au titre de l'année d'origine 2011.

Globalement, il convient d'examiner si les recettes ou les dépenses ont été modifiées structurellement ou conjoncturellement par rapport aux prévisions du programme.

Les dépenses

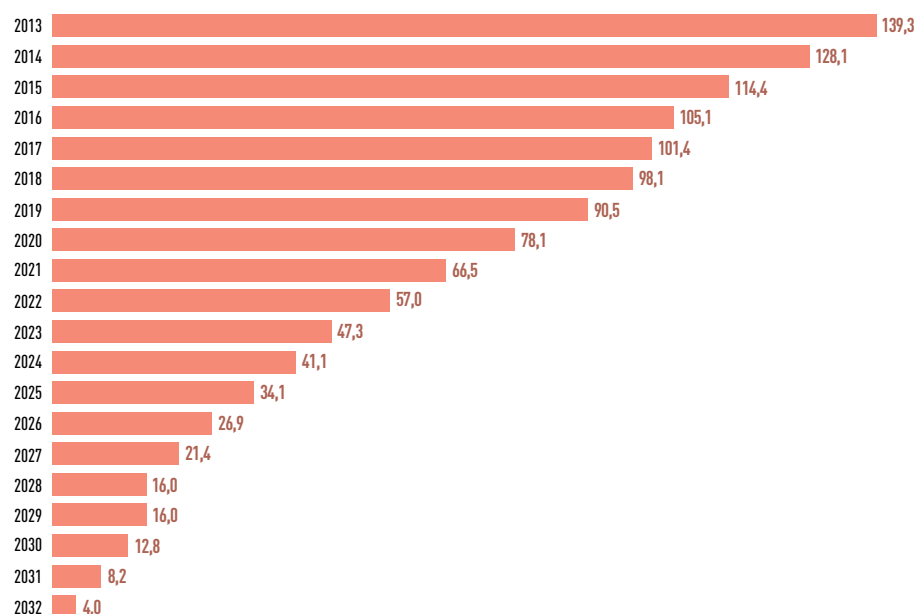
Comme rappelé précédemment, le cumul des engagements pris par la commission des aides est quasi conforme à la prévision, mais les périodes de tension sur la consommation des autorisations de programme enregistrées au cours du programme précédent ne sont plus observées.

L'analyse du suivi des paiements du 9^e programme par ligne de programme montre une avance par rapport au rythme moyen des paiements pour les stations, dont la mise aux normes DERU justifie cette accélération.

À l'inverse, on observe un retard général pour les autres lignes. De plus, les retards sont diffus et ne permettent pas d'apprécier à ce jour la part supplémentaire qui serait dégagée par rapport à la moyenne retenue pour la construction de l'équilibre du programme.

Pour les années 2007 et 2008, compte tenu du faible volume des opérations restant à solder, le taux de dégagement moyen est proche de celui retenu pour la construction du programme (8%).

PRÉVISIONS DES ENCAISSEMENTS AU TITRE DE L'ACTIF FINANCIER (EN M€)





Les recettes

Les redevances

La moins-value sur les prévisions pour 2009 s'explique par un démarrage plus lent que prévu de l'émission des soldes des nouvelles redevances pour l'année d'origine 2008 et par l'effet des impayés sur les factures d'eau (cf. paragraphe ci-avant).

Ces retards et ces impayés ont été rattrapés en 2010 et 2011, ce qui explique les plus-values constatées. Les redevances pollution et collecte industrielles 2011 restent partiellement à émettre pour un montant de l'ordre de 7 M€. Cette évaluation fait référence à la réalisation de l'année 2010.

Le prêt de la Caisse des dépôts et consignations

L'Agence a mobilisé, à l'issue de l'année 2012, le prêt de la Caisse des dépôts et consignations à hauteur de 75 M€ sur une enveloppe initialement prévue de 353 M€ pour le financement des travaux ERU.

Cette moindre mobilisation s'explique par le fait que l'Agence a fait face à un besoin de paiement plus lent que prévu sur les aides pour 152 M€, un retard sur le versement des primes et l'AQUEx pour 130 M€ et une économie sur le fonctionnement de l'Agence pour 27 M€, et a constaté une plus-value sur les recettes de l'ordre de 20 M€. Ainsi 24 M€ étaient donc nécessaires au titre du prêt de la Caisse des dépôts.

Toutefois, même si le montant des primes et AQUEx retardataires doit être revu à la baisse, 80 M€ restent à verser aux maîtres d'ouvrage (32 M€ ont été prévus à ce titre dans l'équilibre du 10^e programme ; 48 M€ restent à financer). Aussi est-il apparu nécessaire de compléter l'appel au prêt de la Caisse des dépôts pour provisionner ce financement.

Enfin, le retard de paiement des aides pour 152 M€ a été pris en compte dans l'équilibre du 10^e programme.

En maintenant les mêmes annuités de remboursement que celles qui figurent dans l'équilibre du 10^e programme et en cherchant à limiter la période d'endettement à la durée de ce programme (six ans), le montant de l'emprunt possible se situait entre 70 et 75 M€.

Le montant correspondant aux besoins précités de 75 M€ a été retenu. Le taux fixe est de 2,67 % et la durée de six ans. Ainsi, l'Agence entrera dans le 10^e programme sans grever son équilibre et aura remboursé sa dette à la fin du 10^e programme en 2018.

Les conclusions d'équilibre 9^e programme

Les caractéristiques structurelles du programme :

- montant des autorisations de programme très proche des prévisions ;
- montant des redevances par année d'origine émises en conformité avec le programme.

Lors de la préparation du 10^e programme et de son équilibre financier, le montant des travaux prévisionnels, les modalités d'aide, la fixation des taux de redevances appliqués aux assiettes retenues pour chaque usage ont été proposés en tenant compte d'une hypothèse d'engagement pour l'année 2012. Cette hypothèse s'appuie sur la seule consommation de la dotation initiale prévue. Compte tenu de la demande soutenue présentée par les

maîtres d'ouvrage, les reports enregistrés fin 2011 et les montants libérés par les dégagements ont permis le financement de travaux supplémentaires.

Alors que la programmation prévoyait que 70 M€ ne seraient pas engagés au titre de l'année 2012, le bilan affiche que seulement 14 M€ ne l'ont pas été. Cette mesure aura un impact financier du 9^e sur le 10^e programme. Toutefois, la construction du 10^e programme prévoit son engagement intégral, alors que l'on peut penser que là aussi la consommation des AP se traduira par un reliquat non affecté.

Il a été prévu que l'intégralité des crédits de paiement inscrits au 9^e programme ne serait pas appelée au cours de ce programme compte tenu de la demande plus faible des maîtres d'ouvrage. Pour autant, ce retard ne semble pas annoncer un abandon des projets.

Le 10^e programme a donc pris en compte ce retard prévisible. Le déficit de paiement constaté en fin de 9^e programme est donc positionné dans l'équilibre du 10^e programme.





05

ADAPTER LE MANAGEMENT AUX ENJEUX

L'Agence, partenaire des acteurs de l'eau (p.62)

Une organisation au plus près des politiques territoriales :

• Seine-amont (p.66)

• Vallées d'Oise (p.68)

• Vallées de Marne (p.70)

• Rivières d'Île-de-France (p.72)

• Paris et la petite couronne (p.74)

• Seine-aval (p.76)

• Rivières de Basse-Normandie (p.78)



L'AGENCE, PARTENAIRE DES ACTEURS DE L'EAU

L'Agence de l'eau a obtenu la double certification qualité et environnement de son système de management, selon les référentiels ISO 9001 et ISO 14001. Parallèlement aux efforts engagés vers une collaboration plus active entre les six Agences de l'eau, une réflexion portant sur l'évolution de la carrière des agents et de leurs compétences (GEPEC) a été engagée en 2012.

LES MÉTIERS DE L'AGENCE ET SES RÉSEAUX

Afin de conserver une cohérence entre les actions menées et les méthodes utilisées tout en coordonnant l'activité sur l'ensemble du territoire, l'Agence est structurée en métiers, déployés sur l'ensemble du bassin. Le regroupement des acteurs par métier constitue des réseaux recouvrant cinq domaines d'activité principaux.

La gouvernance (réseau instances de bassin et développement durable)

Cette mission recouvre les activités de gestion et d'animation des instances de bassin (comité de bassin, conseil d'administration, commissions territoriales, etc.), de communication externe (vers les membres des instances de bassin, les maîtres d'ouvrage ou le grand public), de pédagogie (classes d'eau

pour des publics scolaires et professionnels, etc.) et les actions internationales.

La connaissance et les interventions sur les milieux naturels aquatiques (réseau eau, milieux aquatiques, agriculture et données)

Ce réseau, animé par la direction de l'eau, des milieux aquatiques et de l'agriculture, couvre plusieurs domaines. Les chargés d'études et assistants chargés d'études veillent à la connaissance de la ressource et des différents milieux (eaux souterraines, eaux superficielles continentales ou eaux littorales et marines) en assurant le pilotage des réseaux de surveillance et la réalisation des études. Les chargés d'opérations instruisent les aides aux travaux visant à la restauration des milieux aquatiques et humides et destinées à l'agriculture. Les chargés de projet pilotent la déclinaison territoriale du programme de l'Agence (Plan territorial d'actions prioritaires - PTAP - et Programme de mesures - PDM), en concertation avec les différents services des directions et les acteurs de l'eau.

Les aides au fonctionnement des ouvrages et le calcul des redevances et des primes (réseau performances environnementales)

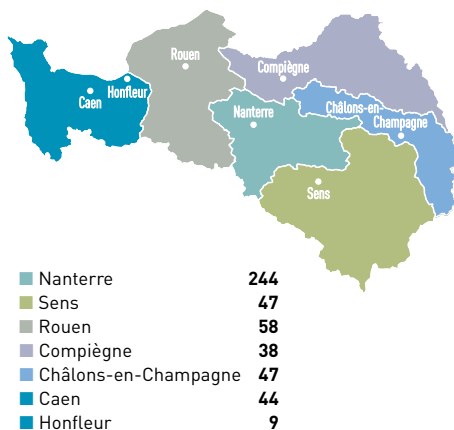
En directions territoriales, les chargés d'aides au fonctionnement (CAF), assistants et techniciens, accompagnent les entreprises, les collectivités et les maîtres d'ouvrage, pour la mise en place de démarches de progrès visant à réduire leurs impacts sur le milieu naturel. Ils évaluent la qualité du fonctionnement des ouvrages d'épuration et calculent le montant des Aides à la qualité d'exploitation des ouvrages (AQUEX) et des primes pour épuration. Ils instruisent les redevances fiscales assises sur la pollution déversée au milieu naturel, les prélèvements sur la ressource en eau et d'autres perturbations au milieu (obstacles sur les cours d'eau) ; ils effectuent les contrôles fiscaux afférents. À travers l'analyse du fonctionnement des ouvrages de dépollution et les assiettes des redevances, ils contribuent à déterminer les pressions exercées sur le milieu aquatique.

La gestion des flux financiers et le soutien fonctionnel (réseau affaires communes, juridiques et financières)

Ce réseau procède au paiement des aides et à l'émission des redevances ; il effectue les contrôles techniques des travaux aidés. Il regroupe en outre les fonctions supports : les moyens généraux, les ressources humaines, la formation, la documentation, la communication interne, la gestion budgétaire, l'informatique, l'assistance juridique et économique, l'agence comptable.

Outre les séminaires métiers dont dépend la dynamique des réseaux, les séminaires sur la contractualisation et les politiques territoriales ont été renforcés afin d'avoir une vision transverse des projets et de la mobilisation des acteurs.

CARTE DES EFFECTIFS DE L'AGENCE



Fin 2012, l'Agence compte 498 agents, correspondant à 475 ETP. 30 postes ont été pourvus en externe, 16 personnes ont quitté définitivement l'Agence (dont 8 départs à la retraite). Le ratio hommes/femmes reste légèrement favorable aux femmes (F=280 ; H=218).



LA FORMATION

L'Agence organise des formations collectives par métier :

- sur des points techniques : expertise de l'autosurveillance des stations d'épuration, assainissement des petites collectivités, méthodes de suivi des eaux souterraines, hydrochimie, programmation des mesures en hydrobiologie, maîtrise foncière pour la protection des captages et des zones humides, contrôle des travaux aidés, installations classées, aides à la solidarité internationale ;
- dans des domaines transverses : nouveaux enjeux de la gestion locale de l'eau et du grand cycle, système de management de la qualité et de l'environnement, etc. ;
- sur des fonctions supports : informatique, finances, management, etc.

Le nombre de jours de formation par agent est en moyenne de 5,3, en réduction par rapport à l'année précédente. La fin du 9^e programme et la mise en place du 10^e programme ont reporté à 2013 le développement de certaines formations, notamment la partition fiscale.

BUDGET FORMATION PAR DOMAINE



Hygiène et sécurité	9 %
Informatique	13 %
Langues	3 %
Management et qualité	40 %
Techniques administratives	17 %
Techniques scientifiques	18 %

Le nombre de jours de formation par agent est en moyenne de 5,3, soit au total 2 501 journées stagiaires pour un budget annuel de 373 971 €.



ASSURER UNE ORGANISATION EFFICACE ET UN NIVEAU DE COMPÉTENCE ÉLEVÉ DANS LES AGENCES DE L'EAU

Gestion du personnel	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Plafond d'emploi			505	492	484	477,8
Effectifs de l'Agence en ETPT au 31/12	471,57	453,58	464,95	471,12	467,59	475,02
Effectifs de l'Agence en ETP au 31/12	477	472,40	476,40	480,15	470,50	475
Nombre de jours de formation par agent	4,6	5,3	5,8	6	6,7	5,3





LES CONDITIONS DE TRAVAIL ET LES PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION

Améliorer la santé et la sécurité du personnel de l'Agence est l'un des principaux objectifs de la Direction générale dans le cadre des actions concernant l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail.

Un plan d'action comprenant notamment une opération de sensibilisation du personnel encadrant a été mis en place pour améliorer les conditions de travail de l'ensemble des agents et ainsi contribuer à leur bien-être au quotidien. Afin d'accompagner les agents dans l'évolution de leur carrière et de leurs compétences, une réflexion portant sur la mise en place d'une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, outil indispensable à une politique de ressources humaines dynamique, a été engagée en 2012.

Les conclusions de l'étude et des axes d'amélioration ont été présentés au Comité de direction. Ils portent notamment sur la mise en œuvre d'une politique de ressources humaines consolidée, avec la création d'indicateurs de suivi et d'évaluation. Après validation, la démarche a été exposée au séminaire des cadres. Un plan d'action sera proposé aux représentants des personnels et référents hygiène et sécurité en mars 2013.

LE FONCTIONNEMENT

La lettre du Premier ministre du 26 mars 2010, relative à la réduction des dépenses de fonctionnement des opérateurs de l'État, a fixé un premier objectif de réduction de 10 % sur la période 2011-2013 (-2,5 % pour 2012), en référence au compte financier de 2009. Dans cet objectif, les frais de fonction-

La santé-sécurité au travail

Un inspecteur contrôle l'application de la réglementation dans les domaines de la santé et de la sécurité au travail (contrôle des lieux et des conditions de travail, des équipements et matériels collectifs et individuels).

Il propose au directeur général toute mesure qui lui paraît de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité du travail et la prévention des risques professionnels. En cas d'accident grave, l'inspecteur participe à l'enquête, analyse les causes de l'accident et prescrit des mesures préventives.

Il exerce sa mission en relation avec les médecins de prévention, assistantes sociales, assistants ou conseillers de prévention, CHSCT, etc.

Dans le cadre de la mutualisation des emplois, l'inspecteur santé-sécurité au travail* de l'Agence Seine-Normandie exerce également ses fonctions auprès des Agences de l'eau Adour-Garonne, Artois-Picardie, Rhin-Meuse, Rhône-Méditerranée et Corse.

*Le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011 a modifié la dénomination des inspecteurs hygiène et sécurité, qui sont devenus inspecteurs santé-sécurité au travail.

nement courant en 2012 ont été de 10,4 M€, conformes aux décisions assignées par le Premier ministre.

L'Agence a dû faire face, en 2012, à des charges exceptionnelles liées au changement d'infogérant. Pour respecter l'enveloppe imposée, d'autres postes de dépenses ont été réduits notamment grâce à des reports de travaux, de maintenance, d'entretien, de formation continue et de communication.

DÉVELOPPEMENT DE LA DÉMARCHE ÉCORESPONSABLE AU SEIN DE L'AGENCE

En octobre 2011, l'Agence a obtenu les certifications ISO 9001 et 14001 pour l'ensemble de ses activités, certification confirmée à l'issue du premier audit annuel de suivi en septembre 2012. Le développement d'une démarche

ASSURER UN FONCTIONNEMENT OPTIMAL DES AGENCES AU MEILLEUR COÛT POUR LA COLLECTIVITÉ

Suivi du fonctionnement	2008	2009	2010	2011	2012
Total des dépenses de fonctionnement	11,83 M€	11,42 M€	12,11 M€	10,79 M€	10,40 M€





écoresponsable, relative à la prise en compte de l'impact environnemental des moyens humains et matériels utilisés par l'Agence pour accomplir ses différentes missions, a fortement contribué à cette certification.

En 2012, cette démarche active a fait l'objet d'une première consolidation au niveau du bassin, intéressant l'ensemble des sites. Neuf indicateurs ont été définis pour servir de « fil rouge ». Ils concernent par exemple la réduction de la consommation d'énergie et des ressources utilisées (eau, chauffage, électricité, carburants), la diminution de la quantité de déchets produite ou la vérification de la conformité réglementaire de l'Agence. Un Plan d'actions écoresponsable (PAER), établi par site et mis à jour annuellement, permet de suivre les différentes actions engagées et d'évaluer leur efficacité. L'amélioration des résultats obtenus et l'atteinte des objectifs annuels fixés dépendent en grande partie des comportements quotidiens ; cette démarche

a donc fait l'objet d'une large communication au sein de l'Agence.

L'INFORMATIQUE

Le transfert de l'infogérance globale du système d'information a été réalisé suite à l'appel d'offres passé en 2011. Le titulaire précédent, la société ATOS, avait réalisé sa rénovation complète. Le changement de prestataire a permis de confirmer sa transférabilité. Le nouveau prestataire, CGI, s'engage à fournir à l'Agence, pour une durée de trois à cinq ans, l'ensemble des infrastructures et des services garantissant le maintien opérationnel et le développement de son système d'information au meilleur coût.

Dans une perspective de mutualisation des coûts, le développement du projet NAIADES (banque de données de surveillance des eaux de surfaces continentales) s'est poursuivi.

Dans ce cadre, l'Agence met à la disposition de l'ONEMA des composants informatiques fondés sur son application de gestion des analyses de la qualité des eaux (DEQUADO), enrichis de nouvelles fonctionnalités et maintenus dans le cadre du marché d'infogérance. De plus, l'Agence partage avec l'ONEMA des outils communs interfacés avec NAIADES, tels que le référentiel des ouvrages et le référentiel des tiers. Les évolutions du projet NAIADES permettent la gestion des données hydrobiologiques. D'autres évolutions prévues en 2013 permettront la mise en place de nouvelles fonctionnalités.

Avec l'achèvement de l'application « Redevances et Primes », le rattrapage des primes pour épuration des collectivités pour les années 2008 à 2012 sera poursuivi en 2013. Dans le domaine des infrastructures, l'ensemble des réseaux de télécommunication a été migré vers les prestataires dans le cadre d'appels d'offres mutualisés entre les six Agences de l'eau et l'ONEMA. Outre les économies réalisées sur les coûts de fonctionnement, cette mutualisation permettra, à terme, de connecter l'ensemble des Agences sur un réseau commun. Les serveurs hébergeant les applications métiers de l'Agence ont également été virtualisés afin de gagner de la souplesse dans la gestion et l'évolution des infrastructures, et de faciliter la reprise des activités de l'Agence en cas d'incident majeur sur les serveurs informatiques.

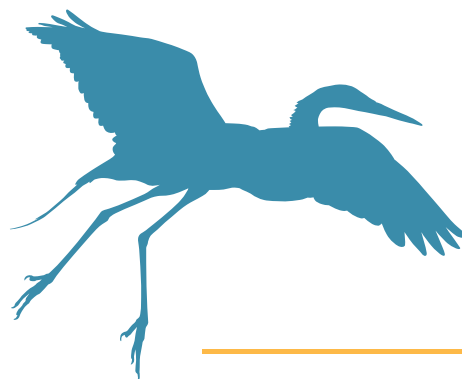
Certifications ISO 9001 et ISO 14001

L'Agence de l'eau a obtenu la double certification qualité et environnement de son système de management, selon les référentiels ISO 9001 et ISO 14001, pour l'ensemble des processus métiers (impliquant également une gestion des priorités en fonction d'événements contextuels) et de ses sites, siège et directions territoriales. Il s'agit pour l'Agence de confirmer qu'elle exerce ses missions au service de l'environnement et des acteurs de l'eau, dans le but de les satisfaire au mieux dans la durée et dans un souci constant de correction de toute anomalie éventuelle. Cette double certification, obtenue grâce à l'implication de l'ensemble du personnel, est la reconnaissance d'une part de la « dynamique » de maîtrise, d'efficacité et d'amélioration continue de ses métiers, et d'autre part de la démarche écoresponsable mise en place pour réduire les impacts environnementaux directement issus de son activité. Ce certificat est un premier aboutissement, mais aussi un engagement à faire progresser son système de management, dans une logique d'amélioration permanente.

UNE INFO AU FIL DE L'EAU

En 2012, un plan d'action a été mis en place pour améliorer les conditions de travail de l'ensemble des agents.

SEINE-AMONT



LE BASSIN HYDROGRAPHIQUE

Majoritairement rural, le territoire Seine-amont est drainé par la Seine et ses affluents (Yonne, Aube, Loing), de la source du fleuve à sa confluence avec la Marne. Plus de 40 % des communes comptent moins de 200 habitants. Nitrates et pesticides affectent les 18 masses d'eau souterraine. Si les cours d'eau patrimoniaux de tête de bassin sont encore bien préservés, la reconquête d'autres cours d'eau constitue un enjeu majeur car 25 % des masses d'eau du bassin Seine-Normandie qui doivent atteindre le bon état en 2015 sont situées sur ce territoire.

AMÉLIORER LA GOUVERNANCE

Les instances et la planification

La Commission territoriale (COMITER)

Le Plan territorial d'actions prioritaires (PTAP) 2013-2018 et le nouveau classement des cours d'eau ont fait l'objet d'une réunion de la COMITER. Deux Commissions territoriales élargies ont également été organisées sur la Directive inondation.

Le comité de bassin a par ailleurs choisi le président de la COMITER : Étienne Henriot, élu de la chambre d'agriculture de l'Yonne et membre du collège des usagers. Il succède à Robert Galley.

Le Plan territorial d'actions prioritaires

Le nouveau Plan territorial d'actions prioritaires (PTAP) de Seine-amont a été élaboré. Il constitue une déclinaison opérationnelle et locale du 10^e programme (2013-2018) et met l'accent sur les thématiques du grand cycle de l'eau (préventif et pollutions diffuses, milieux aquatiques et humides). Un très grand nombre de données portant sur la qualité et la pression des eaux a été réuni pour ce projet auquel les acteurs du territoire ont été largement associés. Plus de 1 200 priorités ont été identifiées afin de répondre aux objectifs de la DCE, avec des objectifs cibles.

La politique contractuelle

Les contrats globaux

La signature du contrat Loing-amont (Yonne), en phase d'élaboration, est prévue en 2013, tandis que l'élaboration d'un contrat global dans la Nièvre devrait se concrétiser avec les acteurs du bassin du Beuvron en 2014. Dans le Loiret, les contrats du Loing et de l'Essonne ont été achevés.

Les SAGE

Les Commissions locales de l'eau (CLE) ont validé les SAGE Armançon et Nappe de Beauce et Milieux Aquatiques associés. Ces deux SAGE seront soumis à l'approbation du préfet coordonnateur de bassin.

SATISFAIRE LES BESOINS EN EAU

L'alimentation en eau potable

37 M€ ont été investis pour les travaux d'alimentation en eau potable, financés par l'Agence à hauteur de 15 M€. 72 % des actions inscrites au PTAP 2007-2012 (interconnexion, traitement, mesures préventives) sont en cours de définition ou engagées, fruits des efforts des collectivités et de la pression des ARS, du fait de mises en demeure.

La protection des captages

Sur 441 captages prioritaires (dont 53 Grenelle), 165 études d'aire d'alimentation de captages sont terminées ou en cours.

Des démarches collectives et exemplaires

L'Agence a accompagné le lancement d'une étude sur les 24 captages du bassin versant de la Vanne aux côtés de la coopérative agricole VIVESCIA. La mutualisation des réunions et des enquêtes de terrain a permis de réduire de 50 % les coûts de l'opération. Par ailleurs, l'implication des coopératives, des collectivités et des partenaires a apporté une plus-value structurante à l'étude.

Les actions agricoles devraient être mises en œuvre dès 2013 suivant la même dynamique d'innovation.

Afin d'accompagner les collectivités dans la mise en place d'études de Bassin d'alimentation de captages (BAC) groupées, un Service d'animation à l'eau potable (SATEP) a été créé avec le conseil général de l'Yonne. Le territoire de l'Armançon-Aval a bénéficié de ce soutien : trois groupements de quatre captages ont été finalisés.

DÉPOLLUER

Traiter les eaux usées domestiques

L'assainissement collectif

Les 17 stations d'épuration sont aux normes DERU. La station d'épuration de Briennon (89) a été mise en service. Sur les 35 travaux prioritaires identifiés en 2007 au titre du PTAP 2007-2012, 80 % sont engagés, terminés, ou ont un maître d'œuvre désigné. Le volume de travaux 2012, soutenu par l'Agence à hauteur de 15 M€, reste identique à celui de 2011.

L'assainissement non collectif

Les SPANC étant désormais opérationnels, près de 90 000 diagnostics de conformité ont pu être réalisés (+12 % par rapport à 2011), dans le respect des échéances réglementaires fixées au 31 décembre 2012. Plus de 1 000 réhabilitations ont été entreprises, représentant 11 M€ de travaux.

Poursuivre la dépollution des eaux usées industrielles

Les filières industrielles et artisanales encore plus impliquées

Dans un contexte économique défavorable aux investissements, les aides industrielles se sont stabilisées à 2,7 M€ (2,6 en 2011). 98 aides ont été attribuées pour de nombreuses actions collectives (garage notamment), des opérations auprès du secteur viticole-vinicole, ainsi que dans l'industrie des abattoirs et du traitement de surface.

Superficie du sous-bassin :
31 000 km²

Nombre d'habitants :
980 000

Principaux cours d'eau :
la Seine, l'Aube, l'Yonne,
le Loing

Principaux plans d'eau :
les barrages réservoirs
de la Seine, de l'Aube
et du Morvan

Principales nappes
d'eau souterraine :
la nappe de Beauce à l'ouest,
la nappe de la Craie,
les aquifères karstiques
jurassiques, le socle
du Morvan au sud

RECONQUÉRIR LES MILIEUX

La restauration des cours d'eau et des zones humides

Plus de 100 opérations ont été financées pour un montant global d'aides de plus de 6 M€. Elles concernent des actions d'animation, des études et des travaux réalisés avec l'objectif de reconquête de la qualité des milieux aquatiques fixé par la DCE.

Les cours d'eau

En matière de restauration des cours d'eau, la renaturation du Milleron (45), opération exemplaire labellisée « site atelier hydromorphologique », a bénéficié de taux bonifiés et d'une communication menée par l'Agence *(lire encadré)*.

Plus de 20 études relatives à l'aménagement d'ouvrages hydrauliques ont été lancées. Les travaux de trois passes à poissons significatives ont été engagés dans l'Yonne (89) : deux sur l'axe navigable de l'Yonne à Villeneuve-sur-Yonne et à Sens ; une troisième à Malay-le-Grand, équipée d'une chambre de visionnage.

Les zones humides

Des études significatives se sont terminées : la prélocalisation des zones humides sur le territoire du SAGE Nappe de Beauce et Milieux Aquatiques associés ; l'élaboration d'un référentiel typologique des habitats sur le territoire Seine-amont, en collaboration avec le Conservatoire botanique du Bassin parisien (MNHN).

Le financement des défis environnementaux

3 650 redevances ont été émises pour un montant global de 37 M€. Depuis 2012, l'Agence traite une nouvelle redevance : la redevance prélèvement sur la ressource en eau pour l'hydroélectricité, qui touche 25 redevables sur le territoire Seine-amont. Concernant la redevance pour pollution non domestique destinée aux industriels, le retard lié à la mise en œuvre du nouvel outil informatique a été rattrapé en 2012 : les redevances de 2009 à 2011 ont été calculées pour 472 industriels.

Le Milleron retrouve ses méandres

Ce petit cours d'eau était très dégradé : son tracé initial avait été déplacé, ses méandres et sa ripisylve supprimés. Compte tenu du fonctionnement des écosystèmes aquatiques, il était nécessaire de lui faire retrouver ses méandres d'origine pour restaurer son bon état hydraulique et écologique (faune, flore, zone de reproduction, etc.). Les travaux, commencés en 2011, ont été achevés au printemps 2012. Le projet a été porté par le Syndicat intercommunal des vallées de l'Ouanne et du Loing (SIVLO). Un film sur cette démarche de reconquête et de bon état est en ligne sur le site Internet de l'Agence de l'eau.

UNE INFO AU FIL DE L'EAU

Mener une étude collective sur les 24 captages du bassin versant de la Vanne a permis de réduire les coûts de 50 %.



VALLÉES D'OISE



Superficie du sous-bassin :

17 000 km²

Nombre d'habitants :

2 000 000

LE BASSIN HYDROGRAPHIQUE

Le bassin de l'Oise s'étend sur six départements. Densément peuplé et fortement industrialisé en région parisienne et le long des axes fluviaux, il présente une activité agricole intense de grandes cultures sur une partie importante du bassin (40 %) et des zones d'élevage en périphérie.

AMÉLIORER LA GOUVERNANCE

Prioriser les actions pour atteindre le bon état : un défi partagé

La politique territoriale soumise à consultation

Afin d'atteindre le bon état écologique, la Commission territoriale des Vallées d'Oise (COMITER) a participé à l'élaboration du Plan territorial d'actions prioritaires 2013-2018 (PTAP) à l'échelle des 14 unités hydrographiques des Vallées d'Oise. En juin, un forum sur l'eau organisé à Compiègne a permis d'échanger sur ce PTAP avec les acteurs du territoire. Après consultation des partenaires de juin à septembre, la COMITER a rendu un avis favorable sur le projet.

La politique territoriale

Encourager les démarches globales de territoire et leurs programmes d'action

Le projet de SAGE Aisne Vesle Suipe a été validé par la CLE et la COMITER, et a reçu un avis favorable de la Commission permanente des programmes et de la prospective du comité de bassin.

Poursuivre la politique contractuelle

Deux contrats globaux ont été lancés : celui des Trois rivières qui prévoit 8 M€ d'actions sur quatre ans, et celui de l'Automne avec un programme d'action de 21 M€ à horizon 2017. Fin 2012, sept territoires bénéficient de contrats, tandis que de nouvelles contractualisations émergent sur quatre autres, via le financement d'une animation.

SATISFAIRE LES BESOINS EN EAU

Sécuriser l'alimentation en eau potable (AEP)

L'Agence a attribué 8,2 M€ d'aides pour :

- des études visant à établir des schémas directeurs d'alimentation et des études spécifiques en eau potable (186 974 €) ;
- des travaux relatifs à la qualité et à la quantité de la ressource (6,35 M€) ;
- la sécurisation de l'alimentation en eau potable (1,68 M€).

Lutter contre les pollutions diffuses

Des études (87 465 €) ont permis de définir les projets nécessaires à la protection de 13 captages. Des actions ont été lancées avec la chambre d'agriculture de l'Oise (promotion de la protection intégrée, mise en œuvre des MAE), l'Association de l'agriculture biologique de Picardie (conversion en agriculture biologique, formations, débats) et la Communauté de communes du Plateau picard (ateliers jardiniers amateurs, promotion de l'agriculture intégrée). En outre, la promotion et la mise en œuvre de la Charte zéro phyto en zone non agricole se sont poursuivies avec le conseil régional de Picardie et l'Agence de l'eau Artois-Picardie.

Gérer la pression quantitative de la ressource en eau

Les actions prioritaires consistent à promouvoir une gestion économe de l'eau, en particulier pour l'irrigation, dans les zones soumises à une contrainte importante telles que les Zones de répartition des eaux (ZRE). Un outil de modélisation de la nappe de l'Aronde, porté par le Syndicat mixte Oise-Aronde, a été financé dans ce cadre.

DÉPOLLUER

Traiter les eaux usées domestiques

L'assainissement collectif : fin de la mise en conformité des stations DERU

La mise en conformité des stations au titre de la DERU s'est achevée avec l'inauguration des stations de Chevrières, Signy-l'Abbaye, La Capelle et Vailly-sur-Aisne. Les aides relatives à la création et à la modernisation des ouvrages de traitement ont atteint 16,3 M€. Par ailleurs, les aides accordées pour les études sur les stations d'épuration et les études spécifiques ont représenté 1,38 M€. S'agissant des réseaux d'assainissement, les études réalisées ont mobilisé 792 109 € d'aides ; 25,5 M€ ont été attribués à leur construction et 6,1 M€ à leur réhabilitation.

Éducation, sensibilisation et formation

L'Agence a financé 267 classes d'eau (176 160 €), des projets de sensibilisation d'élus, de techniciens et du grand public (zones humides, agriculture biologique, etc.), organisé des formations en régie (assainissement, réglementation, etc.) et soutenu des partenariats pédagogiques, pour un montant global de 139 167 €.

9 000 km
de cours d'eau

1 000 km²
de zones humides

Principaux cours d'eau :
l'Oise et l'Aisne

Principaux plans d'eau :
les plans d'eau de l'Ailette,
les Gravières de Travecy,
la base de loisirs de Cergy-Neuville,
les étangs de Belval et
de la Grande Rouille

**Principales nappes
d'eau souterraine :**
la nappe de la Craie,
la nappe du Calcaire du Lutécien

et mise en séparatif. Un effort a été consenti sur les branchements des particuliers, soutenus à hauteur de 5,5 M€.

Enfin, la dépollution des rejets par temps de pluie a bénéficié de 694 940 € d'aides.

L'assainissement non collectif

Pour la préservation des masses d'eau en zone rurale

2 161 installations et réhabilitations ont été financées, pour un montant global d'aides de 13,8 M€.

Pour un assainissement de qualité

L'animation de la « Charte pour la qualité de l'assainissement Aisne-Ardenne-Oise » est en phase de recadrage et pourrait être confiée à un partenaire signataire de la Charte en 2013.

L'épuration industrielle et artisanale

Formation, conseil et conventions

L'Agence et la chambre de commerce et d'industrie de l'Oise ont proposé des conseils, des formations et des prédiagnostics des sites portant sur la maîtrise des rejets polluants et les économies d'eau. L'Agence a attribué près de 7,6 M€ d'aides, répartis en 65 conventions représentant 13 M€ de travaux. Grâce à ces projets, les rejets polluants ont diminué par rapport à 2007 : - 20 % pour l'AOX, - 2,5 % pour les matières inhibitrices et - 1 % pour les métaux toxiques. Par ailleurs, dans le cadre du contrat global de l'Ardon et du contrat d'assistance technique avec la chambre de commerce et d'industrie territoriale de l'Oise en collaboration avec la chambre des métiers et de l'artisanat de l'Oise, 20 conventions ont été signées pour l'achat de bacs à graisse, pour un montant de 41 000 €.



Un forum réunissant les acteurs du territoire a permis d'échanger sur le PTAP 2013-2018.

RECONQUÉRIR LES MILIEUX

Restaurer les fonctions des milieux aquatiques

La renaturation des cours d'eau

L'Agence a attribué 6,23 M€ pour l'entretien (958 km) et la restauration (157 km) des cours d'eau. Trois projets d'aménagement d'ouvrages ont fait l'objet d'une aide : le seuil du Sougland à Saint-Michel (travaux), le barrage ARKEMA sur l'Oise à Chauny (étude), et la passe à poissons de Bazancourt (travaux). Deux autres seuils, financés à 100 % par l'Agence, ont été arasés (ru de Beurepaire, Ailette). Dans le cadre de la

reconquête des champs d'expansion de crues, le Syndicat intercommunal de la vallée du Thérain a bénéficié d'une aide pour l'arasement de merlons de curage.

La préservation des zones humides

Une aide à la réalisation d'un plan de gestion de 40 ha de zones humides comprenant quatre habitats d'intérêt communautaire a été attribuée à la commune de Saint-Vaast-lès-Mello. Cette démarche, initiée avec le Conservatoire des espaces naturels de Picardie, est exemplaire au regard des objectifs de préservation de la vallée du Thérain.

UNE INFO AU FIL DE L'EAU

En 2012, plus de 37 M€ d'aides ont été attribués à l'étude, à la construction et à la réhabilitation des réseaux d'assainissement.

VALLÉES DE MARNE

Superficie :

15 750 km²

Nombre d'habitants :

850 000

LE BASSIN HYDROGRAPHIQUE

Du plateau de Langres à la région parisienne, le bassin versant de la Marne comprend 11 500 km de rivières. Forêts, vignobles, cultures intensives et polycultures couvrent le territoire. Néanmoins, la biodiversité aquatique du « petit chevelu » (ensemble de rivières) est aussi importante que fragile. De par la position du territoire en tête de bassin, la préservation de ces milieux constitue un véritable enjeu pour les eaux superficielles et souterraines, qui alimentent 2,8 millions d'habitants.

UNE GOUVERNANCE AU SERVICE DE L'ACTION

Les Schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE)

Le territoire du SAGE Aisne Vesle Suipe s'étend sur 3 096 km², soit 277 communes dans les départements de la Marne, de l'Aisne et des Ardennes, et dans les deux régions de Champagne-Ardenne et de Picardie. En 2012, les documents du SAGE ont été validés par la CLE, les assemblées ont été consultées et le comité de bassin a émis un avis favorable sur la compatibilité du SAGE avec le SDAGE. Désormais, la mise en œuvre opérationnelle de ce schéma interviendra à l'issue des trois étapes suivantes : consultation publique (lancement en février 2013) ; approbation du SAGE

par arrêté interpréfectoral ; modification des statuts et compétences de la structure qui doit assurer le portage des actions (Syndicat intercommunal d'aménagement du bassin de la Vesle - SIABAVE).

Information et sensibilisation des acteurs de l'eau

Classes d'eau pour les élus

Les élus ayant participé aux deux classes d'eau initiées par l'Association des maires de la Marne se sont rencontrés pour en dresser un bilan. Outre l'acquisition de connaissances techniques, ils ont souligné le bénéfice induit par la création d'un réseau des acteurs territoriaux de l'eau, qui leur permet d'identifier plus précisément les interlocuteurs concernés par leurs problématiques. Des sessions d'approfondissement ont été demandées.



Principaux cours d'eau :
la Marne, l'Ornain,
la Blaise, la Saulx et l'Ourcq

Principal plan d'eau :
le lac du Der

Principales nappes
d'eau souterraine :
les nappes de la Craie,
du Champigny et de l'Éocène



Colloques dédiés à l'agriculture et à la viticulture

Fin 2012, les questions agricoles et viticoles ont fait l'objet de deux colloques.

Le premier, organisé par la Fédération régionale des agrobiologistes de Champagne-Ardenne, était destiné aux acteurs des territoires prioritaires concernés par des captages « Grenelle » ou par des problématiques de qualité de l'eau potable. À travers les retours d'expériences de collectivités engagées dans le développement de l'agriculture biologique, il visait à encourager de nouvelles initiatives en faveur de la préservation de la ressource en eau.

Le second, organisé par la chambre d'agriculture de la Marne, s'adressait à tous les publics concernés par le ruissellement et l'érosion dans le vignoble. Il a mis en évidence la nécessité de simplifier les procédures demandées par les financeurs, afin d'encourager les porteurs de projet à s'investir en matière d'aménagement hydraulique des coteaux viticoles champenois. Ces deux manifestations ont démontré l'intérêt d'associer les élus territoriaux aux démarches dont le succès nécessite une synergie de tous les acteurs du territoire.

DÉPOLLUTION : ZÉRO REJET AU MILIEU NATUREL

L'industrie a bénéficié d'une aide globale de plus de 3,9 M€, répartis sur 163 dossiers dont le projet exemplaire de l'unité de traitement en rejet zéro liquide des effluents de collecte d'assainissement (333 580 €) présenté par la SARL Gueneau (51), spécialisée dans les opérations d'entretien des réseaux d'assainissement.

En effet, le plan d'élimination des déchets de la Marne préconise un traitement des matières de vidange sur des stations d'épuration plutôt que l'épandage direct ou le compostage sur fumières. Par ailleurs, des installations spécifiques doivent être réservées au traitement des matières de curage des réseaux.

La SARL Gueneau entreprend ainsi la création d'un traitement biologique avec finition sur filtres plantés de roseaux permettant de traiter les matières de vidange (2 500 t/an) et les graisses (1 500 t/an). Une partie de l'eau épurée est recyclée sur le process et sert à laver les camions, alors que l'excédent est dirigé sur une culture de bambous sous serre. Le traitement des matières de curage (1 500 t/an), quant à lui, doit permettre une revalorisation des sables.

MILIEUX AQUATIQUES : RESTAURER LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE DES RIVIÈRES

Bénéfice écologique pour le milieu et les truites

La Renaissance sanitaire, maître d'ouvrage privé à Villiers-Saint-Denis (02), a entrepris de supprimer le plus gros seuil de 1,90 m et sans usage, en aval du Domptin. Les travaux (13 900 €) ont été entièrement financés par l'Agence.

Renaturation de quatre rivières

Les investigations se sont poursuivies sur les trois sites ateliers hydromorphologie des Vallées de Marne, qui concernent la renaturation totale ou partielle des rivières Rongean, Pisancelle, Blaise et Marne Moyenne. Les trois syndicats (Marne Vallage, Blaise et Marne Moyenne) ont mené les procédures administratives et choisi les entreprises en charge des travaux. Ces trois opérations, financées à hauteur de 80 % à 100 % par l'Agence, doivent être achevées avant l'hiver 2013.

Les petits ruisseaux font les belles rivières...

L'Association agréée pour la pêche et la protection des milieux aquatiques (APPMA) de Ligny-en-Barrois (55) l'a bien compris. Avec l'appui technique de la fédération départementale et l'appui financier de l'Agence, elle s'est engagée en 2011 et 2012 dans des actions d'amélioration de la qualité écologique du ruisseau de Noitel. Les travaux réalisés concernent notamment plusieurs petits affluents complètement détruits par le piétinement du bétail. Grâce à l'engagement exemplaire des bénévoles de l'association pour protéger « leur » rivière, le coût global de ces travaux est inférieur à 30 000 €.

UNE INFO AU FIL DE L'EAU

Grâce au soutien de l'Agence, une unité de traitement en rejet zéro liquide des effluents de collecte d'assainissement a pu voir le jour.

RIVIÈRES D'ÎLE-DE-FRANCE

Superficie :

12 000 km²

Nombre d'habitants :

11 000 000

(dont Paris et la petite couronne)

LE BASSIN HYDROGRAPHIQUE

L'Île-de-France est un territoire urbanisé, industriel et agricole où de nombreuses pollutions diffuses s'ajoutent aux pollutions pluviales et à celles des eaux usées.

En 2012, l'Agence a engagé 176 M€ en grande couronne francilienne.

AMÉLIORER LA GOUVERNANCE

Politique territoriale

La Commission territoriale (COMITER)

En 2012, les travaux de la Commission territoriale Rivières d'Île-de-France ont porté sur l'élaboration du Plan territorial d'actions prioritaires (PTAP) qui accompagne la mise en œuvre du 10^e programme, sur la révision du SAGE Orge-Yvette (avis et approbation), et sur la transcription de la Directive inondations.

Les Schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE)

Le SAGE Nappe de Beauce est en attente de l'arrêté d'approbation, et le SAGE Orge-Yvette est soumis à une enquête publique.

Politique contractuelle

L'année 2012 a notamment été marquée par la signature des contrats de bassin de la Beuvronne, du Sausseron, des Rus du Roy et de l'Aubette Meulan.

En Seine-et-Marne, la surexploitation de la ressource et neuf années consécutives de déficit pluviométrique ont accentué la pression sur les masses d'eau, mettant ainsi en péril le retour au « bon état » exigé par la réglementation européenne. L'Agence de l'eau, la Région, le Département, la chambre d'agriculture et l'Union des maires, rejoints par la chambre de commerce et d'industrie de Seine-et-Marne, ont donc signé un deuxième Plan départemental de l'eau (2012-2016)

répondant à quatre objectifs : garantir une eau potable conforme ; lutter contre les pollutions localisées et diffuses ; reconquérir les rivières et les zones humides ; réunir l'ensemble des acteurs de la politique de l'eau du territoire.

SATISFAIRE LES BESOINS EN EAU ET PRÉSERVER SA QUALITÉ

L'Agence a attribué 47 M€ d'aides pour soutenir les travaux réalisés pour l'alimentation en eau potable.

Réduire les pollutions diffuses d'origine agricole

La nappe du Champigny alimente en eau potable près d'un million de Franciliens. Dans le cadre d'un projet global de réduction des transferts de pesticides vers cette nappe via les gouffres de Rampillon, quatre zones humides artificielles ont été créées en amont du captage « Grenelle » de la ville de Nançis et sur un bassin versant agricole drainé de 400 ha. Parallèlement, les agriculteurs du bassin se sont engagés à réduire leurs intrants sur 83 % des surfaces agricoles. Ce projet, financé à hauteur de 50 % par l'Agence, devrait permettre une réduction des pesticides de l'ordre de 75 %.

Par ailleurs, afin de favoriser le développement de l'agriculture biologique à proximité des captages, l'Agence a soutenu deux opérations de renforcement de la filière biologique : une légumerie à Flins (78) pour développer le maraîchage et une usine de semences biologiques à Maisse (91).

Éviter la pollution de l'eau potable

L'Agence de l'eau travaille sur 26 captages avec les partenaires locaux et particulièrement les collectivités en charge de la

production d'eau potable, pour éviter les pollutions par les nitrates et pesticides d'origine agricole ou non. Pour sept d'entre eux, un plan d'action comportant des mesures agroenvironnementales a été mis en place.

DÉPOLLUER

Traiter les eaux usées domestiques et pluviales

Afin de traiter les eaux usées domestiques, l'Agence a attribué 44 M€ d'aides pour la construction et l'amélioration de stations d'épuration, et 45 M€ d'aides pour la collecte des effluents.

Fin de la mise en conformité des stations d'épuration de plus de 2 000 habitants à la DERU

Les stations d'épuration des villes d'Asnières-sur-Oise (95), de Fontainebleau (77), d'Auvers-sur-Oise (95) et de Limay (78) ont été inaugurées.

Gestion des eaux pluviales par des techniques alternatives

À proximité de Mitry-Mory, le conseil général de Seine-et-Marne conduit, avec le soutien de l'Agence, une expérimentation sur sept ans visant à évaluer l'efficacité des fossés filtrants dans le traitement des effluents routiers.

Poursuivre la dépollution des eaux usées industrielles

L'Agence a financé la dépollution industrielle à hauteur de 9 M€.

Réduire les substances dangereuses pour l'eau

Les entreprises poursuivent leurs efforts d'adaptation grâce aux technologies propres. C'est le cas de la société de traitement de surface Kerbirio (77), dont une partie de la production sera équipée d'une technologie de type « zéro rejet » au milieu naturel.

Principaux cours d'eau :
la Seine, la Marne et l'Oise

Principaux plans d'eau :
les bases de loisirs
du Val-de-Seine et
de Moisson-Mousseaux,
la chaîne d'étangs de Hollande

**Principales nappes
d'eau souterraine :**
les nappes sédimentaires
de l'Éocène, des calcaires
de Champigny et des calcaires
de Beauce,
les nappes alluviales
de la Seine et de la Bassée

UNE INFO AU FIL DE L'EAU

En Seine-et-Marne, un deuxième
Plan départemental de l'eau a été signé
pour la période 2012-2016.

L'Agence a contribué à l'investissement prévu (1,13 M€) à hauteur de 907 000 €. De même, dans le domaine de la chimie, la TPE Medical Recycling (91), société chargée de collecter et de prétraiter les Déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI), a choisi de fiabiliser sa démarche de « zéro rejet » au réseau public, ce qui lui permet également de recycler l'eau. Ce projet de 380 000 € a été soutenu à hauteur de 210 000 € par l'Agence.

Agir collectivement contre les pollutions dispersées

Sept collectivités locales ont été accompagnées par l'Agence pour mettre en place une opération collective visant le diagnostic — et, *in fine*, la réduction — des pollutions issues de 683 entreprises d'artisanat, situées pour la plupart dans des zones d'activités.

Reconquérir les milieux

L'Agence a attribué 17,2 M€ d'aides pour la reconquête des milieux aquatiques.

Maintenir les efforts pour la restauration des rivières

Suite à la réalisation d'une étude de grande envergure sur la restauration écologique de ses rivières, le Syndicat intercommunal pour l'aménagement et l'entretien (SMAE) du bassin de la Voulzie et des Méances a engagé une opération d'arasement de l'ouvrage du moulin de Longpont, situé sur la commune des Ormes-sur-Voulzie (77). Cette opération a bénéficié d'une aide totale de 215 000 €.

Favoriser le développement de la vie aquatique

La Communauté de communes du pays houdanais (CCPH), qui compte 27 communes dans les Yvelines et cinq dans l'Eure-et-Loir, affiche une volonté forte de bâtir un projet transcendant les frontières administratives. Porteuse du contrat de bassin (2008-2012) pour l'eau dans le bassin versant de la Vesgre

amont, la CCPH a donc travaillé à l'élaboration d'un programme de restauration et d'entretien sur cinq ans. Le lit mineur et les berges de la Vesgre ont ainsi été restaurés grâce à une solution innovante, encouragée par l'Agence, faisant appel à la recharge en matériaux sur 250 m pour reconstituer un fond de lit et favoriser le développement de la vie aquatique. L'Agence a financé le projet à hauteur de 26 000 € sur un montant total de travaux de 53 000 €.



PARIS ET LA PETITE COURONNE



LE BASSIN HYDROGRAPHIQUE

La très forte densité de population de Paris et de la petite couronne (123 communes), supérieure à la majorité des métropoles mondiales (près de 10 000 hab./km² en moyenne), implique des actions fortes sur les eaux usées domestiques et les eaux pluviales issues des sols imperméabilisés, ainsi que sur les pollutions liées à l'industrie et à l'artisanat. En 2012, l'Agence a engagé 212,6 M€ d'aides.

AMÉLIORER LA GOUVERNANCE

La politique contractuelle et les SAGE

Les conseils généraux du Val-de-Marne et de l'Essonne et les communes riveraines de la Seine ont signé un contrat aux termes duquel 14 M€ seront mobilisés pour l'assainissement, l'épuration et la reconquête écologique de la Seine.

La CLE du SAGE Croult-Morée a été constituée.

Informers les acteurs de l'eau

L'Agence a présenté son 10^e programme (2013-2018) et les actions prioritaires à 40 industriels : conformité des réseaux, gestion à la source des eaux pluviales et réduction ou suppression des substances dangereuses. Aux côtés du SIAAP et de l'Afinege, l'Agence a participé à une journée d'information sur le thème « Autorisation et convention de rejet » pour les collectivités et activités économiques raccordées.

Développer la solidarité eau

Les dossiers d'aide à la solidarité internationale portés par les grands maîtres d'ouvrage reconnus pour leurs compétences dans ce domaine sont privilégiés.

Trois dossiers de travaux portés par des ONG ont fait l'objet de financements (Mali, Bénin et Burundi), ainsi que deux études de faisabilité (Mali et Maroc).

SATISFAIRE LES BESOINS EN EAU POTABLE

Fin du remplacement des branchements en plomb

L'année 2012 était la dernière année d'intervention de l'Agence pour le remplacement des branchements en plomb. 17 127 branchements ont été soutenus sur 29 861 branchements à réaliser (4 567 remplacements avaient été soutenus en 2011).

Sécurisation et qualité du traitement

Les usines de traitement des eaux, la réhabilitation d'adductions d'eau potable et de réservoirs et la sécurité des équipements ont fait l'objet de travaux, pour un montant global de 100 M€. Les chantiers les plus importants ont concerné :

- la reconstruction (20,5 M€) de l'unité de traitement des eaux de process de l'usine de Choisy-le-Roi (94) ;
- la construction (41,5 M€) d'un réservoir de stockage d'eau potable de 50 000 m³ à Villejuif (94) et la réhabilitation de trois réservoirs à Montreuil (93), portées par le Syndicat des Eaux d'Île-de-France (SEDIF) ;
- la réhabilitation d'adductions et de la sécurité des équipements (27,9 M€) par Eau de Paris.

Prévention des pollutions diffuses

Différentes animations ont été mises en place :

- sur l'aire d'alimentation du captage « Grenelle » de la Voulzie (77), afin d'initier un changement des systèmes de production agricole ;
- sur les sources de la Vanne (89), pour encourager l'agriculture biologique et lutter contre le ruissellement grâce à des mesures de gestion extensive de prairies ou de remise en herbe ;
- sur les sources de la Vigne (28), où le programme de développement de l'agriculture raisonnée ou biologique a été étendu à l'ensemble du bassin d'alimentation (35 500 ha).

DÉPOLLUER

Mise aux normes DERU et DCE des stations d'épuration

L'Agence a procédé au solde de l'aide à la mise en conformité à la DERU de l'usine Marne-aval (93), et la dénitrification d'Achères a été mise en service début 2012. Toutes les usines du SIAAP sont désormais conformes à la DERU.

Les études et les travaux (65,8 M€) de refonte de la file biologique de l'usine Seine-aval (78) ont été engagés parallèlement à des opérations connexes au chantier (27,1 M€).

La construction de l'usine de La Morée (93), destinée à traiter les effluents de la zone nord-est du département et des Grésillons II est en cours d'achèvement et devrait permettre une mise en service en 2013.

Superficie :
762 km²

Nombre d'habitants :
6 409 000

Principaux cours d'eau :
la Seine, la Marne,
le canal de l'Ourcq



Maîtrise des pollutions par temps de pluie

La gestion des eaux pluviales (EP) peut permettre d'améliorer le cadre de vie. À Courbevoie (92), un bassin d'agrément a été créé, ainsi que des noues et des tranchées drainantes d'infiltration et une toiture végétalisée.

À Boulogne-Billancourt (92), le réaménagement du site dit du « Trapèze » (6 M€ en 2012), historiquement occupé par les usines Renault, imperméabilisé à plus de 95 % et dépollué par l'industriel, est porté par la SAEM Val-de-Seine. Les travaux favoriseront l'infiltration, l'évaporation, la réutilisation des eaux de ruissellement pour l'arrosage ainsi qu'une réduction de l'imperméabilisation du site.

À Saint-Maur-des-Fossés (94), un réaménagement de parcelle à la maison de quartier La Pie a permis la création d'un bassin d'infiltration paysager couplé à une voie de desserte drainante et à des espaces verts.

La Communauté d'Agglomération de Plaine Commune (93) a mis en place des stockages d'EP à Saint-Denis et à Villetaneuse, qui serviront à l'arrosage des espaces verts.

Enfin, le SIAAP a engagé 2,2 M€ dans des études (prétraitement et stockage de 91 000 m³) pour la refonte de l'usine de Clichy (92).

Les réseaux d'assainissement

La réhabilitation de 95,7 km de réseaux pour un montant de 147,3 M€ a été financée. Cela représente plus de 1 % du linéaire total des réseaux d'assainissement, en légère hausse par rapport à 2011. La période de renouvellement atteint donc 100 ans, ce qui est juste suffisant pour maintenir le patrimoine en état. 542 mises en conformité de branchements de particuliers ont été financées.

La dépollution industrielle

Les entreprises du traitement de surface s'impliquent dans la mise en rejet zéro, notamment la Monnaie de Paris (75), l'Atelier du Fermoir, la société ARTE (75) et Meljac (75). L'élimination de substances dangereuses comme le trichloréthylène sur les sites d'Électrolyse fontenaisienne (94), de Renotte (94), de Renova Chrome (93) et Modern Chrome (93) ou encore le perchloroéthylène dans 82 nouveaux pressings (majoritairement à Paris) a fait l'objet de travaux.

La pollution issue des eaux de ruissellement de l'aéroport d'Orly, due à l'utilisation de produits de dégivrage et déverglaçage en hiver, a donné lieu à l'implantation de marais filtrants sur le site de traitement des eaux pluviales de l'aéroport (3,5 M€ de travaux).

RECONQUÉRIR LES MILIEUX

Renaturation des berges et de la biodiversité piscicole

La renaturation de 4 km de berges le long de la Seine à Meudon, Sèvres et Issy-les-Moulineaux, initiée par le conseil général des Hauts-de-Seine, vise à enrichir l'intérêt écologique de l'écotone en favorisant le développement de milieux et habitats hydro-écologiques. L'Agence participe à hauteur de 1,4 M€.

Le lac des Oiseaux, situé dans le parc Georges-Valbon (93), classé site Natura 2000, a été victime d'une fuite importante. La rénovation de l'étanchéité du lac permettra d'en corriger les défauts de conception (cloisonnement trop important des roselières, absence de milieux intermédiaires entre eau libre et roselières, pression trop forte du public). L'Agence finance ce projet à hauteur de 737 000 €.

Le financement des défis environnementaux

338,53 M€ de redevances ont été émis pour l'exercice 2011 : pollution domestique des collectivités (170 M€), pollution des industriels assimilés domestiques (7,3 M€), modernisation des réseaux de collecte des collectivités (130 M€), alimentation en eau potable (29,4 M€), prélèvement pour autres usages économiques (1,4 M€), alimentation d'un canal (430 000 €).



SEINE-AVAL

Superficie :

17 000 km²

Nombre d'habitants concernés :

2 000 000

LE BASSIN HYDROGRAPHIQUE

Le bassin Seine-aval présente une grande diversité des milieux aquatiques et de leurs usages, et un élément emblématique : l'estuaire de la Seine. Si certaines zones amont sont préservées, la forte densité humaine et industrielle, notamment le long de la Seine, ainsi que les pratiques agricoles, pèsent sur la qualité des milieux aquatiques. La nappe de la Craie, pourvoyeuse presque exclusive de l'eau potable, est fragilisée par l'entrée d'eaux superficielles liée à la nature karstique du réservoir crayeux.

AMÉLIORER LA GOUVERNANCE

Politique territoriale

La commission territoriale (COMITER)

Les travaux de la COMITER ont porté sur :

- le projet de SAGE de l'Avre (28) ;
- les propositions de classement des cours en Seine-aval ;
- l'avancement du 10^e programme ;
- l'examen du projet de Plan territorial d'actions prioritaires (PTAP) Seine-aval 2013-2018 ;
- l'organisation de la gouvernance des structures de Seine-aval, dont les compétences relèvent des petit et grand cycles de l'eau.

Les Schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE)

Deux SAGE approuvés sont en cours de révision pour être en conformité avec la LEMA (loi sur l'eau et les milieux aquatiques) : Cailly-Aubette-Robec et Commerce (76). Le SAGE de l'Iton (27) est passé à la phase de mise en œuvre par arrêté préfectoral. Le projet de SAGE de l'Avre (28), après avis favorable des instances de bassin, est soumis à une enquête publique. Les SAGE de la Risle (27), de la Bresle (76) et de l'Yères (76) sont en cours d'élaboration.

Politique contractuelle

Contrats globaux

Le contrat de la Blaise en Eure-et-Loir (6 M€ d'aides attribuées pour 13 M€ de travaux) et celui du Parc des Boucles de la Seine Normande (76) se sont poursuivis.

SATISFAIRE LES BESOINS EN EAU

Sécuriser l'alimentation en eau potable

L'Agence a financé des études et travaux d'un montant global de 30,7 M€ répartis en 68 conventions.

Les principaux investissements ont concerné des travaux de sécurisation, en particulier pour le Syndicat d'adduction d'eau potable (SIAEP) de la région risloise et rugloise (27) (unité de traitement d'eau potable et interconnexion), le Syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable et d'assainissement (SIAEPA) de la région de Montville (76) (interconnexion avec la communauté Rouen-Elbeuf-Austreberthe) et la communauté de communes Eure-Madrie-Seine avec le nouveau forage de Port-Mort (27).

Protéger la ressource

Le colloque « Les Hauts Prés ! Eau et Agriculture, une nouvelle approche territoriale », organisé par la communauté d'agglomération Seine-Eure, a porté sur la protection de la ressource et le développement du territoire, ou l'approche d'une gestion patrimoniale de l'eau et du vivant.

DÉPOLLUER

Traiter les eaux usées domestiques

L'Assainissement non collectif (ANC)

62 conventions ont été mises en place pour la réhabilitation d'environ 1 500 installations. Le montant total des travaux s'est élevé à 17,2 M€, et les aides de l'Agence à 10,3 M€.

Les stations d'épuration

L'Agence a financé des travaux inscrits au Plan territorial d'actions prioritaires (PTAP), liés à l'application de la DERU et de la Directive-cadre sur l'eau, comme la reconstruction des stations de Maintenon-Pierres (28), Bourgtheroulde, Croisy-Vascœuil, Saint-Germain-sur-Avre/Mesnil-sur-l'Estrée (27), et Veauville-lès-Baons/Hautot-Saint-Sulpice (76).

12,7 M€ d'aides ont été engagés pour financer 22,7 M€ de travaux.

Traitement des rejets urbains par temps de pluie

9,5 M€ ont été attribués par l'Agence pour financer 16 M€ de travaux portant notamment sur la création de bassins de stockage-restitution au niveau du Havre (76), de Broglie (27) et de Luisant (28).

La collecte des eaux usées

17,2 M€ d'aides ont été attribués pour soutenir les investissements (37 M€) portant sur les extensions et les réhabilitations des réseaux et sur les branchements.



Principaux cours d'eau :
la Seine, l'Eure, l'Epte,
l'Andelle, la Risle, la Bresle,
l'Arques, la Veules
(plus petit fleuve de France)

Principaux plans d'eau :
la Grand'Mare et la base
de loisirs de Léry-Poses

Littoral :
160 km
de côtes (avec l'estuaire)

**Principale nappe
d'eau souterraine :**
la nappe de la Craie



L'assainissement en zone littorale

Toutes les études de profils de vulnérabilité des zones de baignade ont été lancées. Des actions visant à la réduction des pressions polluantes sur le littoral devraient donc rapidement être mises en œuvre.

Poursuivre la dépollution des rejets industriels

Les efforts des industries

Les principaux projets ont concerné des actions de dépollution à la source, entrepris par les sociétés Schneider Electric (27), Slaur Chauvet (76), TMN (76) et la mise en place de capacités épuratoires par Traitreur de Paris Distribution (76), Scierie Lefebvre (76) et Biogaz de Gaillon (27).

La recherche de substances dangereuses dans les rejets, principalement dans les secteurs de la chimie, de la mécanique, du traitement de surface et de l'agroalimentaire, a été accompagnée financièrement.

La réduction des pollutions des activités artisanales et portuaires

Les 88 conventions d'aides (950 000 €) ont essentiellement concerné la réduction des rejets toxiques des garages automobiles, des imprimeries et des pressings, ainsi que le prétraitement des rejets graisseux des métiers de bouche.

Une étude de l'assainissement sur la partie rouennaise du Grand Port maritime de Rouen a également été engagée.

Collecter et éliminer les déchets dangereux pour l'eau

L'Agence a soutenu financièrement la mise en place de locaux réservés aux déchets dangereux des ménages au sein des déchetteries de certaines collectivités telles que la Communauté d'agglomération havraise (CODAH).

LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

920 000 € ont été attribués à quatre projets : deux en Afrique, un à Madagascar et un en Mongolie.

RECONQUÉRIR LES MILIEUX

En vallée du Cailly et aux portes de Rouen (76), la préservation et la valorisation du Linoléum, une zone humide de 6 ha, ont été inaugurées par le président de la Communauté Rouen-Elbeuf-Austreberthe (CREA). La gestion du site est confiée au Conservatoire des espaces naturels de Haute-Normandie.

La lutte contre les ruissellements et l'érosion des sols représente un enjeu important pour la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques. L'apparition d'eaux tur-

bides, due à une fin d'année très pluvieuse, a occasionné des restrictions de l'usage d'eau potable pour 15 000 habitants des secteurs compris entre Fécamp et Dieppe (76).

Plusieurs journées de communication et d'échanges entre acteurs ont eu lieu sur cette thématique : remise des trophées de l'hydraulique douce organisée par la chambre d'agriculture de Seine-Maritime, inauguration du site de démonstration « haies et fascines » en lien avec l'Association régionale pour l'étude et l'amélioration des sols (AREAS), démonstration d'une rogneuse à haie innovante pour l'entretien des petits ouvrages hydrauliques et cynégétiques et projection en avant-première du film « Agri-faune 76 : la faune sauvage au service de l'eau », avec la Fédération des chasseurs de Seine-Maritime.

Les aides à l'investissement

1 070 conventions ont été instruites, ce qui représente un montant total d'aides de 102,6 M€ permettant d'accompagner 192,5 M€ d'études et de travaux. Les actions prioritaires inscrites au PTAP Seine-aval ont représenté 37,6 M€ d'aides (37 % du total) et les actions de solidarité rurale 22,8 M€ d'aides (22 % du total).



RIVIÈRES DE BASSE-NORMANDIE

Superficie :

17 500 km²

Nombre d'habitants :

1 450 000

LE BASSIN HYDROGRAPHIQUE

La diversité géologique, celle des paysages ainsi que la proximité de la mer contribuent à la richesse de la région en écosystèmes. Milieux aquatiques littoraux et estuariens, zones humides arrière-littorales et petits fleuves côtiers à migrants s'y côtoient. La grande nappe du Bajo-bathonien, à l'est, contraste avec l'absence d'eaux souterraines, à l'ouest.

Agricole, industriel et touristique, le bassin rassemble nombre d'activités. L'agriculture y est dominée par l'élevage bovin et la production laitière. L'industrie concerne essentiellement l'agroalimentaire, l'automobile, l'électronique et la pharmacie tandis que le tourisme et la conchyliculture se développent le long du littoral.

En 2012, 831 opérations ont été engagées pour un montant de près de 88 M€ d'aides.

AMÉLIORER LA GOUVERNANCE

Les instances et la planification

La Commission territoriale (COMITER)

Les travaux de la COMITER ont principalement porté sur la construction du Plan territorial d'actions prioritaires (PTAP) 2013-2018, sur la gouvernance de la baie du Mont-Saint-Michel et sur l'impulsion à donner pour favoriser l'émergence de nouveaux SAGE. Deux Commissions territoriales élargies ont également été organisées sur la Directive inondation.

Le Plan territorial d'actions prioritaires (PTAP)

L'élaboration du PTAP pour la période 2013-2018 a été achevée.

La politique contractuelle

Les contrats globaux

Deux contrats sont en cours dans le cadre des SAGE Sélune et Côtiers Granvillais, et trois autres sont en émergence : celui du Val de Saire, et les contrats des SAGE Orne-aval-Seulles et Orne-moyenne.

Les SAGE

L'Agence a soutenu l'animation et les études pour l'élaboration ou la mise en œuvre de six SAGE : Orne-amont, Orne-aval-Seulles, Orne-moyenne, Vire, Douve-Taute et Sélune. Les SAGE Orne-aval-Seulles et Orne-moyenne, adoptés par les Commissions locales de l'eau (CLE), sont en phase d'approbation. La CLE du SAGE Sée et Côtiers Granvillais a été constituée, tandis que les secteurs ouest-Cotentin et Aure ont été lancés.

SATISFAIRE LES BESOINS EN EAU

163 dossiers ont été instruits pour un total de 31,5 M€ d'aides, dont 9,9 M€ au titre de la Solidarité urbain-rural (SUR).

Fournir une eau conforme aux exigences sanitaires et sécuriser l'approvisionnement

L'Agence a financé 86 opérations (28,5 M€ d'aides). Elles ont notamment concerné les usines de traitement d'eau potable de Louvigny (30 000 m³/j), du syndicat de production de la région de Caen et du Fumichon (8 000 m³/j) ainsi que celle de l'agglomération de Saint-Lô, mais aussi la construction ou la réhabilitation de dix réservoirs et l'amélioration de réseaux et d'interconnexions avec la suppression des branchements en plomb pour six d'entre eux.

Protéger les captages

75 opérations ont été soutenues par l'Agence dont 24 procédures de DUP, 32 dossiers de mise en œuvre de périmètres de protection et 18 portant sur la réduction de l'usage des produits phytosanitaires.

DÉPOLLUER

Traiter les eaux usées domestiques

Plus de 28 M€ d'aides (236 dossiers) ont permis de financer les études et travaux de collecte et de traitement des eaux usées, dont 21,3 M€ au titre de la Solidarité urbain-rural (SUR).

L'assainissement collectif

5,5 M€ ont concerné la construction ou l'amélioration de stations d'épuration, dont celles d'Orbec (17 000 EH) et de Brécéy (1 900 EH). Pour les réseaux d'assainissement, l'Agence a attribué un total de 19,8 M€, dont 14,4 M€ pour les créations ou extensions des réseaux, 4,8 M€ pour les réhabilitations et 0,6 M€ pour la réalisation de diagnostics, d'études et la mise en conformité des branchements.

L'assainissement non collectif

Les études de diagnostic de 10 725 installations ont été soutenues à hauteur de 0,46 M€. 350 installations ont fait l'objet de travaux de réhabilitation, pour un total de 2,3 M€ d'aides.

Poursuivre la dépollution des rejets industriels

La prévention des risques de pollution accidentelle

11 dossiers ont été aidés pour un montant de 0,10 M€ et 24 au titre des contrats métiers (0,27 M€), essentiellement pour des garages.

21 000 km
de rivières

100 000 ha
de zones humides

486 km de côtes

Principaux cours d'eau :
l'Aure, la Dives, la Divette,
la Douve, l'Orne, la Sée,
la Sélune, la Seulles, la Sienne,
la Taute, la Touques et la Vire

Nappes d'eau souterraine :
les nappes du Bajo-bathonien
et de l'isthme du Cotentin

UNE INFO AU FIL DE L'EAU

32 nouvelles communes sont signataires
de la charte bas-normande d'entretien
des espaces publics, portant à 228
le nombre total de signataires.

La réduction des rejets industriels

Huit études de surveillance initiales ont été aidées dans le cadre du RSDE, pour un montant de 0,11 M€. 41 dossiers de travaux ont été engagés (4,94 M€) dont les plus importants sont ceux d'ELVIA (14), de Renault Trucks (14) et des Maîtres laitiers du Cotentin (50).

Lutter contre les pollutions diffuses

43 captages correspondant à 23 bassins d'alimentation « Grenelle » sont visés par les dispositions de la loi.

Encourager la profession agricole...

L'Agence a soutenu les agriculteurs engagés dans une démarche agroenvironnementale à hauteur de 1,55 M€, selon deux types d'actions :

- les mesures à la parcelle proposées dans le cadre de projets de territoires à enjeu « eau potable », qui concernent une superficie totale de 747 ha ;
- les mesures à l'échelle de l'exploitation. Elles sont accessibles aux agriculteurs situés sur les bassins d'alimentation des captages prioritaires, qui représentent une superficie de 1 063 ha.

L'Agence a également soutenu les techniques culturales innovantes, en apportant son concours à divers partenaires pour l'acquisition de références nouvelles en agriculture intégrée et l'organisation d'actions de vulgarisation.

... et les collectivités

Avec l'appui de la Fédération régionale de défense contre les organismes nuisibles, l'adhésion à la charte bas-normande d'entretien des espaces publics s'est développée avec la labellisation de 32 nouvelles communes, dont deux se sont engagées à ne plus utiliser de produits phytosanitaires. Cela porte à 228 le nombre de collectivités signataires de la charte. Parallèlement, 20 collectivités ont bénéficié d'une aide totale de 0,19 M€ pour l'achat de matériels alternatifs à l'usage de produits phytosanitaires, la réalisation de plans de désherbage et d'actions de communication.

Lutter contre la pollution microbienne sur le littoral

L'ensemble des eaux de baignade et les zones de production conchylicoles sont désormais engagées dans une démarche de profil de vulnérabilité. L'objectif est d'établir des programmes d'actions prévenant les risques de pollution. Ces démarches revêtent une importance majeure compte tenu du grand nombre de plages, du poids régional de la production conchylicole et de la pratique de la pêche à pied.

Soutenir le fonctionnement des ouvrages

Suivi du fonctionnement des ouvrages

Les demandes de suivi régulier des rejets de trois sites industriels ont été agréées par l'Agence, portant le nombre de sites industriels agréés à 43.

Par ailleurs, l'Agence a réalisé 41 expertises techniques de stations d'épuration de plus de 2 000 EH.

Primes pour épuration et AQUEX

233 collectivités ont reçu des acomptes de primes, pour un montant de 4,4 M€, et 23 collectivités ont bénéficié de l'AQUEX, représentant 587 000 €.

PRÉSERVER LES MILIEUX AQUATIQUES

Une reconquête des milieux aquatiques et humides

177 opérations ont été programmées (15,4 M€), dont des projets de restauration de la continuité écologique : 41 dérasements d'ouvrages et huit passes à poissons, ainsi que 11 études préalables à des opérations assez lourdes de dérasement.

En outre, 50 ha de zones humides soutenues par l'Agence ont été acquis par divers opérateurs afin d'assurer une protection foncière à des habitats d'intérêt communautaire.

Des efforts d'animation toujours en progression

Associée aux collectivités, aux syndicats d'eau et aux structures associatives, l'Agence a poursuivi le déploiement de postes d'animation technique. Leur rôle est essentiel pour faire émerger et mettre en œuvre des programmes de protection de la ressource, de restauration de cours d'eau ou des plans de gestion de zones humides, avec l'appui de cellules dédiées (CATER, CATEM, etc.). Plus de 80 ETP ont ainsi été soutenus en 2012.

Effacement du barrage de l'Enfernay

Les travaux d'effacement du barrage de l'Enfernay (14) et de renaturation du site se sont déroulés durant l'été 2012. La modification paysagère, quoique radicale, a été très bien accueillie par les habitants de Saint-Rémy-sur-Orne et des alentours, venus nombreux pour observer ce chantier hors normes. Les saumons circulent enfin librement !

ADRESSES



AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE SIÈGE

51, rue Salvador-Allende
92027 Nanterre Cedex
Tél. : 01 41 20 16 00
Télécopie : 01 41 20 16 09

Site Internet : www.eau-seine-normandie.fr

DIRECTION GÉNÉRALE

Michèle Rousseau
Directrice générale

Marc Collet
Directeur délégué

SECRETARIAT GÉNÉRAL

François Colas-Belcour

DIRECTIONS DU SIÈGE

STRATÉGIE TERRITORIALE
Louis Hubert

COLLECTIVITÉS ET INDUSTRIE
Philippe Lucas

**EAU, MILIEUX AQUATIQUES
ET AGRICULTURE**
Marie-Dominique Monbrun

RESSOURCES HUMAINES
François-Joël Boddaert

DIRECTIONS TERRITORIALES

SEINE-AMONT

Olivier Fauriel
18, cours Tarbé
CS 70702
89107 Sens Cedex
Tél. : 03 86 83 16 50

VALLÉES D'OISE

Philippe Papay
2, rue du Docteur-Guérin
ZAC de l'Université
60200 Compiègne
Tél. : 03 44 30 41 00

VALLÉES DE MARNE

Didier Pinçonnet
30-32, chaussée du Port
51035 Châlons-en-Champagne
Tél. : 03 26 66 25 75

RIVIÈRES D'ÎLE-DE-FRANCE

Cyril Portalez
51, rue Salvador-Allende
92027 Nanterre Cedex
Tél. : 01 41 20 16 10

PARIS ET PETITE COURONNE

Daniel Merlet
51, rue Salvador-Allende
92027 Nanterre Cedex
Tél. : 01 41 20 17 74

DIRECTIONS TERRITORIALES ET MARITIMES

SEINE-AVAL

Rémy Filali
Hangar C
Espace des Marégraphes
BP 1174
76176 Rouen cedex 1
Tél. : 02 35 63 61 30

RIVIÈRES DE BASSE-NORMANDIE

André Berne
1, rue de la Pompe
BP 70087
14203 Hérouville-Saint-Clair Cedex
Tél. : 02 31 46 20 20

AGENCE COMPTABLE

Sylvie Goffart-Gacoin
51, rue Salvador-Allende
92027 Nanterre Cedex
Tél. : 01 41 20 16 70

Conception-rédaction : Agence de l'eau Seine-Normandie
Illustrations : Isabel Espanol
Crédits photos : AESN/DVO ; AESN/DIST
Création & réalisation graphique : *avec des mots*

Impression : ETC-INN

Imprimé sur papier PEFC. Certificat : BV/CdC/2108260





51, rue Salvador-Allende - 92027 Nanterre Cedex
www.eau-seine-normandie.fr